

# Document d'objectifs



« MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE »

SITE NATURA 2000 FR2200372



2015



## DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR2200372 « MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE »

### **Maître d'ouvrage**

---

DREAL Picardie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

### **Structure porteuse**

---

CAB (Communauté d'Agglomération du Beauvaisis)

### **Opérateurs**

---

CAB

### **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Coordination** : DEBIEVRE Julien (CAB)

**Rédaction** : DEBIEVRE Julien, LEGOIX Aurélie (CAB)

**Contribution au diagnostic écologique** (rédaction / cartographie) : DEBIEVRE Julien, LEGOIX Aurélie (CAB), PREY Timothée (CBNBL), TOP Damien (CENP), MAILLIER Sébastien (Picardie Nature)

**Contribution au diagnostic socio-économique** (rédaction / cartographie) : DEBIEVRE Julien, LEGOIX Aurélie (CAB), PILLON Sylvain, LANGLOIS Brice (CRPF Nord Pas de Calais-Picardie)

**Réalisations cartographiques** : DEBIEVRE Julien

**Contribution / Synthèse / Relecture** : PREY Timothée (CBNBL), DAS GRACAS Emmanuel, DECODTS HERBERT, TOP DAMIEN (CENP)

**Relecture** : BABILLOTE Laetitia, BADSI Maria, (DDT), FLORIANI Fanny, JAMONEAU Aurélien, WILLMES Mathieu (DREAL)

**Validation scientifique** : PREY Timothée (CBNBL)

### **Crédits photographiques (couverture)**

---

CAB (hormis pour les photographies spécifiées)

### **Références à utiliser**

---

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), 2015. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». 127 pages

## REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du docob	Membres des communautés de communes	Administrations	Organismes techniques et scientifiques, associations	Propriétaires privés
<b>Mesdames, Messieurs les Maires et élus des communes concernées par le site Natura 2000</b>	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)	<b>Conseil Général (CG) de l'Oise</b> Mme ORTEGA	<b>Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La truite de Saint-Paul » (AAPPMA)</b> M.FATOUX	Mme CROIZE M. CROIZE M. DELARGILLIERE M. DEGROOTE Mme DUPERREY M. GROMARD M. PONTHEUX Mme PRINS Mme UMALI
Lachapelle-aux-pots Ons-en-Bray Pierrefitte-en-Beauvaisis Saint-Germain-la-Poterie Saint-Paul Savignies	Communauté de Commune du Pays de Bray (CCPB)	<b>Direction Départementale des Territoires (DDT) Oise</b> Mme BABILLOTE Mme BADSI	<b>Centre équestre de la Hulotte</b> M. CHANU	<b>Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord - Pas-de-Calais – Picardie</b> M. LANGLOIS M. PILLON
		<b>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Picardie</b> Mme FLORIANI M. JAMONEAU M. WILLMES	<b>Poney club d'Ons-en-Bray</b> Mme. CHATIGNOUX	
		<b>Office National des Forêts (ONF)</b> M. GOULLET	<b>Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI)</b> M. PREY	<b>Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de l'Oise</b> M. MERY
			<b>Comité Départemental de Randonnée Pédestre Oise (CDRPO)</b> M. DOLE	<b>Picardie nature</b> M. MAILLIER
			<b>Comité Départemental du Tourisme de l'Oise (CDTO)</b> M. PORQUIER	Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000 .....</b>	<b>15</b>
1.1 GÉNÉRALITÉS .....	16
1.1.1 Fiche d'identité du site Natura 2000 .....	16
1.1.2 Localisation géographique .....	17
1.2 DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	18
1.2.1 Situation et population du site .....	20
1.2.2 Patrimoine naturel .....	20
1.2.3 Réglementation et aménagement du territoire.....	21
1.3 DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES .....	24
1.3.1 Climatologie locale.....	25
1.3.2 Géologie et pédologie.....	25
1.3.3 Topographie du site .....	26
1.3.4 Hydrographie et hydrologie .....	26
<b>CHAPITRE 2. RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC .....</b>	<b>28</b>
2.1 ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL .....	29
2.1.1 Situation foncière des propriétaires sur le site .....	29
2.1.2 Acteurs et structures gestionnaires du site .....	30
2.1.3 Les activités humaines sur le site .....	31
2.1.3.1 L'agriculture .....	35
2.1.3.2 La sylviculture .....	39
2.1.3.3 L'exploitation des carrières .....	44
2.1.3.4 La chasse .....	44
2.1.3.5 La pêche .....	45
2.1.3.6 Les autres activités de loisirs .....	47

2.2	ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE.....	49
2.2.1	Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD).....	49
2.2.1.1	Les milieux forestiers.....	53
2.2.1.2	Les milieux ouverts.....	54
2.2.1.3	Les milieux humides et aquatiques (hors boisements humides).....	55
2.2.2	Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site).....	56
2.2.2.1	Les habitats naturels d'intérêt patrimonial.....	60
2.2.2.2	La flore d'intérêt patrimonial.....	61
2.2.2.3	La faune d'intérêt patrimonial.....	62
2.2.3	Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43.....	65
2.2.4	Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43.....	74
2.2.5	Les espèces exotiques envahissantes.....	77
<b>CHAPITRE 3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS .....</b>		<b>81</b>
3.1	ENJEUX ET OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS HUMAINES .....	82
3.2	ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX .....	84
3.3	RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	88
<b>CHAPITRE 4. MESURES DE GESTION .....</b>		<b>89</b>
4.1	MESURES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS ET ASSOCIÉS .....	90
4.2	MESURES DE GESTION DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES, PRAIRIES, LANDES, LISIÈRES, MÉGAPHORBIAS) ET ASSOCIÉS .....	90
4.3	MESURES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES (MARES INTRAFORÊTIÈRES ET PRAIRIALES, COURS D'EAU) ET ASSOCIÉS .....	91
4.4	MESURES DE GESTION POUR LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX .....	92
4.5	DISPOSITIFS FINANCIERS DES MESURES DE GESTION.....	116
<b>CHAPITRE 5. SUIVIS DU SITE NATURA 2000 .....</b>		<b>123</b>
5.1	SUIVIS DES MESURES DE GESTION.....	124
5.2	SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43.....	126
5.3	SUIVIS DE LA GESTION DES ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43.....	127

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 / DONNÉES ADMINISTRATIVES .....	19
TABLEAU 2 / DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES .....	25
TABLEAU 3 / SITUATION DES PROPRIÉTÉS DANS LE SITE .....	29
TABLEAU 4 / DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL .....	35
TABLEAU 5 / GRANDS MILIEUX .....	51
TABLEAU 6 / HABITATS NATURELS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL .....	58
TABLEAU 7 / HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43 .....	69
TABLEAU 8 / ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43) .....	74
TABLEAU 9 / ENJEUX ET OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS .....	83
TABLEAU 10 / ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX .....	85
TABLEAU 11 / RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	88
TABLEAU 12 / MESURES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS ET ASSOCIÉS .....	90
TABLEAU 13 / MESURES DE GESTION DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES, PRAIRIES, LANDES, LISIÈRES, MÉGAPHORBIAS) ET ASSOCIÉS .....	90
TABLEAU 14 / MESURES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES (MARES INTRAFORÊTIÈRES ET PRAIRIALES, COURS D'EAU) ET ASSOCIÉS .....	91
TABLEAU 15 / MESURES DE GESTION POUR LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX .....	92
TABLEAU 16 / DISPOSITIFS FINANCIERS .....	122
TABLEAU 17 / SUIVIS DES MESURES DE GESTION .....	125
TABLEAU 18 / SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS .....	126
TABLEAU 19 / SUIVIS DE LA GESTION DES ESPÈCES .....	127

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent document d'objectifs (docob) a été réalisé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sur une période de quatre années. Le docob s'adresse aux représentants politiques et techniques des structures gestionnaires de sites Natura 2000, aux membres du COPIL et des groupes de travail, aux administrations et aux citoyens.

Afin de faciliter la lecture et d'aider à une meilleure appropriation du docob par les acteurs locaux impliqués dans la gestion du site, les données sont présentées sous forme de tableaux complétés par des synthèses. Les abréviations et acronymes sont reprises en annexe (**Annexe 1 : Abréviations et acronymes du document d'objectifs**), les termes scientifiques et techniques sont décrits dans un glossaire (**Annexe 2 : Glossaire du document d'objectifs**), des illustrations sont présentes dans les annexes et les liens internet.

## LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Ce réseau est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, recodifiée 2009/147/CE, concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats-Faune-Flore » (DHFF). Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### ❖ Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 384 sites pour les deux directives, recouvrant le territoire de l'UE à hauteur de 18,14% soit 1 106 610 km<sup>2</sup>** (Lettre d'information Natura 2000 Nature et Biodiversité n°37 – Janvier 2015).

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

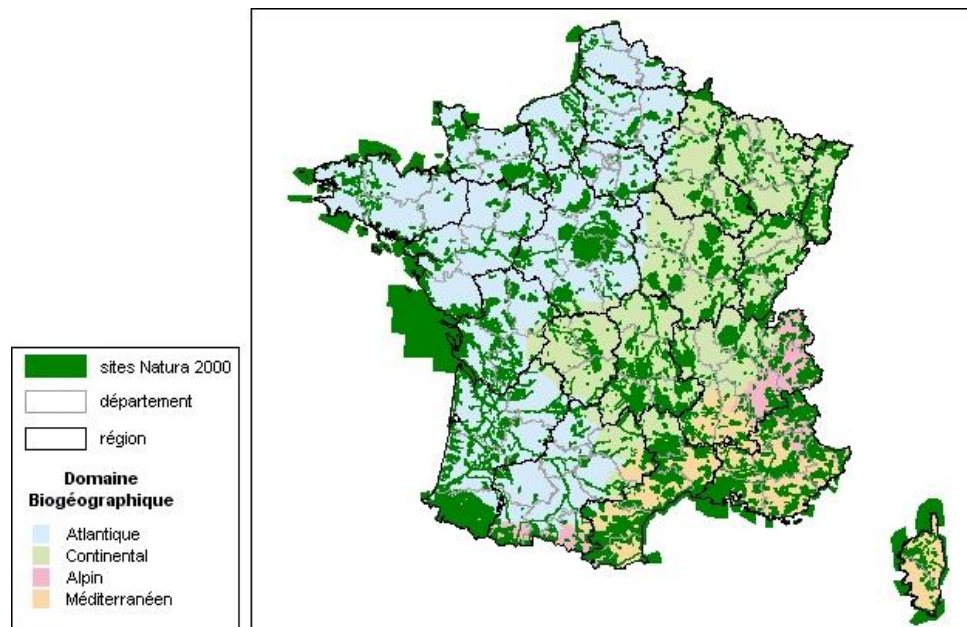


## ❖ Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

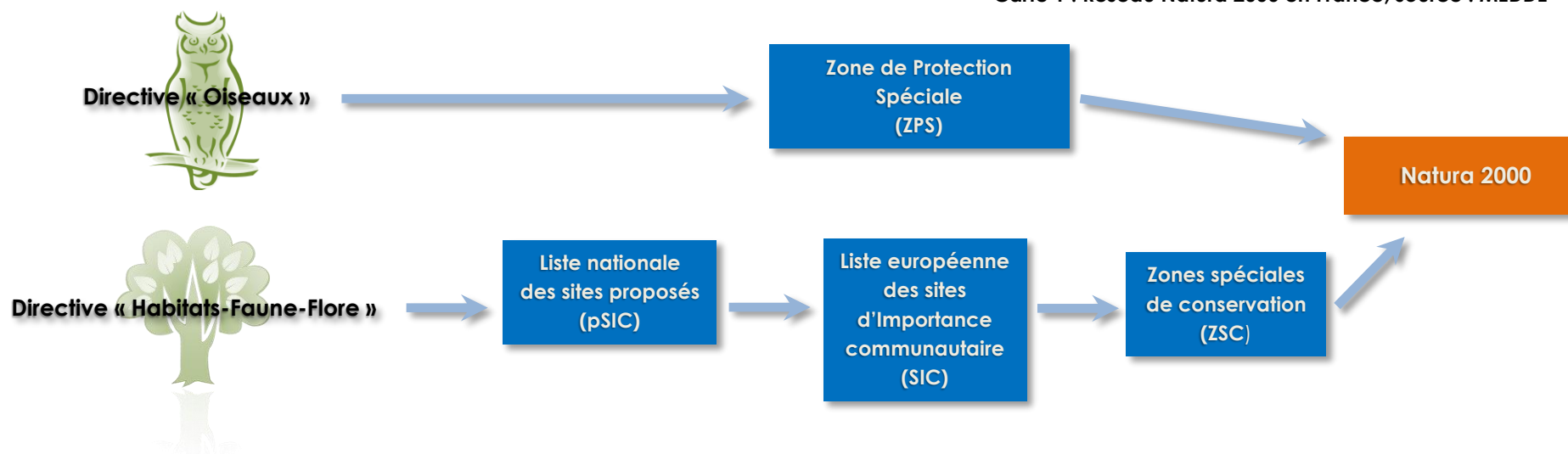
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1758 sites pour 12,60% du territoire métropolitain** soit 6,9 millions d'hectares hors domaine marin. Celui-ci représente 4,1 millions d'hectares (MEDDE, février 2015) :

- 1366 sites en Zones Spéciales de Conservation (pSIC et SIC) au titre de la « Directive Habitats-Faune-Flore »,
- 392 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la « Directive Oiseaux ».



Carte 1 : Réseau Natura 2000 en France, source : MEDDE

### La procédure de désignation du site en ZPS et ZSC :



Pour plus d'informations : [http://www.natura2000-picardie.fr/accueil\\_natura\\_2000.html](http://www.natura2000-picardie.fr/accueil_natura_2000.html)

### ❖ Natura 2000 en Picardie

Le réseau Natura 2000 en Picardie comprend **48 sites qui couvrent 92 000 ha de surface terrestre, soit environ 4,7% du territoire régional, et 55 000 ha de surface en mer** :

- 37 sites d'importance communautaires proposés au réseau Natura 2000 au titre de la « Directive Habitats-Faune-Flore » à des fins de désignation en tant que Zones Spéciales de Conservation, soit 47 963 ha au total (y compris hors Picardie). Ils couvrent environ 1,9% de la surface de la région (**Carte 1 : Localisation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en Picardie**),
- 1 site d'importance communautaire marin d'une superficie de 33 000 ha le long du littoral de la Somme et du Pas-de-Calais,
- 10 Zones de Protection Spéciale, au titre de la « Directive Oiseaux » représentant 87 810 ha au total (y compris hors Picardie). Ils couvrent environ 3,7% de la surface de la région (**Carte 2 : Localisation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) en Picardie**).

Pour plus d'informations : <http://www.natura2000-picardie.fr/index.html>

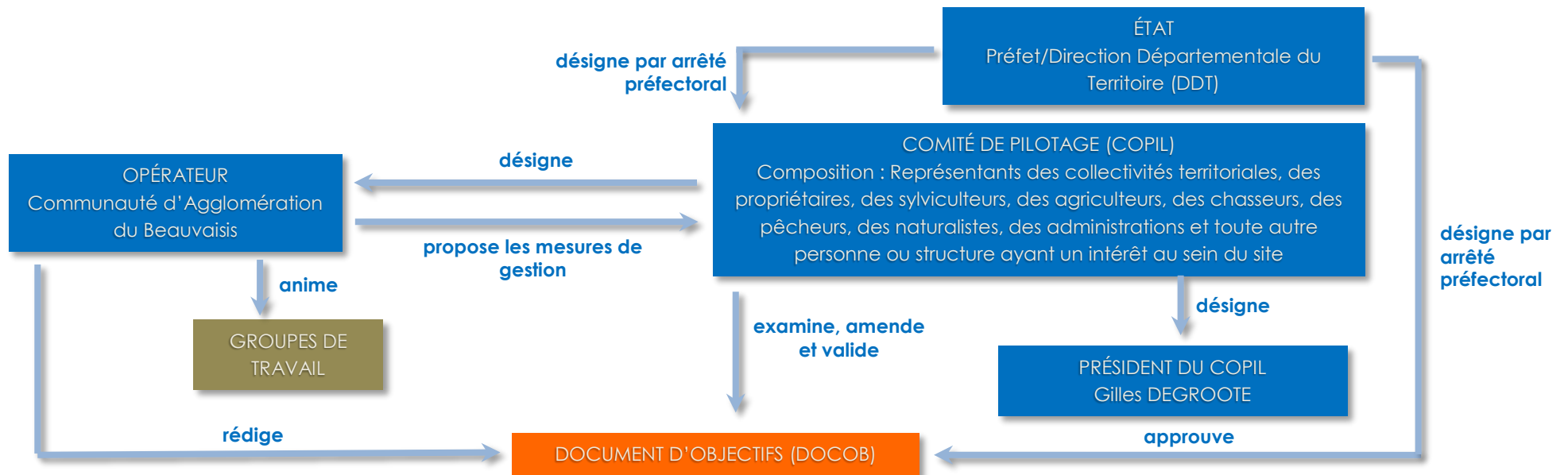
### ❖ Natura 2000 dans l'Oise

Dans l'Oise, le réseau Natura 2000 comprend 14 ZSC ou SIC, et 3 ZPS. Ce réseau représente environ 36 000 hectares soit 6% de la superficie du département de l'Oise.

Pour plus d'informations : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r28.html>

## LA DÉMARCHE NATURA 2000

En France, chaque site du réseau Natura 2000 doit posséder un document d'objectifs (docob) qui est un plan de gestion réalisé en concertation entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Il propose des orientations de gestion pour préserver et gérer durablement le site en tenant compte des dynamiques sociales et économiques ainsi que des politiques existantes.



### ❖ Les étapes de l'élaboration du document d'objectifs

L'élaboration du document d'objectifs du site « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » s'est déroulée en trois phases :

1) Un **état des lieux du site** au travers de :

- Un diagnostic socio-économique visant à recenser les activités humaines et usages locaux, définir l'occupation des sols,
- Un diagnostic écologique décrivant les habitats et les espèces d'intérêt européen.

2) La **définition des objectifs de développement durable**.

3) L'élaboration d'un **plan d'actions** :

- Proposer des mesures de gestion traduisant les objectifs de développement durable,
- Evaluer le coût de chacune des actions et prévoir les modalités de financement,
- Définir les outils techniques et les modalités d'animation, de formation et de sensibilisation (contrats Natura 2000, charte Natura 2000...),
- Etablir un programme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

## ❖ Les étapes de l'animation du document d'objectifs

Tous les propriétaires ou l'ayant droit d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesure(s) de gestion proposée(s) par le document d'objectifs, peuvent souscrire volontairement à deux outils de gestion :

- Les « **contrats Natura 2000** » : Le contrat est passé entre l'État et l'ayant droit. D'une durée de 5 ans, il donne lieu à des compensations financières à hauteur de 100% des travaux réalisés. Ils sont financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), l'Etat (MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie) et le cas échéant par d'autres financeurs (collectivités, Agence de l'Eau...). Il donne droit à l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). On retrouve les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni », les contrats forestiers ainsi que les mesures agroenvironnementales et climatiques.

Pour plus d'informations : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/contrats-natura-2000-a1396.html>

- La « **charte Natura 2000** » : Elle comporte un ensemble de recommandations mais aussi d'engagements qui constituent des « bonnes pratiques ». D'une durée de 5 ans, elle ne donne pas lieu à des compensations financières mais entre autre à l'exonération partielle de la TFPNB et permet d'accéder à certaines aides publiques.

Pour plus d'informations : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/charte-natura-2000-a1399.html>

## L'ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

### ❖ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage (COFIL) est le premier organe de concertation, de débat et de validation de la démarche Natura 2000. Il est composé de trois collèges : le collège des élus, le collège des administrations et des établissements publics de l'État et le collège des organismes socio-professionnels et des associations. Le COFIL du site « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » est composé de 29 membres. L'Arrêté Préfectoral de composition des membres du COFIL est présenté de la manière suivante :

## **COLLÈGE DES ÉLUS**

M. Le Conseiller Régional  
M. Le Conseiller Général  
Mme. La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis  
Mme. La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray  
M. Le Maire de Savignies  
M. Le Maire de Saint-Paul  
M. Le Maire de Saint-Germain-la-Poterie  
Mme. Le Maire de La-Chapelle-aux-Pots  
M. Le Maire de Pierrefitte-en-Beauvaisis  
M. Le Maire Ons-en-Bray

## **COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT**

M. Le Préfet de l'Oise  
M. Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie  
M. Le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise  
M. Le Directeur de l'Office National des Forêts  
M. Le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
M. Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

## **COLLÈGE DES ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS**

M. Le Chef d'Antenne du Conservatoire Botanique National – Antenne Picardie  
M. Le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie  
M. Le Président de l'Association « A l'écoute de la Nature »  
M. Le Directeur du Centre Régional de la Propriété forestières Picardie  
M. le Président du Comité Régional Olympique et Sportif  
M. Le Directeur de l'Agence de Services et de Paiements  
M. Le Président de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles  
M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise  
M. Le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

M. Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise  
Mme. La Présidente de la Fédération départementale française de randonnée pédestre  
M. Le Président du Comité Départemental du Tourisme Equestre  
M. Le Président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise

Ce COPIL, sous la présidence de Monsieur Gilles DEGROOTE, Maire de Savignies, s'est réuni à chaque étape de l'élaboration du docob :

- Le 06 juin 2011 à Beauvais : les étapes de l'élaboration du docob ont été présentées ainsi que la méthodologie de travail pour les diagnostics socio-économique et écologique,
- Le 21 février 2014 à Beauvais : présentation du diagnostic socioéconomique et écologique, des objectifs et enjeux de développement durable, des groupes de travail.

### ❖ Les groupes de travail

L'objectif des groupes de travail est d'évaluer par grand type de milieux les enjeux de conservation propres aux habitats et habitats d'espèces relevant de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Les groupes de travail sont une instance de concertation qui permet la participation et l'appropriation du docob par les acteurs du territoire et permet de travailler sur un programme d'actions réalistes. Les différentes problématiques abordées résultent d'une analyse croisant plusieurs approches thématiques (habitats, activités, usages...) :

- Groupe 1 : « Sylviculture, chasse, tourisme et habitats forestiers et humides d'intérêt communautaire »,
- Groupe 2 : « Agriculture et habitats agropastoraux et humides d'intérêt communautaire ».

Les différents groupes de travail se sont réunis à deux reprises :

- Proposition et recueil d'avis sur les objectifs de développement durable / actions détaillées (mesures de gestions) par l'opérateur,
- Ajustement des modalités de mise en œuvre (cahier des charges) des actions.

# CHAPITRE 1. PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000

## 1.1 GÉNÉRALITÉS

### 1.1.1 Fiche d'identité du site Natura 2000

**Nom officiel du site Natura 2000 :** Massif forestier du Haut Bray de l'Oise

**Date site proposé éligible comme SIC :** 31/03/1999

**Date site enregistré comme SIC :** 07/11/2013

**Date site enregistré comme ZSC :** 13/03/2015

**Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :** non

**Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :** oui

**Numéro officiel du site Natura 2000 :** FR2200372

**Aire biogéographique :** Atlantique

**Localisation du site Natura 2000 :** région Picardie

**Localisation du site Natura 2000 :** département de l'Oise

**Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :** 646 ha

**Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour l'élaboration du docob :** M. DEGROOTE

**Vice-Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour l'élaboration du docob :** Mme. LEFEBVRE

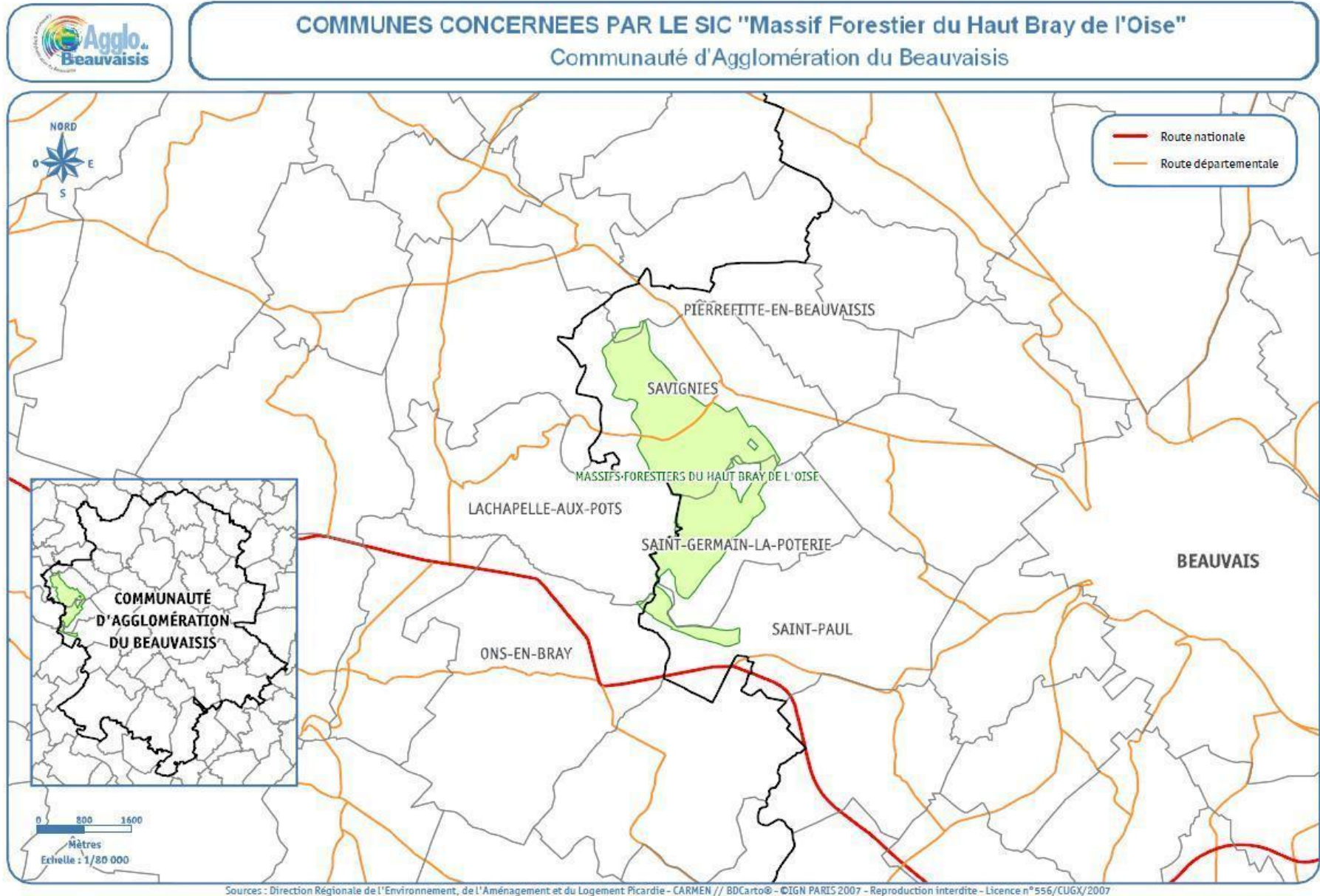
**Structure porteuse :** Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

**Opérateurs :** M. DEBIEVRE / M. THOMAS

**Commissions ou groupes de travail :** Groupe 1 : « Sylviculture, chasse, tourisme et habitats forestiers/humides d'intérêt communautaire »  
Groupe 2 : « Agriculture et habitats agropastoraux/humides d'intérêt communautaire »



## 1.1.2 Localisation géographique



## 1.2 DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Picardie Le site Natura 2000 représente 0,02% de la surface de la région	Le site fait partie des 48 sites picards qui représentent 4.7% du territoire régional. La préservation de ce réseau de site d'intérêt écologique est de portée européenne	Réseau Natura 2000 DREAL Picardie
Départements	1	Oise Le site Natura 2000 représente 0,06% de la surface du département	Le réseau Natura 2000 représente 6% du département de l'Oise	DREAL Picardie
Etablissement public de coopération intercommunale	2	Communauté d'Agglomération du Beauvaisis Communauté de Communes du Pays de Bray	La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en tant que structure porteuse du docob est l'acteur et le partenaire privilégié dans la réalisation du docob	DREAL Picardie, CAB
Communes	6	Savignies Saint-Paul St-Germain-la-Poterie La-Chapelle-aux-Pots Pierrefitte-en-Beauvaisis Ons-en-Bray	La présence du site Natura 2000 sur le territoire des six communes leur permet d'avoir un attrait pour leur développement	DREAL Picardie, CAB
Habitants	6162 habitants sur l'ensemble des communes concernées	Deux habitations situées dans le site	La densité moyenne pour les communes concernées par le site est de 111 hab/km <sup>2</sup> . On peut considérer que le site est situé sur des communes de moyenne densité	INSEE, CAB
Parcs nationaux	Pas de parc national dans le périmètre du site	/	/	DREAL Picardie
Parcs naturels régionaux	Pas de parc naturel régional dans le périmètre du site	/	/	DREAL Picardie
Réserves naturelles (RNN, RNR)	Pas de Réserve naturelle dans le périmètre du site	/	/	DREAL Picardie

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
ENS*	2	Surfaces totales : 2608 ha et 10 ha Surface : 641 ha soit 99,22% du site Natura 2000	Les données recensées pour les ENS ont permis d'acquérir des données d'espèces animales et végétales	Conseil Général de l'Oise
ZNIEFF Type I*	1	Surface totale : 2523 ha Surface du site Natura 2000 comprise dans la ZNIEFF : 637 ha	Les données recensées pour les ZNIEFF I ont permis d'acquérir des données d'espèces animales et végétales	DDT Oise
ZNIEFF Type II*	1	Surface totale : 34460 ha Surface du site Natura 2000 comprise dans la ZNIEFF : 646 ha	Les données recensées pour les ZNIEFF II ont permis d'acquérir des données d'espèces animales et végétales	DREAL Picardie
APB	Aucun Arrêté de Protection de Biotope ne concerne le site	/	/	DREAL Picardie
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RNCFS...	Aucun autre statut	/	/	DREAL Picardie
Sites classés	Pas de site classé	/	/	DREAL Picardie
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux...)	4	Tourbières Landes	L'abondance des sources d'eau laisse présager la présence de zones humides à fort intérêt écologique. Des landes relictuelles peuvent accroître la biodiversité du site	CBNBI, CENP
Réserves de pêche	/	/	/	Fédération Départementale de Pêche 60
Réserves de chasse	/	/	/	CRPF FDC60
SDAGE*	1	SDAGE Seine et cours d'eau côtiers normands	Boisement à forte naturalité	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	3	2 Carrières à sable 1 Carrière à argile	Une ancienne carrière à argile comblée en eau peut présenter un intérêt écologique	BRGM

**TABLEAU 1 / DONNÉES ADMINISTRATIVES**

### 1.2.1 Situation et population du site

Le site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » se situe dans la région Picardie, au nord de la France. Il s'étend initialement sur 646 ha, ce qui représente 0,02% de la surface de la région (Carte 3 : Localisation générale et tableau d'assemblage des planches du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » et Carte 4 : Limites du site du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »). A savoir que le réseau Natura 2000 couvre 4,7% du territoire régional de la Picardie et 6% du territoire du département de l'Oise.

Le site Natura 2000 du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » est situé sur 6 communes et 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Communes	1829-1846 (en effectifs)	2007 (en effectifs)	Evolution (en %)
Ons-en-Bray	1066	1301	+22
Saint-Germain-la-Poterie	411	427	+3.89
Pierrefitte-en-Beauvaisis	458	395	-14
Savignies	885	766	-13
Saint-Paul	1198	1576	+32
La-Chapelle-aux-Pots	671	1697	+153

*Evolution de la population des communes du site Natura 2000.*

Le site est présent sur chacune des communes de manière hétérogène. Seules deux communes se partagent plus de 75% du site Natura 2000, il s'agit de Saint-Germain-la-Poterie et Savignies. Les communes du site sont de nature diverse. En effet, La-Chapelle-aux-Pots, Ons-en-Bray et Saint-Paul sont plus représentatives d'un bourg tandis que les communes de Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie et Savignies conservent leur caractère rural (torchis...) participant à l'identité de ce territoire. Cependant, ces dernières années, Savignies impose une certaine dynamique (constructions de nouveaux commerces, d'une salle socio-culturelle, de lotissements...) et tend à se développer à l'est en direction de Beauvais, le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise étant une limite naturelle.

### 1.2.2 Patrimoine naturel

Le site est inclus dans le périmètre de divers espaces naturels protégés et réglementés tels que deux Espaces Naturels Sensibles\* (ENS) (Carte 5 : Localisation des Espaces Naturels Sensibles sur le site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ») : le « Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crêne » (BRA07) et les « Cours d'eaux salmonicoles du Pays de Bray : Ru des Martaudes et Ru d'Auneuil » (BRA06) qui sont le cœur des politiques environnementales des conseils généraux. Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique\* (ZNIEFF) de type I et II couvrent la quasi-totalité de la surface du Massif forestier (Carte 6 : Localisation des ZNIEFF Type I et II sur site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »). Elles correspondent à la ZNIEFF de type I « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise et Bois de Crêne » (220005070) et la ZNIEFF de type II « Pays de Bray » (220013786). Ces inventaires n'ont pas de portée réglementaire directe que ce soit sur le territoire délimité ou sur les activités humaines, mais ils constituent un élément d'expertise devant être pris en compte dans la définition des zonages des documents d'urbanisme particulièrement pour les ZNIEFF de type I. Les ZNIEFF sont également prises en compte lors de l'élaboration d'études

d'impact réalisées pour certains projets d'aménagement soumis à autorisation. Trois sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » sont situés à proximité du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise », ce qui montre l'intégration de ce site dans un réseau écologique de grande importance. De plus, certains sites possèdent des habitats et des espèces similaires au Massif forestier, ce qui permet le maintien, la dispersion et la colonisation de certaines espèces.

### 1.2.3 Réglementation et aménagement du territoire

#### ❖ Réglementation applicable à l'eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle définit une méthode de travail commune qui repose sur quatre documents essentiels dont un plan de gestion fixant les objectifs environnementaux. En France, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose une planification systématique de toutes les ressources en eau. Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification, de périmètre restreint, sorte de déclinaison locale du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le SAGE doit traduire les éléments du SDAGE en objectifs territoriaux. Le site Natura 2000 doit être cohérent avec le SDAGE Seine et cours d'eau côtiers normands (2010-2015) adopté par le comité de bassin le 29 octobre 2009. Il est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce document fixe pour 6 ans les orientations fondamentales à mettre en œuvre pour une meilleure gestion de l'eau. La DCE prévoit une mise à jour de l'état des lieux du bassin, qui doit servir de base à la préparation du SDAGE et du Programme de Mesure (PDM) 2016-2021.

#### ❖ Documents d'urbanisme

Créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, il constitue un document cadre de planification à l'échelle intercommunale. Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) porté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (<http://www.beauvaisis.fr/amenagement-du-territoire/le-scot.html>) contient notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce dernier constitue le « projet de territoire » qui sera mis en œuvre dans le SCOT, et classe le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » comme milieu naturel à préserver (**Carte 7 : Extrait cartographique du PADD**). Il vise à définir une vision souhaitée de l'Agglomération du Beauvaisis à long terme en fixant les grands choix stratégiques définis préalablement par le conseil communautaire, organe de pilotage du SCOT. Les orientations du SCOT s'imposent notamment au Plan Local d'Urbanisme\* (PLU) qui est un document de planification de l'urbanisation communale national. Sur le périmètre du site Natura 2000, les communes ont classé en zone N (zone naturelle) les parcelles non bâties et en

zone Na (zone à urbaniser des anciens POS, s'apparente aux zones AU des PLU) les parcelles bâties. Ces documents permettent de mettre en avant la richesse écologique du site et renforcent son enjeu de préservation de la biodiversité.

#### ❖ Evaluation des incidences

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagement et des activités humaines sous réserve qu'elles soient compatibles avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés. Cet outil d'évaluation assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « directive Habitats-Faune-Flore » transposée en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (art 13),
- le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 : l'article R414-19 définit la liste nationale (liste 1) des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences (modifié par le décret du 29 décembre 2011), et l'article R414-20 précise les modalités d'élaboration des listes locales complémentaires à la liste nationale (liste 2),
- la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (art.125),
- le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, précise les modalités d'élaboration d'une seconde liste locale (liste 3),
- loi du 22 mars 2012 (CE : L414-4) relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

Pour plus d'informations : <http://www.natura2000-picardie.fr/evaluation.html>

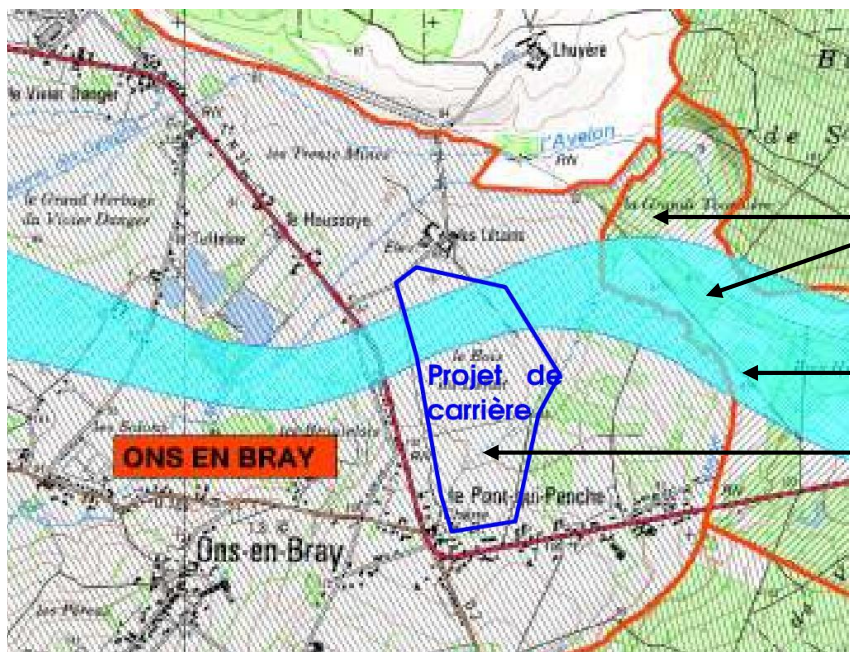
Concernant le site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise », deux projets ont été soumis à une évaluation d'incidence :

- Le projet de la tuilerie IMERYS TC de Saint-Germer-de-Fly concerne une demande d'autorisation d'exploiter la carrière d'argiles du Chêne Notre-Dame sur la commune d'Ons-en-Bray. Le projet se situe en dehors du site Natura 2000 mais à 570 m de son périmètre. Le dossier de demande d'exploitation (téléchargeable sur <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/imerys-tc-a-ons-en-bray-a2303.html>) daté du 8 mars 2012 a fait état de plusieurs effets du projet. L'entreprise IMERYS TC a proposé diverses mesures d'atténuation,

de réduction ou de compensation. En revanche, un lien hydraulique existerait entre le projet et la bordure Sud de la zone Natura 2000 du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » et nécessite une étude d'incidences détaillée. Une remise en état du site conforme à la réglementation en vigueur permettra un usage à vocation agricole futur.

- Le projet de fuseau de la RN 31 entre Gournay en Bray et Beauvais. Cette section avait fait l'objet d'un Avant-Projet Sommaire d'itinéraire dans les années 1990. L'analyse des avis et propositions issus de la concertation et des comparaisons de variantes ont conduit à retenir un fuseau d'études approuvé par le Ministère de l'Équipement du Logement, des Transports et du Tourisme avec une partie d'aménagement en route express à 2 voies dénivelées. Ce fuseau fait aujourd'hui l'objet d'un arrêté de prise en considération pris en avril 2011 sur une période de 10 ans contraignant l'urbanisation future de ce réseau (**Annexe 4 : Arrêté emportant prise en considération du projet de la liaison Gournay-Beauvais RN 31**). En octobre 2012, la DREAL Picardie a lancé une mission de recueil de données environnementales et socio-économiques concernant ce futur fuseau. D'après la cartographie du fuseau d'études de la RN 31, le site Natura 2000 FR2200372 sera directement impacté par ce projet, ce qui nécessitera une évaluation d'incidences. De plus, ce projet de fuseau de la RN 31 est en lien direct avec le projet de carrière d'argiles de la tuilerie IMERYS TC. Pour plus d'informations :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseDownloadReglement&reference=Nzk1MzM=&orgAcronyme=d4t>



La Grande Tourbière et les prairies de la Commune de Saint Paul situées dans le périmètre du site Natura 2000.

Fuseau d'études de la RN31 reliant Gournay en Bray à Beauvais.

Projet de carrière d'argiles de la tuilerie IMERYS TC.

**Carte 2 : Extrait cartographique du fuseau d'études de la RN31.**  
**Source : SDIT/DREAL Picardie.**

### 1.3 DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Climat	1 type de climat	<p>Le département de l'Oise est soumis à un climat océanique, doux et humide, avec prédominance des vents d'ouest à sud-ouest qui apportent des perturbations naissant sur l'Atlantique</p> <p>Précipitations : 657 mm en moyenne par an (nombre moyen de jours avec précipitations supérieures à 1 mm = 115 jours)            Température moyenne annuelle : 9,9 °C            Enneigement : 18 jours par an entre Novembre et Avril (dont 9 répartis entre Janvier et Février)            Gelés : 61 jours par an entre Octobre et Mai (les gelées tardives sont à craindre)            Vents dominants : sud-ouest, en raison de la fréquence des systèmes dépressionnaires situés sur le proche Atlantique</p>	Météo France (station Beauvais)
Géologie	<p>1 formation géologique prédominante</p> <p>2 formations géologiques</p>	<p>La formation géologique qui domine la composition du sous-sol du site appartient à la période géologique du Crétacé inférieur et plus précisément au Wealdien Barrémien, où l'on retrouve des sables, argiles et fins lits de lignite</p> <p>Deux autres formations de moindre importance :            période géologique du Jurassique supérieur et plus précisément au Tithonien, où l'on retrouve des Argiles brunes et sables ocres à plaquettes gréseuses à trigonies.            Alluvions récentes composées d'argiles et de limons, parfois tourbeux</p>	BRGM
Pédologie	Une multitude de sol	<p>Les Rankosols sont des sols de fortes pentes soumis à une forte érosion, qui peuvent évoluer en Alocrisols et en Brunisols pour les sols les plus évolués. Les Luvisols correspondent à la grande famille des sols lessivés et bruns lessivés, qui peuvent évoluer en Podzosols. Les sols à caractère hydromorphe sont de type Réductisols et Rédoxisols, et pour les milieux les plus humides la tourbe</p>	CAB



Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Topographie	Une topographie marquée	La topographie du site est variée, avec une partie nord au relief très irrégulier et une partie sud en pente douce. L'altitude varie entre 78 m et 239 m, avec une exposition générale au Sud	CAB
Hydrologie	1 affluent	Le site est traversé d'est en ouest dans sa partie sud par l'Avelon. C'est un affluent du Thérain en rive droite. La longueur de cette rivière est de 23 km. Une multitude de ruisseaux et rus sillonnent le massif	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Hydrographie	1 bassin versant	Le site appartient au bassin versant du Thérain, d'une superficie d'environ 1220 km <sup>2</sup>	Agence de l'Eau Seine-Normandie

**TABLEAU 2 / DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES**

### 1.3.1 Climatologie locale

Le climat général du « Massif Forestier du Haut Bray de l'Oise » est proche de celui du Pays de Bray dans sa partie picarde. En effet, le site est un complexe forestier. La double affinité, à la fois atlantique et submontagnarde, est caractérisée par une forte pluviométrie, un nombre de jours de gel annuel assez élevé et des températures fraîches. Néanmoins, le climat du site peut être tempéré par un climat plus doux caractéristique du département de l'Oise.

### 1.3.2 Géologie et pédologie

Le sous-sol est composé majoritairement de sables, d'argiles et de fins lits de lignite appartenant à la période géologique du Crétacé inférieur (**Carte 8 : Géologie du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**). On retrouve deux autres formations de moindre importance. Des formations du Jurassique supérieur ainsi que des alluvions récentes composées d'argiles et de limons parfois tourbeux.

Compte tenu du contexte topographique, climatique et géologique du site, on retrouve une multitude de sols. Sur les sols les plus pentus, l'érosion favorise les sols superficiels de type Rankosols conditionnant le développement des pelouses. L'altération de la roche mère permet d'obtenir des sols plus évolués et épais où apparaissent des formations forestières acides composées de hêtres et de chênes. Les sols lessivés de type Luvisols se développent sur les buttes sableuses et peuvent évoluer en Podzosols sous plantation résineuse. L'apparition de poches d'argile

imperméabilisant les couches inférieures du sol entraîne la stagnation de l'eau, dans les horizons superficiels, ce qui donne naissance à des sols hydromorphes de type Réductisols et Rédoxisols et pour les milieux les plus humides à de la tourbe.

### 1.3.3 Topographie du site

Le site Natura 2000 est caractéristique de la topographie accidentée de la Boutonnière du Pays de Bray qui résulte de plissements provoqués par le contrecoup des poussées alpines ayant subi une forte érosion mettant à jour des couches géologiques anciennes. La topographie du site est très variée avec au nord une partie très accidentée, tandis qu'au sud le relief est en pente douce où l'on retrouve la vallée de l'Avelon (**Carte 9 : Topographie et hydrographie du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**).

### 1.3.4 Hydrographie et hydrologie



**Carte 3 : Bassin versant du Thérain.**  
**Source : Note d'enjeux Bassin versant du Thérain, DREAL Picardie.**

du charbon et des produits pétroliers (notamment par la combustion des carburants automobiles, puis le ruissellement des eaux de voirie vers les rivières).

Le bassin versant du Thérain, d'une superficie d'environ 1220 km<sup>2</sup>, représente une entité homogène et cohérente au point de vue du réseau hydrographique superficiel. Il se situe pratiquement en intégralité dans le département de l'Oise. Son réseau hydrographique d'environ 250 km de long est relativement dense. Un de ses principaux affluents est l'Avelon, une rivière moyennement abondante de 23 km de long. L'Avelon présente des fluctuations saisonnières de débit modérées, avec des hautes eaux d'hiver pouvant se caractériser par des crues soudaines. L'état qualitatif des eaux est présenté dans le tableau ci-dessous.

Etat biologique	Etat physico-chimique	Etat chimique
Moyen	Moyen	Mauvais

L'état biologique et physico-chimique est déclassé par la présence du phosphore et des paramètres biologiques moyens. L'état chimique est « Mauvais » dégradé par les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) présents dans l'eau. Ces molécules proviennent majoritairement de la combustion incomplète

Le site Natura 2000 est situé sur une masse d'eau souterraine à dominante sédimentaire et à écoulement libre. La formation géologique principale qui appartient à la période du Barrémien présente une perméabilité variable en rapport avec l'alternance des faciès argileux, sableux ou calcaires entraînant une succession de couches aquifères.

Les zones humides du site sont un enjeu important du point de vue écologique puisqu'une multitude de ruisseaux et de rus sillonnent le site. On retrouve le ruisseau des Vallées situé au Nord-Ouest du site, le ruisseau des Bonshommes parcourant le centre du site et le ruisseau Saint-François, tous s'écoulant du Nord vers le Sud. L'argile affleurant sur les versants permet ainsi de libérer la nappe qu'elle tenait captive, au travers de nombreuses petites sources à faible débit qui maintiennent les versants humides. Il n'y a pas de point de captage d'eau potable sur le site Natura 2000 ou à proximité. Les travaux d'assainissement récents ont permis de raccorder les habitations présentes à proximité du site Natura 2000.

**Toutes ces particularités du site provenant de la formation de la Boutonnière du Pays de Bray donnent naissance à une multitude de milieux naturels ou semi-naturels propices à la présence d'espèces ordinaires plus nombreuses mais aussi d'une flore et d'une faune remarquables.**



**Photo 1 : Ruisseau St François en sous-bois.  
Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

## CHAPITRE 2. RAPPORT DE PRÉSENTATION : DIAGNOSTIC

## 2.1 ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

### 2.1.1 Situation foncière des propriétaires sur le site

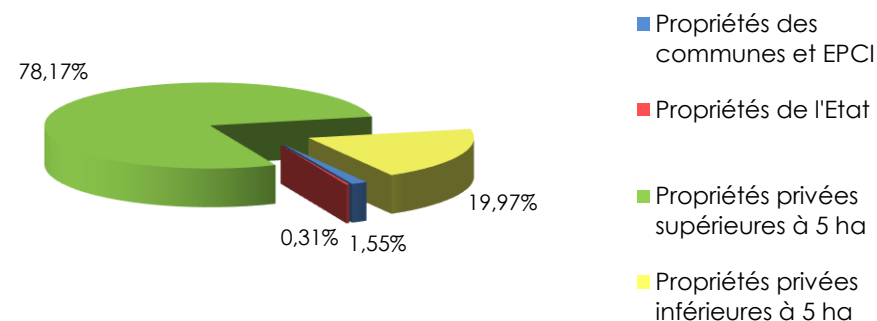
Données administratives	Quantification (nombre de parcelles)	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	7	Représente 0,31% du site Natura 2000	2	/	CAB
Propriétés des communes et EPCI	20	Représente 1,55% du site Natura 2000	10	/	CAB
Propriétés privées supérieures à 5 ha	175	Représente 78,17% du site Natura 2000	505	Deux propriétés représentent les 3/4 du site Natura 2000. Ils sont des acteurs et des partenaires privilégiés dans la réalisation du docob ainsi que dans la mise en œuvre de la gestion du site	CAB
Propriétés privées inférieures à 5 ha	271	Représente 19,97% du site Natura 2000	129	Très morcelée	CAB CCPB

**TABLEAU 3 / SITUATION DES PROPRIÉTÉS DANS LE SITE**

Deux grandes propriétés privées représentent plus du 3/4 de la surface du site Natura 2000. Elles sont détenues par le groupement forestier de Savignies et deux propriétaires privés. Le dernier quart est détenu par de petits propriétaires privés aux parcelles très morcelées. L'Etat, les EPCI et les communes ne représentent qu'à peine 2% de la surface du site Natura 2000.

**L'essentiel du site du Massif forestier du Haut Bray de l'Oise est en propriété privée, les parcelles communales étant peu représentées sur le site.**

**Répartition des propriétés sur le site**



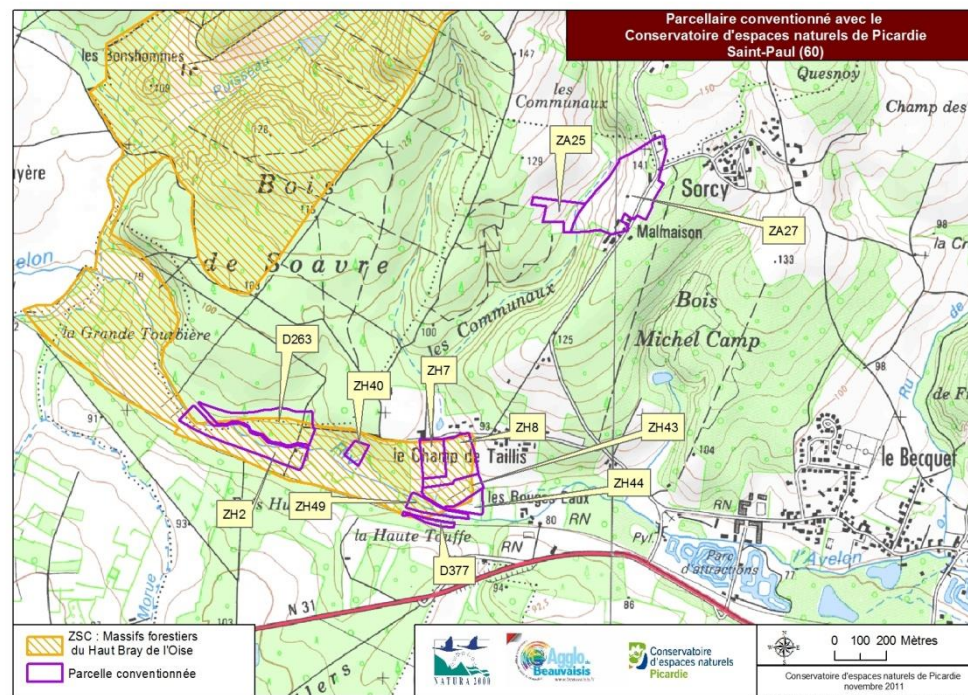
**Figure 1 : Répartition foncière des propriétés au sein du site Natura 2000. Source : CAB.**

## 2.1.2 Acteurs et structures gestionnaires du site

❖ **Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP)** est une association à but non lucratif (loi de 1901) mettant en œuvre quatre missions permettant de protéger et conserver le patrimoine naturel de notre région : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. Il constitue un acteur local et privilégié pour le développement durable des territoires. Il participe également à la mise en œuvre des politiques publiques environnementales et notamment à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en Picardie. Sur le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise », le CENP gère par convention des parcelles d'un propriétaire privé situées dans la partie sud du site, le long de l'Avelon. Le plan de gestion couvre moins de 2% de la surface totale du site.

❖ **Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)** intervient sur le site Natura 2000 compte tenu de sa dominante forestière. C'est un établissement public, délégation régionale du Centre National de la Propriété forestière. Il a compétence pour orienter et développer la gestion des bois et terrains à vocation forestière des particuliers et concourt à la gestion durable des forêts privées. Le CRPF possède plusieurs missions telles que la rédaction des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole et des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles ainsi que la rédaction de brochures techniques, l'instruction et l'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG), le conseil et l'information des propriétaires forestiers. Sur le site Natura 2000, quatre PSG sont mis en œuvre par les propriétaires et couvrent plus de 70% de la surface totale du site.

❖ **L'Office National des Forêts (ONF)**, établissement public est chargé de la gestion des forêts publiques (domaniales et des collectivités). Il assure comme mission la production de bois, l'accueil du public en forêt, la protection de la forêt et des milieux naturels, et la police forestière. L'ONF a en gestion deux parcelles en forêt communale de Saint Paul (3ha59) et de Saint Germain la Poterie (1ha73), et couvrent moins de 1% de la surface totale du site.



Carte 4 : Parcelles conventionnées par le CENP. Source : CENP.

### 2.1.3 Les activités humaines sur le site

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	<p>A04.01 : Pâturage intensif</p> <p>A08 : Fertilisation</p> <p>A03.03 : Abandon / Absence de fauche</p> <p>A04.03 : Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</p> <p>H01.05 : Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières</p> <p>I01 : Espèces exotiques envahissantes</p> <p>J02.05 : Modifications du fonctionnement hydrographique</p>	<p>58.53 ha, soit 9,07% de la surface totale du site</p> <p>8 parcelles déclarées à la PAC</p>	<p><b>Héritages de l'activité agricole passée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de nombreux prés vergers par des prairies,</li> <li>- Abandon du pâturage avec fermeture des milieux ouverts.</li> </ul> <p><b>Type de production :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 85% des milieux ouverts sont des prairies,</li> <li>- 48% des prairies sont en entretien mixte par pâturage et fauchage,</li> <li>- 27% des prairies sont entretenues par pâturage majoritairement extensif,</li> <li>- 10% des prairies sont entretenues par fauchage,</li> <li>- 93% des prairies pâturées sont entretenues par un pâturage bovin,</li> <li>- 7% des prairies pâturées sont entretenues par un pâturage équin,</li> <li>- 15% des milieux ouverts sont en cours de recolonisation suite à l'abandon du pâturage.</li> </ul>	<p>Agriculteurs            Eleveurs            DDT Oise            Chambre d'Agriculture            CAB</p>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Sylviculture	B01.02 : Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Taux de boisement de l'Oise de 22,40% (contre 25% à l'échelle nationale) en 2009  542,96 ha, soit 84,13% de la surface totale du site	<p><b>Propriétés forestières &lt; 5 ha :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de coupe : coupes de petite surface et espacées dans le temps,</li> <li>- Objectif de production : bois de chauffage.</li> </ul> <p><b>Propriétés forestières &gt; 5 ha :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de coupe : gestion programmée et sont exploitées de manière plus régulière grâce aux plans simples de gestion,</li> <li>- Objectif de production : bois d'œuvre et bois de chauffage.</li> </ul> <p><b>Gestion passée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taillis sous futaie avec quelques parcelles de futaie de chêne sur les zones de plateau,</li> <li>- Taillis sur les coteaux.</li> </ul> <p><b>Gestion actuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation des taillis sous futaie en futaie régulière ou irrégulière,</li> <li>- Taillis peu exploités et peu améliorés : plantations de résineux ou abandon sylvicole,</li> <li>- Bonne desserte malgré un problème d'accessibilité sur les coteaux.</li> </ul> <p><b>Plan Simple de Gestion (PSG) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre sur le site.</li> </ul> <p><b>Principaux types de peuplement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Essences feuillues : érable sycomore, hêtre, frêne, châtaignier, merisier, chênes et autres feuillus (charme et localement des aulnes, érables champêtres...),</li> <li>- Essences résineuses : pin noir, épicéa commun, mélèzes.</li> </ul>	CRPF ONF
	B02.01 : Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)			
	B02.03 : Elimination du sous-bois			
	E03.01 : Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives			
	E03.03 : Dépôts de matériaux inertes			
	I01 : Espèces exotiques envahissantes			
	J02.05 : Modifications du fonctionnement hydrographique			
	J03.01 : Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat			



Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Carrière	C01.02 : Carrières d'argile et de limon E03.01 : Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives	3	<p><b>2 Carrières à sable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carrière de la poterie : utilisée autrefois pour la construction. La carrière s'est reboisée naturellement en Pin sylvestre et Bouleau verruqueux. Zone de stockage de matériel agricole.</li> <li>- Carrière de l'Argillère : utilisée autrefois pour la construction, elle est aujourd'hui plantée sur la moitié de sa surface en Epicéa Commun. L'autre partie est recolonisée par la végétation.</li> </ul> <p><b>1 Carrière à argile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carrière du Bois des Vallées : utilisée autrefois pour la poterie, elle constitue aujourd'hui une retenue d'eau.</li> </ul>	BRGM CAB
Chasse		<p>En 2010, plus de 18 000 cotisations à la Fédération des chasseurs de l'Oise.</p> <p>Sur le site on retrouve 44 territoires de chasse proposant des plans de chasse grand gibier et comptant 675 chasseurs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 34 sont des Chasses privées (425 chasseurs),</li> <li>- 10 sont des Sociétés de chasse (250 chasseurs).</li> </ul>	<p>La chasse est très pratiquée sur le site, le secteur est très giboyeux.</p> <p><b>Pratique de la chasse sur les petites parcelles :</b> Les propriétaires chassent généralement eux-mêmes et sont intéressés par la chasse du petit gibier (pigeon, faisan, lapin).</p> <p><b>Pratique de la chasse sur les grandes parcelles :</b> La chasse est généralement louée à une association de chasseurs qui pratiquent la chasse au gros gibier en battue (chevreuil, sanglier).</p> <p>La pression du grand gibier est importante sur la régénération naturelle. L'équilibre sylvo-cynégétique est recherché.</p>	FDC60 CRPF

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Pêche	J02.13 : Abandon de la gestion des plans d'eau	1 association de pêche : AAPPMA « La Truite Saint-Paul » (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)	Pêche sur domaine privé de catégorie 1. 15 pratiquants sur un parcours de 6 à 8 km dont une partie s'étend sur le sud du site, de la Grande Tourbière aux Rouges Eaux.	Fédération Départementale de Pêche 60  AAPPMA
Tourisme	F04.01 : Pillage de stations floristiques  F04.02 : Collecte (champignons, lichens, baies)  G01.02 : Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés  G01.03 : Véhicules motorisés	Equipements dans l'Oise :  - + 2.000km d'itinéraires cyclistes - + 2.000km d'itinéraires de randonnée (GR, PR, GRP) - + 100 clubs hippiques  3 associations de randonnée pédestre fréquentent le site : - Les Randonneurs Beauvaisiens - Amicale des Randonneurs pédestres du Beauvaisis - Beauvais Randonnée Loisirs  2 centres équestres : - Centre équestre de la Hulotte - Poney club d'Ons-en-Bray	<b>Cueillette en forêt :</b> - Fréquentation informelle par les riverains des villages voisins. - Promenades dominicales avec des fréquentations par vagues pour la récolte de champignons, de châtaignes et autres.  <b>Randonnées pédestre et cycliste :</b> - Une activité régulière. - Utilisation des sentiers balisés par les randonneurs encadrés. - Activité VTT avec l'association Beauvais Bike.  <b>Randonnée équestre :</b> - Principalement le Centre équestre de la Hulotte avec une sortie par semaine avec en moyenne une dizaine de personnes.  <b>Activité motorisée :</b> - Présence de quelques quads  <b>Itinéraires inventoriés :</b> <u>Circuits VTT de la CAB :</u> - « Les trois monts » - « Le circuit des argillères » - « Le tour des potiers »  <u>Circuits pédestres de la CAB :</u> - « Les faïenceries du Bray » - « Beauvaisis, terre de potiers »  <u>Circuits inscrits au PDIPR :</u> - GR125 borde le nord du site. - GR126 borde le nord du site. - « Fosses et vallées de Savignies »  <u>Circuits équestres inscrits au PDIPR :</u> - Traversées équestres reliant le sud-ouest au nord du site.	Comité départemental de Randonnée Pédestre  Oise tourisme  CAB

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Projets	D01.02 : Routes, autoroutes	2	- Tuilerie IMERYS TC de Saint-Germer-de-Fly, - Fuseau de la RN 31 entre Gournay en Bray et Beauvais.	IMERYS TC SDIT/DREAL Picardie
Hébergement		2 chambres d'hôtes à proximité du site	- La chambre d'hôtes « Les Passereaux » à Saint-Paul, - La chambre d'hôtes « Chez Agnès et Bernard » à Ons-en-Bray.	Oise tourisme

(1) Nomenclature FSD en annexe

TABLEAU 4 / DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

### 2.1.3.1 L'agriculture

#### ❖ Cadre juridique et réglementation

La Politique Agricole Commune (PAC) a été mise en place en Europe en 1962 avec pour objectif principal de garantir l'autosuffisance alimentaire de l'Union Européenne. Elle a ainsi permis d'augmenter le niveau de production agricole grâce à la mise en place d'outils garantissant le revenu des agriculteurs favorisant la modernisation des exploitations. La PAC a été réformée une première fois par les accords de Luxembourg du 26 juin 2003 au travers de nouveaux enjeux économiques et environnementaux. La deuxième réforme de la PAC, préparée depuis mi-2012, entre en application en 2015 et consiste à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux.

Le Document de Cadrage National (DCN) qui comporte deux documents, décrit les mesures nationales d'intervention. La programmation 2014-2020 prévoit la mise en œuvre de 27 Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) pour chaque région hexagonale, la Corse

et les départements d'outre-mer. Pour la Picardie, quatre priorités d'actions ont été définies telles que l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et sylvicoles par des actions de restructuration et de modernisation, le soutien des mesures agroenvironnementales, la priorité à l'emploi et au développement ainsi que le renforcement de la formation et de l'information des acteurs du développement durable, ce qui inclut la mise en valeur des sites Natura 2000.

Pour plus d'informations : [http://jet.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/admin/documents/fct\\_prog\\_eur.pdf](http://jet.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/admin/documents/fct_prog_eur.pdf)

Depuis 2010, chaque exploitant agricole demandeur d'aides soumises à la conditionnalité et disposant de plus de 15 ha de Surface Agricole Utile (SAU) doit disposer d'une certaine Surface Equivalente Topographique (SET). Le taux à respecter pour la campagne 2013 est de 4%. Ce type de mesure permet la promotion d'une agriculture durable en lien avec la protection de la nature et des paysages.

#### ❖ Financement

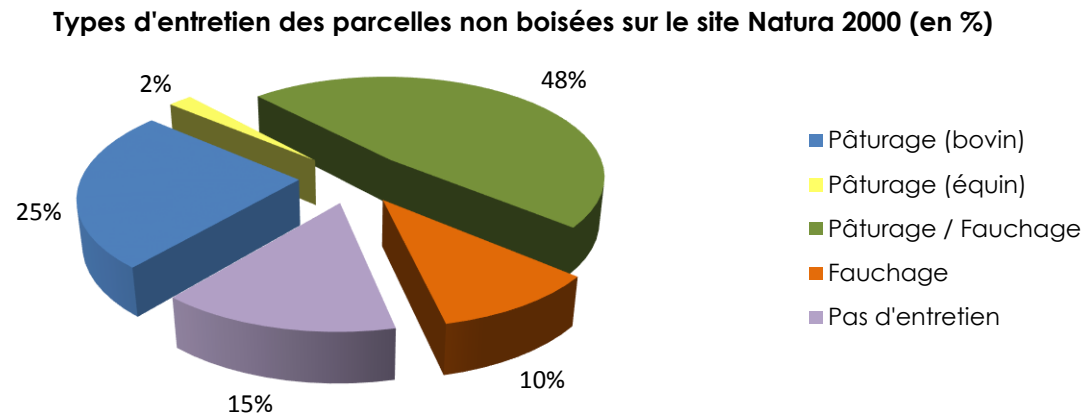
Pour les milieux agricoles, les mesures mises en place pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 sont appelées Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et sont financées par des fonds européens (FEADER), des financements de l'État, du Conseil régional, des Agences de l'Eau Seine Normande et Artois Picardie.

Pour plus d'informations : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/maec-2015-a2987.html>

#### ❖ Etat des lieux des pratiques agricoles sur le site

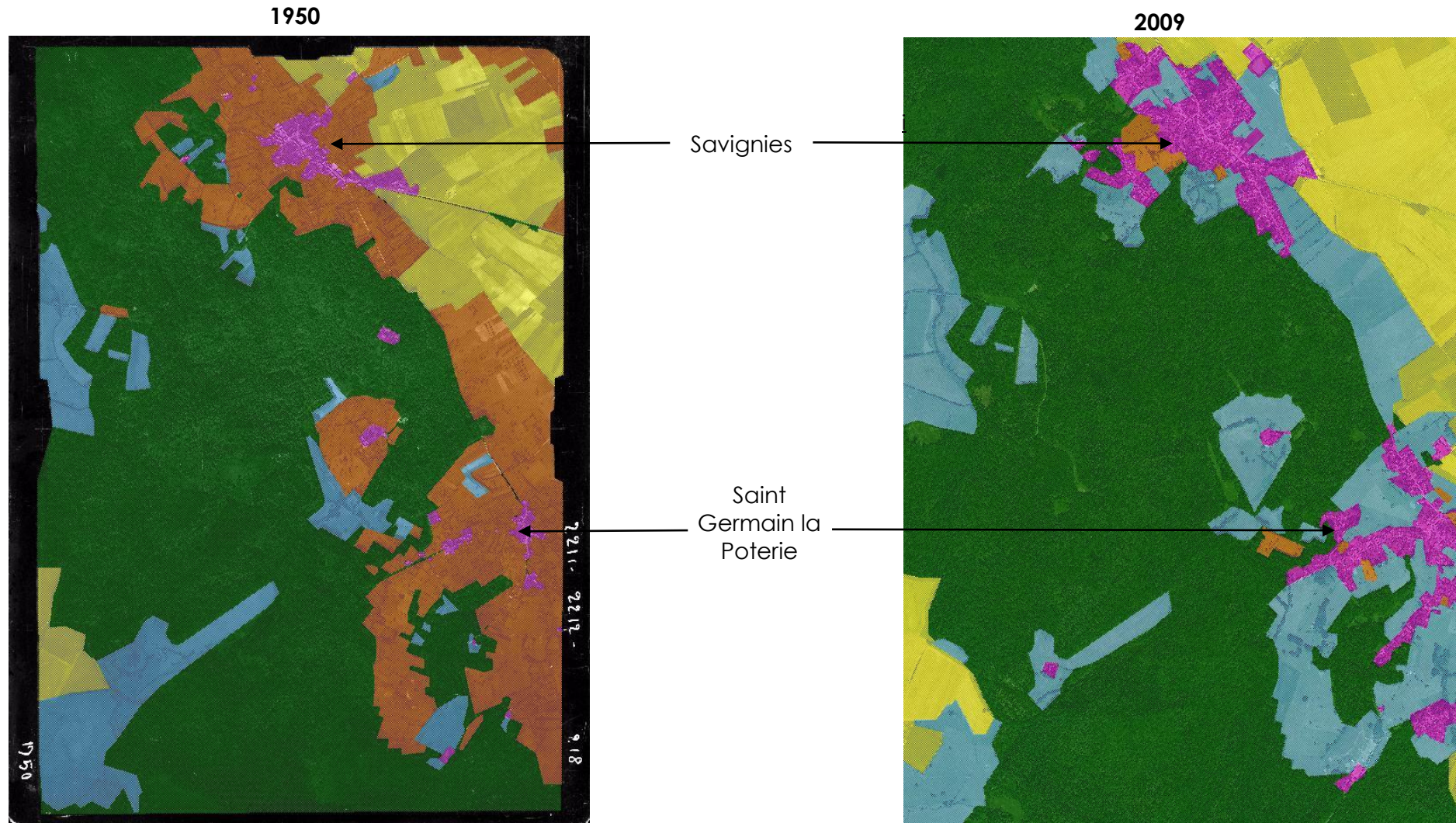
D'après le DRDR Picardie de mai 2012, l'activité agricole continue d'occuper la grande majorité du territoire picard : 69,1% de la surface de la Picardie sont des terres agricoles utilisées soit 1 349 340 hectares. On retrouve cette forte activité agricole aux alentours du site Natura 2000 mais le site étant à dominance boisée, les terres agricoles ne recouvrent que 58.53 ha, soit 9,07% de la surface totale du site. Il est à noter également que les activités agricoles présentes sur le site sont principalement de l'élevage. Ceci explique l'évolution actuelle du paysage sur le site. En effet, l'évolution des pratiques agricoles depuis l'après-guerre, avec l'abandon progressif du pâturage, s'est effectuée au profit de la forêt avec le reboisement naturel des parcelles abandonnées menant à une fermeture progressive du milieu. D'autre part, les prés vergers qui étaient autrefois caractéristiques des alentours des villages ont pour la plupart quasiment disparu au profit des prairies et de la forêt (voir les cartes de l'évolution de l'occupation des sols d'après photo-interprétation).




Une enquête a été réalisée auprès des propriétaires des parcelles non boisées sur le site Natura 2000. L'objectif est de déterminer les types d'entretien effectués. Il en est ressorti que pratiquement la moitié de la surface totale des parcelles non boisées sont en entretien mixte par fauchage et pâturage. Les surfaces restantes sont entretenues par pâturage (27%) et par fauchage (10%), ou sont non entretenues (15%).



**Figure 2 : Types d'entretien des parcelles non boisées sur le site Natura 2000.**  
Source : CAB.

**Evolution de l'occupation des sols d'après photo-interprétation (Sources : IGN)**



-  Prairies
-  Cultures
-  Zone urbanisée
-  Pré verger
-  Forêts

❖ Impacts de l'agriculture sur les habitats et les espèces de la Directive

Pratiques agricoles	Favorables	Défavorables
Amendement (chaulage des prairies)		- Modification des conditions écologiques, - Modification de la flore et de la faune.
Culture (extérieure au site Natura 2000)		- Eutrophisation des cours d'eau (Avelon).
Drains d'assainissement		- Modification des conditions écologiques, - Modification de la flore et de la faune.
Pâturage/Pâturage mixte	- Pâturage extensif : Respect de la faune, de la flore et du sol, maintien des milieux ouverts.	- Piétinement des berges de l'Avelon et des habitats humides, - Eutrophisation de certains milieux humides.
Fauchage	- Fauche tardive : Respect de la faune, de la flore, maintien des milieux ouverts.	- Tassement du sol.
Bande enherbée	- Développement de la flore et maintien de l'entomofaune, - Bandes tampons en bordure du cours d'eau (préserve la qualité des eaux), - Lutte contre l'érosion des sols.	
Bocage	- Développement de la flore et maintien de l'entomofaune, - Filtre les eaux de ruissellement, - Lutte contre l'érosion des sols.	

### 2.1.3.2 La sylviculture

❖ Cadre juridique et réglementation

La politique forestière nationale se base sur la Loi d'Orientation sur la Forêt du 09 juillet 2001 (LOF) qui introduit le principe de gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Cela conduit à la création de documents traduisant la politique forestière nationale à l'échelle régionale. C'est le cas avec les Orientations Régionales Forestières (ORF) de Picardie qui définissent quatre grands axes pour les forêts régionales. Tout d'abord, développer une démarche de qualité auprès des acteurs de la filière, encourager la production de peuplements de qualité, encourager la transformation du bois et le développement des industries régionales et enfin promouvoir l'utilisation du matériau bois en recherchant des débouchés. Un autre document s'inscrit dans les ORF de Picardie, c'est le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui définit à l'échelle régionale les caractéristiques de la forêt privée, les méthodes de gestion préconisées pour les différents peuplements et une description des grandes régions forestières. Le site Natura 2000 du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » appartient à la région forestière du

Pays de Bray qui est la plus petite région forestière de l'Oise présentant un faible taux de boisement : 17% (contre 26% pour le territoire national et 19% pour la Picardie) et des potentialités forestières moyennes. Une nouvelle loi du 27 juillet 2010 complète la LOF de 2001. Il s'agit de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP). Elle institue un droit de préférence au profit des propriétaires voisins lors de la vente d'une parcelle boisée. Ce droit de préférence s'applique aux ventes à compter du 29 juillet 2010. L'objectif de cette loi est d'améliorer la structure foncière des bois et forêts (Articles L.514-1 et suivants du Code forestier).

Cette politique forestière nationale traduite à l'échelle régionale par le SRGS s'applique à l'échelle du site par des mesures de gestion permettant la coupe et la mise en place de travaux d'entretien. Ces documents de gestion sont le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), le Règlement Type de Gestion (RTG) et le Plan Simple de Gestion (PSG). Le PSG permet aux propriétaires forestiers de réaliser périodiquement un diagnostic de leur forêt afin de définir un programme d'interventions en accord avec leurs objectifs. On retrouve sur le site quatre PSG (**Carte 10 : Localisation des Plans Simples de Gestion du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**). Le propriétaire doit réaliser en complément une évaluation des incidences de sa gestion sur les milieux et espèces relevant de la DHFF. L'application de la procédure "L11" et la conformité des PSG et RTG à l'annexe verte Natura 2000 permet au propriétaire d'éviter de rédiger cette évaluation.

Pour plus d'informations : [http://www.crpfnorpic.fr/images/rub3/annexes\\_vertes\\_natura\\_2000\\_srqs\\_npc.pdf](http://www.crpfnorpic.fr/images/rub3/annexes_vertes_natura_2000_srqs_npc.pdf)

#### ❖ Les propriétés forestières sur le site Natura 2000

D'après l'analyse de l'étude socio-économique menée par le CRPF (**Annexe 5 : Etude socio-économique du site Natura 2000 des forêts du Haut Bray de l'Oise**) la majorité des boisements constituent un patrimoine familial transmis par succession. Ils suscitent pour les propriétaires un attachement affectif plus qu'un investissement financier.

On retrouve sur le site Natura 2000 deux types de propriétés dont les différences proviennent de l'intérêt qu'elles suscitent aux yeux des propriétaires :

- Propriétés forestières inférieures à 5 ha : ce type de propriété très morcelée couvre environ 20% de la surface totale du site. Assez répandue, la surface est souvent inférieure à 1 ha. La gestion forestière y est difficilement réalisable et suscite peu d'intérêt pour les propriétaires. On y réalise plutôt des coupes de petite surface et espacées dans le temps avec un but de produire du bois de chauffage. Ces parcelles proviennent soit de multiples partages lors de successions soit d'un lot de multiples parcelles lors de l'achat,
- Propriétés forestières supérieures à 5 ha : les grandes propriétés forestières couvrent 80% de la surface totale du site mais sont moins répandues. La gestion forestière y est programmée grâce à la mise en œuvre de PSG. Acquisées également par succession, les forêts étaient sans doute plus vastes ou agrandies progressivement par le rachat des parcelles voisines.



### ❖ La gestion passée

- Sur plateau jusque dans les années 70 : principalement orientée sur des taillis sous futaie avec quelques parcelles de futaie de chêne. Le taillis sous futaie était généralement exploité de manière intensive pour le bois de construction et la fabrication de charbon,
- Sur coteaux jusque dans les années 1950 : taillis pour le bois de boulange ou pour le bois de chauffe.

### ❖ La gestion actuelle

- Sur plateau : conversion des anciens taillis sous futaie en futaie irrégulière avec la mise en œuvre de régénérations naturelles par bouquet ou parquet, et transformation des anciens taillis sous futaie en futaie régulière par plantation à base de chênes et de feuillus précieux ou par des résineux,
- Sur coteaux : transformation des taillis en futaie régulière par des plantations de résineux avec l'aide financière du Fond Forestier National jusque les années 1980.

### ❖ Les plans simples de gestion

Sur le site Natura 2000, quatre PSG couvrent plus de 70% de la surface totale. Deux d'entre eux représentent plus de 98% de la surface des PSG. Les objectifs des propriétaires sont les suivants par ordre de priorité :

- Entretien et conservation de leur forêt dans le patrimoine familial : les petits propriétaires entretiennent eux-mêmes leur bois. Les propriétaires de plus grande surface délèguent la gestion à un expert ou une coopérative forestière,
- Production de bois d'œuvre de qualité, principalement pour les grandes propriétés forestières,
- Production de bois de chauffage, principalement pour les petits propriétaires pour leur autoconsommation ou pour revendre dans les villages voisins,
- Pratique de la chasse et gestion cynégétique,
- Promenade et cueillette de champignons : les propriétaires recherchent des espaces de liberté et apprécient de pouvoir se promener tranquillement dans leur bois.



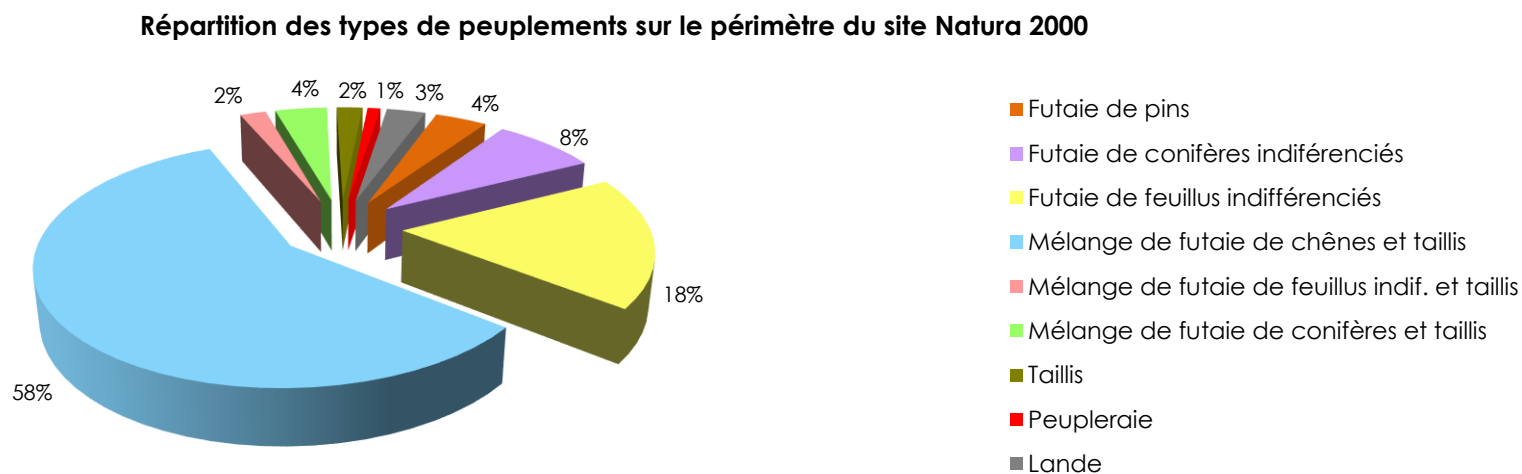
**Photo 2 : Futaie régulière de résineux, Bois de la Marquayenne. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

### ❖ Les peuplements forestiers

On distingue 5 grands types de peuplements :

- Mélanges taillis-futaie en cours de conversion avec les essences suivantes : érable sycomore, hêtre, frêne, châtaignier, merisier, chênes et autres feuillus (charme et localement des aulnes, érables champêtres...),
- Plantations résineuses (pin noir, épicéa commun, mélèzes),
- Plantations feuillues des essences suivantes : merisier, chêne, châtaignier,
- Futaies obtenues par conversion des anciens taillis sous futaie. Les essences dont elles sont composées sont les mêmes que ces derniers,
- Taillis, principalement de frêne, érable sycomore, charme. Ces peuplements ont pour origine deux cas de figure : soit ils proviennent de zones forestières pionnières (dans ce cas, le sol n'est pas assez profond pour exprimer de pleines potentialités), soit ils sont issus de peuplements traités en taillis sous futaie puis appauvris par surexploitation.

En ce qui concerne la répartition des types de peuplement, on retrouve au Nord des peuplements vieillissants relativement bien conservés qui correspondent au mélange de futaie de chênes et taillis. Sur la moitié sud du site, on observe un fort enrésinement caractérisé par les futaies de conifères. Enfin, sur la partie à l'extrême sud du site, on notait la présence de landes qui ont aujourd'hui disparu car mettons en évidence que cet inventaire forestier date de 1999 (**Carte 11 : Types de peuplements du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**).



**Figure 3 : Répartition des types de peuplement au sein du site Natura 2000. Source : IFN 1999**

❖ La prise en compte des habitats rares

On retrouve deux types d'habitats rares sur le massif :

- **La lande sèche à callune** : cet habitat se retrouvait essentiellement sur le haut du plateau et sur les sols les plus acides. Sa disparition est due au vieillissement et à la fermeture du couvert forestier, ainsi qu'à l'enrésinement. Néanmoins, quelques rares zones de callune commencent à se redévelopper dans les cloisonnements d'exploitation et sur les coupes à blancs de résineux.

- **L'aulnaie frênaie et les tourbières à sphaignes** : Ces deux habitats se trouvent dans les fonds de vallon humides avec le passage d'un cours d'eau ou d'une source à proximité. La gestion passée visait à « assainir » ces zones humides en les drainant par des fossés afin de pouvoir circuler ou exploiter le sol. Aujourd'hui la gestion est tout autre et ces habitats tendent à être conservés intacts. Lors d'une exploitation forestière, ces zones sont évitées afin de ne pas dégrader le sol et certains aménagements sont même effectués afin de ne pas perturber le régime des eaux et les écosystèmes.



**Photo 3 : Aménagement d'un pont de bois au-dessus d'un ruisseau afin de ne pas compromettre l'écoulement de l'eau. Source : CRPF.**

❖ Impacts de la sylviculture sur les habitats et espèces de la Directive

Pratiques sylvicoles	Favorables	Défavorables
Cloisonnement d'exploitation	- Protection des sols, - Développement des lisières favorables à l'entomofaune et limite dégâts de gibier sur la régénération.	
Conversion des anciens taillis sous futaie en futaie irrégulière par régénération naturelle	- Protection des sols (travaux préalables du sol réduits), - Régénération moins sensible aux dégâts de gibier.	
Coupes forestières	- Non intervention dans les milieux sensibles (boisements humides).	- Elimination du sous-étage
Drains forestiers		- Modification des conditions écologiques, - Modification de la flore et de la faune.
Transformation des anciens taillis sous futaie en futaie régulière à partir d'essences allochtones		- Modification de la structure et de la composition de la végétation, - Perte d'habitats et d'espèces de la Directive.

### 2.1.3.3 L'exploitation des carrières

Le Pays de Bray Picard, dans l'Oise, a une longue tradition de poterie, de céramique, de brique et de tuile. Ainsi, les communes de Savignies, La-Chapelle-aux-Pots, Saint-Germain-la-Poterie et Saint-Paul étaient au cœur de cette industrie qui, à la fin du Moyen-Age exportait déjà ses poteries utilitaires jusqu'en Angleterre et au-delà du Rhin. Aujourd'hui, la poterie d'art subsiste et offre une forte identité à ce territoire. Comme témoins de cette tradition de la manufacture de la terre cuite, sont présents sur le site Natura 2000 trois anciens gisements, aujourd'hui abandonnés. Les anciennes carrières de sables ont été progressivement colonisées par la végétation mais les traces d'extraction en surface sont encore visibles, tandis que l'ancienne carrière d'argile forme aujourd'hui un plan d'eau alimenté par le Ruisseau du Bois des Vallées.

### 2.1.3.4 La chasse

#### ❖ Cadre juridique et réglementation

Les Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) introduites par la loi Chasse du 26 juillet 2000 ont été reprises dans la loi Chasse du 30 juillet 2003 et dans la nouvelle loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Ainsi les ORGFH en Picardie prennent en compte l'ensemble de la faune sauvage et de ses habitats lors de l'élaboration et l'application des politiques publiques. Ces orientations constituent un document de cadrage régional pour l'élaboration de Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC). Ces derniers sont mis en place par les Fédérations Départementales des Chasseurs, ils fixent pour une période de 6 ans, les grandes orientations que les fédérations départementales souhaitent mettre en œuvre. Le SDGC de l'Oise 2012-2018 a pour objectif d'asseoir le rôle incontournable du chasseur comme gestionnaire de la nature. Une fédération de chasse est présente sur le site Natura 2000, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise (FDC60) qui représente les intérêts des chasseurs dans la mise en place et le développement de l'activité cynégétique. Ce sont aussi les fédérations de chasse qui sont en charge de rédiger le SDGC. On ne compte pas de Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) sur le site Natura 2000. En revanche, il existe 44 territoires de chasse qui proposent des plans de chasse grand gibier, dont 34 territoires dépendent de chasses privées dénombrant 425 chasseurs, et 10 territoires dépendent de sociétés de chasse (associations de la loi 1901) comptant 250 chasseurs.

Les périodes d'ouverture de la chasse sont réglementées par arrêté préfectoral chaque année.

Pour plus d'informations : <http://www.chasseurdefrance.com/wp-content/uploads/2014/10/dep60.pdf>



**Photo 4 : Poterie érigé sur une maison à Savignies.**  
**Source : Site Internet de la commune de Savignies.**

#### ❖ Etat des lieux de l'activité cynégétique sur le site



**Photos 5 : Faisan observé dans le bois des Vallées. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

La chasse est un loisir partagé par un grand nombre de propriétaires forestiers, qui chassent en famille ou en association. Le site est très giboyeux. On retrouve le petit gibier (lapin, lièvre, faisan...) chassé généralement sur les petites propriétés, et le grand gibier avec notamment la forte présence du chevreuil et du sanglier. Ces deux espèces ont un impact non négligeable sur la forêt car elles consomment les jeunes pousses et les plants notamment des fruitiers forestiers et des chênes ce qui peut compromettre la régénération naturelle. Seul le hêtre qui est une essence moins appétente est peu impacté.

Pour certains propriétaires, l'objectif chasse est prioritaire à la production forestière. Quelques ronciers sont conservés pour l'alimentation (gagnage pour le chevreuil) et le gîte de la faune sauvage.

Les plans de chasse intègrent ces particularités pour atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le massif forestier.

#### 2.1.3.5 La pêche

##### ❖ Cadre juridique et réglementation

Un certain nombre d'obligations s'impose au pêcheur. Il doit être membre d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) et s'être acquitté de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) qui lui permettra de participer aux missions d'intérêt général des collectivités piscicoles. Il doit également avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche qui peut être un propriétaire privé, communal, une AAPPMA ou la Fédération Départementale AAPPMA (FDAAPPMA). Les périodes d'ouverture de la pêche en rivière sont réglementées par arrêté préfectoral chaque année. Pour plus d'informations : <http://www.federationpeche.fr/60/departement.php?page=534>

Comme pour les autres activités humaines, la gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles doit atteindre un certain nombre d'objectifs définis dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document peut être considéré comme le volet opérationnel du Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) reprenant les objectifs de restauration de ce dernier et les orientations du SDAGE du bassin Seine-Normandie.

Le PDPG a pour vocation d'encadrer les Plans de Gestion Piscicole (PGP) réalisés et mis en place par les détenteurs du droit de pêche. Il définit les ruisseaux des Vallées, des Bonhommes et de Saint-François comme appartenant au contexte « L'Avelon » qui est qualifié de perturbé en terme de fonctionnalité piscicole. Ce contexte reste, néanmoins, le deuxième ayant le plus haut pourcentage de fonctionnalité du département (64%).

Les principaux facteurs limitants sont l'érosion des sols agricoles par l'élevage et le ruissellement, les ouvrages, la pollution domestique et urbaine diffuse et les travaux hydrauliques tels que la rectification ou le recalibrage du cours d'eau. Le PDPG définit deux modules d'actions cohérentes : la lutte contre le colmatage minéral et organique des fonds et la restauration de la libre circulation et du recrutement.

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) de l'Oise coordonne et soutient les activités des AAPPMA adhérentes, encourage la pêche amateur, met en œuvre des actions de promotion du loisir pêche, protège les milieux aquatiques, met en valeur et surveille le domaine piscicole. On trouve sur le site Natura 2000 l'AAPPMA « La Truite de Saint-Paul ».

#### ❖ Etat des lieux de l'activité de pêche sur le site

La pêche est pratiquée au sud du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise », sur une partie du cours d'eau de l'Avelon qui s'étend de la Grande Tourbière aux Rouges Eaux. La pêche de catégorie 1 est autorisée. Les espèces principalement pêchées sont :

- La Truite de rivière : on rencontre à peu près toutes les tailles, depuis que la Fédération départementale approvisionne en truitelles de 4 cm. Les rempoissonnements concernent 800 à 1000 truitelles par an, et ce depuis 2007. Cette opération s'est terminée en 2011 et n'est pas reconduite pour les années à venir. L'AAPPMA rempoissonne depuis 1986 en Truites Fario de pisciculture (pisciculture de Bulles) avec environ 200 kg/an répartis en 6 déversements de 30 à 40 kg de mi-mars à fin-mai. La pression de pêche est correcte puisqu'il n'y a que 3 jours autorisés de pêche par semaine. La taille des prises de truites est fixée à 25 cm minimum et à 6 prises maximum par pêcheur et jour de pêche, et ce pour 15 pêcheurs agréés,
- Le Vairon (de retour depuis 2 à 3 ans),
- L'Anguille : rare, jamais pêchée, mais constatée par des pêches électriques antérieures,
- Plus en aval, on peut rencontrer des Gardons, des Perches, bien que depuis quelques années, leurs effectifs ont tendance à diminuer.



**Photos 6 : L'Avelon, unique cours d'eau pêché.  
Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

L'AAPPMA souhaiterait réaliser des aménagements pour redynamiser les cours d'eau dans sa partie aval (épis déflecteurs) et installer des caches à poissons (abris sous berges).

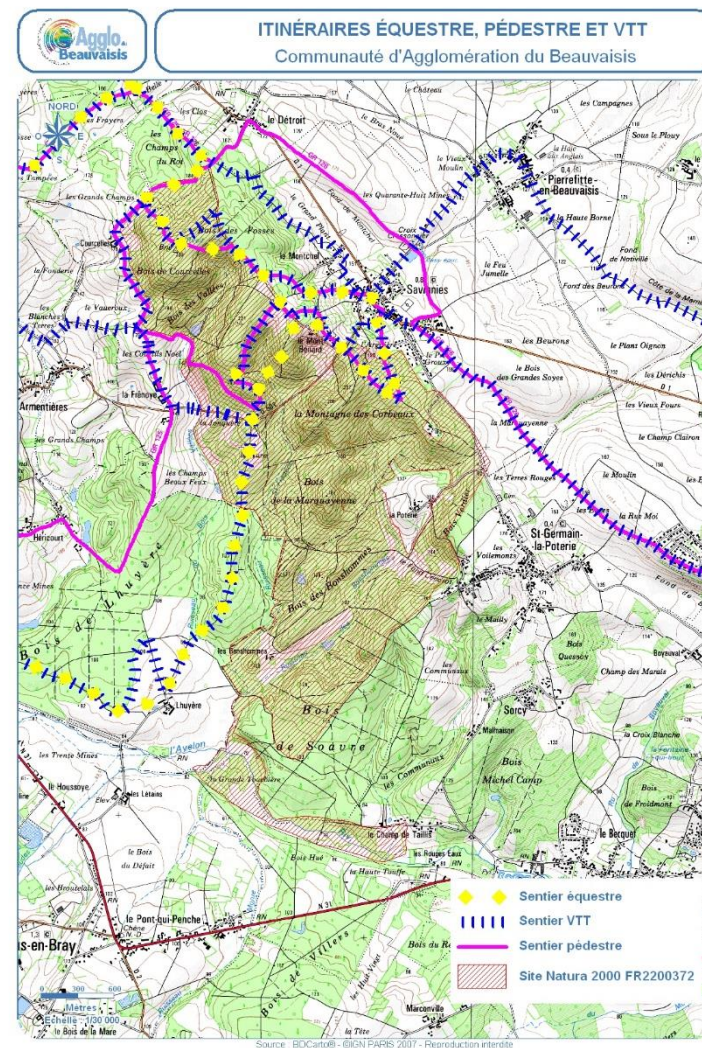
### ❖ Impacts de la pêche sur les habitats et espèces de la Directive

L'activité de la pêche peut avoir des effets négatifs mais également positifs sur les habitats aquatiques et humides. Le repoissonnement est à effectuer avec précautions car il peut fragiliser les populations d'espèces indigènes. A contrario, les aménagements piscicoles permettent l'amélioration de l'hydromorphologie du cours d'eau. Ainsi, les pêcheurs jouent un rôle primordial dans la gestion, le bon état et la valorisation d'un cours d'eau. Néanmoins les boisements de berge souffrent d'un manque d'entretien. Le couvert arboré se ferme ce qui est défavorable pour le développement des végétations de lisière. De plus, ces lisières sont trop fauchées (fréquences, largeurs). Il n'y a pas d'impact direct sur les espèces de poissons de la Directive (Chabot commun, Lamproie de planer) puisqu'elles ne sont pas pêchées.

#### 2.1.3.6 Les autres activités de loisirs

Le tourisme est une activité de découverte, non seulement du patrimoine culturel et historique mais également du patrimoine naturel qui fait partie intégrante de l'identité d'un lieu. Sur le site Natura 2000, il correspond principalement à un tourisme vert, moyennement développé.

La randonnée est une activité présente sur le site. Elle y est représentée sous trois formes principales : pédestre, cycliste et équestre. Trois circuits VTT et deux circuits équestres sont recensés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Un circuit pédestre, deux chemins de Grandes Randonnées (GR) et un circuit équestre sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) de l'Oise. L'ensemble des circuits recensés sont présentés sur la carte ci-jointe. Enfin, une sortie par semaine est programmée par le Centre équestre



de la Hulotte situé à proximité du site Natura 2000 avec en moyenne une dizaine de participants. On note également la fréquentation régulière du site Natura 2000 par les riverains des villages voisins, principalement pour les promenades dominicales avec des fréquentations pour la récolte de champignons, de châtaignes et autres. Globalement, le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » est bien desservi par la présence de nombreux chemins forestiers praticables pour la randonnée.

Le site Natura 2000 constitue un élément du patrimoine industriel pour les communes voisines telles que Savignies et La-Chapelle-aux-Pots car il témoigne de la tradition de la manufacture de la terre cuite. Aujourd'hui, les visiteurs peuvent partir à la découverte de cet art puisque deux potiers sont en activité sur la commune de Savignies laissant libre entrée à une boutique et à un petit musée. Egalement, situé sur la commune de La-Chapelle-aux-Pots, le musée de la Poterie ouvre ces portes aux visiteurs curieux de cette tradition. De plus, le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » est une fenêtre ouverte sur le Pays de Bray riche en activité de plein air. Il existe une offre de séjour à proximité du site Natura 2000 puisque deux chambres d'hôtes proposent un hébergement sur les communes de Saint-Paul et Ons-en-Bray.

#### ❖ Impacts des autres activités de loisirs sur les habitats et espèces de la Directive

Les activités de randonnée ne posent globalement pas de problème quant à la conservation des habitats et des espèces de la Directive lorsque les circuits balisés sont empruntés.



**Photos 7 : Activité motorisée dans le Fond Cendrot.**  
**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Les fréquentations sur le site Natura 2000 pour la récolte de fruits (châtaigne), de champignons ou la cueillette de fleurs n'ont pas d'impact significatif sur la flore. Seules les espèces communes (jacinthe des bois, muguet de mai...) sont prélevées. Il n'y a pas de contrôle sur cette fréquentation, mais on peut noter qu'il s'agit principalement des propriétaires et riverains des villages voisins.

L'activité motorisée est pratiquée sur le site. Quelques quads sillonnent le week-end les chemins forestiers malgré la présence de panneaux d'information. Une zone est fréquentée plus régulièrement dans le Sud Est du Site Natura 2000, dans une châtaigneraie du Fond Cendrot. Cette activité n'est pas souhaitée par les propriétaires forestiers et constitue un désagrément sonore pour les promeneurs et la faune sauvage.



## 2.2 ÉTAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

### 2.2.1 Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)

Grands milieux	Surface et % de recouvrement du site, linéaire	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (Habitats génériques)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Forêts	542,96 ha 84,15%	Bon à moyen      Moyen à mauvais	9120 : Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> ) 9130 : Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 9190 : Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>  <b>91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> <sup>(1)</sup></b>  <b>91D0* : Tourbières boisées <sup>(1)</sup></b>	1166 : Triton crêté  1304 : Grand Rhinolophe  6199 : Ecaille chinée	<u>Menaces :</u> Plantation forestière (espèces allochtones), élimination du sous-bois, espèces exotiques envahissantes, sol sensible au tassement (limon), ronce envahissante lors de l'ouverture du couvert boisé, dépôts de déchets et de matériaux inertes, modifications du fonctionnement hydrographique, pression sur la flore du grand gibier. <u>Compatibilités :</u> Gestion forestière en futaie irrégulière au travers des plans simples de gestion, régénérations naturelles, prise en compte de l'équilibre sylvo-cynégétique et des habitats rares, protection des sols (cloisonnements d'exploitation).	FSD CRPF CAB
Milieux rupestres	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CAB
Grottes et cavités	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	BRGM
Prairies et ourlets	58,06 ha 9,00%	Moyen à mauvais	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiféraires et des étages montagnard à alpin  6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> ) <sup>(1)</sup>	1166 : Triton crêté  1304 : Grand Rhinolophe  6199 : Ecaille chinée	<u>Menaces :</u> Fermeture du milieu suite à l'absence d'entretien et à l'abandon de systèmes pastoraux, pâturage intensif, amendement (chaulage des prairies), espèces exotiques envahissantes, modifications du fonctionnement hydrographique. <u>Compatibilités :</u> Pâturage extensif et fauche tardive contribuant au maintien des milieux ouverts.	CBNBI CAB

Grands milieux	Surface et % de recouvrement du site, linéaire	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (Habitats génériques)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Haies	3 850 mètres linéaires	Sans objet	Sans objet	1304 : Grand Rhinolophe 1166 : Triton crêté	<u>Compatibilités :</u> Entretien et maintien des haies (bocage) en faveur des habitats et des espèces.	CAB
Rivières	2 110 mètres linéaires	Mauvais	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	1096 : Lamproie de planer 1163 : Chabot commun	<u>Menaces :</u> Envasement, pollutions agricoles et domestiques entraînant l'eutrophisation du milieu, manque d'entretien de la ripisylve.	FSD AAPPMA CENP CAB
Zones humides (hors rivières et plans d'eau)	8,54 ha 1,32%	Moyen à mauvais	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> ) <sup>(1)</sup> 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planificaires et des étages montagnard à alpin	1166 : Triton crêté 1304 : Grand Rhinolophe 6199 : Ecaille chinée	<u>Menaces :</u> Fermeture du milieu suite à l'absence d'entretien et à l'abandon de systèmes pastoraux, espèces exotiques envahissantes, remblaiement.	FSD CENP CAB
Plans d'eau, mares	1,04 ha 0,16%	Bon à mauvais	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition <sup>(1)</sup>	1166 : Triton crêté 1304 : Grand Rhinolophe	<u>Menaces :</u> Fermeture du couvert boisé aux abords, eutrophisation, atterrissement.	CBNBI CAB
Cultures	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CAB
Landes, broussailles, recrus	23,72 ha 3,68%	Mauvais	4030 : Landes sèches européennes	1304 : Grand Rhinolophe 6199 : Ecaille chinée	<u>Menaces :</u> Fermeture du milieu par l'absence d'entretien, plantations de feuillus et de résineux, place de dépôt (eutrophisation).	FSD CAB

Grands milieux	Surface et % de recouvrement du site, linéaire	Etat sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (Habitats génériques)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Pelouses sèches	0,34 ha 0,05%	Mauvais	<b>6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b>	1304 : Grand Rhinolophe  6199 : Ecaille chinée	<u>Menaces :</u> Fermeture du milieu suite à l'absence d'entretien et à l'abandon de systèmes pastoraux.  <u>Compatibilités :</u> Pâturage extensif et fauche tardive contribuant au maintien des milieux ouverts.	FSD CAB
Zones rudérales, habitats détruits ou anthropisés	7,97 ha 1,24%	Sans objet	Sans objet	6199 : Ecaille chinée	Sans objet	FSD

**TABLEAU 5 / GRANDS MILIEUX**

**\* Habitats prioritaires**

**(1) Habitats non cités à l'origine dans le FSD qui ont fait l'objet d'une découverte lors des prospections**

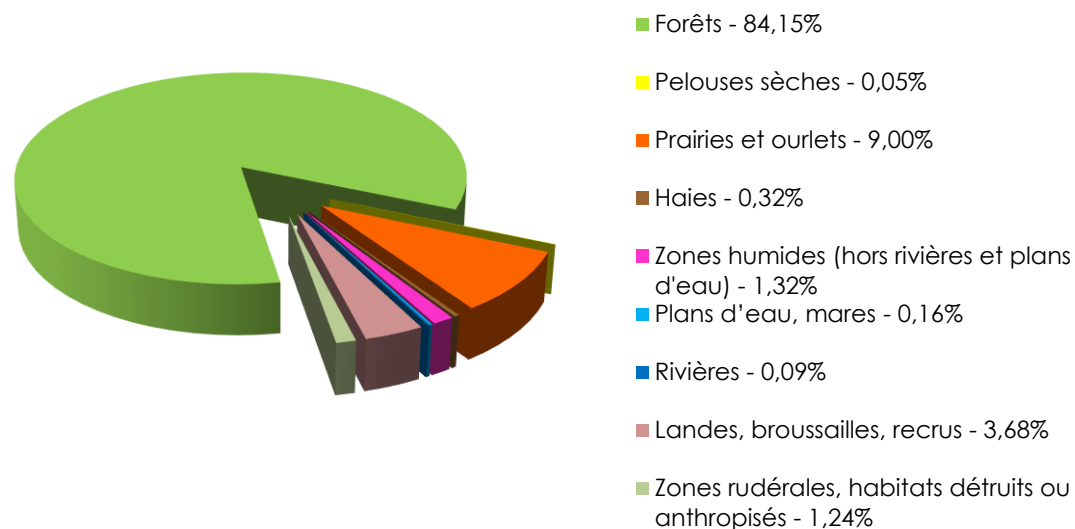
La répartition des grands milieux au sein du site Natura 2000 est évaluée sur la base de la cartographie des habitats réalisée par la CAB (**Carte 12 : Grands types de milieux du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**).

Les boisements représentent le type d'occupation des sols dominant sur le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». Ils occupent 84,15% de la surface du site, soit 542,96 ha. Les milieux ouverts sont représentés par les prairies et les ourlets qui couvrent 9,00% de la surface du site, soit 58,06 ha. Les milieux ouverts sont également représentés par les landes, broussailles et recrus qui couvrent 3,68% de la surface du site, et dans de moindres proportions par les pelouses sèches qui occupent moins de 0,05% de la surface du site. Les proportions actuellement observées, de ces deux grands milieux sont très différentes des chiffres cités

dans le FSD (compilé en 1996), mais révèlent la réalité de la principale menace qui pèse sur les milieux ouverts du site qui est la fermeture du milieu par absence d'entretien. De plus, le FSD ne détaillait pas l'ensemble des milieux humides. D'après les observations, ils sont représentés par les plans d'eau et les mares qui occupent 0,16% de la surface du site, ainsi que par les zones humides qui couvrent 1,32% de la surface du site.

Le site Natura 2000 est donc marqué par un fort taux de boisement mais également par des milieux ayant plus ou moins d'affinités avec l'eau. Ceci s'explique, à la fois, par sa topographie mais principalement par sa géologie et son réseau hydrographique, qui, est certes de moindre taille mais très dense.

#### Répartition des grands milieux au sein du site Natura 2000



**Figure 4 : Répartition des grands milieux au sein du site Natura 2000. Source : CAB**

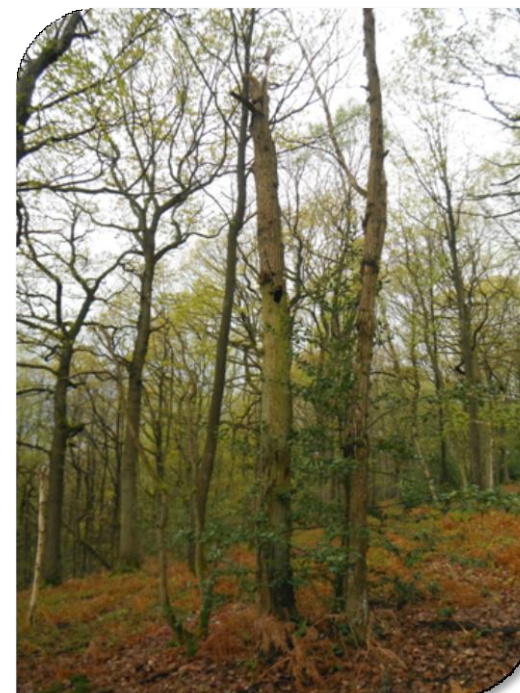
### ❖ Répartition spatiale des différentes unités paysagères

Globalement, les différentes unités paysagères sont réparties uniformément sur l'ensemble du site Natura 2000. En effet, certaines prairies sont intraforestières et souffrent d'autant plus de l'embroussaillage que les autres prairies localisées en périphérie du site. Néanmoins, l'ensemble de ces prairies sont présentes tant au nord qu'au sud du site Natura 2000. En ce qui concerne les milieux humides et en particulier les boisements humides, ils sont présents sur l'ensemble du site puisque le réseau hydrographique, composé de trois ruisseaux s'écoulant du nord au sud, permet de maintenir les versants du massif humides. Les boisements sont de différente nature. Au nord, on rencontre des boisements de feuillus vieillissants, beaucoup mieux conservés que ceux présents au sud. Ces derniers sont représentés par des plantations de résineux qui témoignent de l'action anthropique.

#### 2.2.1.1 Les milieux forestiers

Les habitats forestiers relèvent majoritairement de la DHFF comme les boisements acides : les « Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (*Quercion roburi-petraeae* ou *Illici-Fagenion*) » (9120), les « Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* » (9130) et les « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* » (9190). Leur état sommaire est globalement bon à moyen grâce à la mise en œuvre des Plans Simples de Gestion. Ces milieux boisés comme les chênaies vieillissantes sont également des habitats pour plusieurs espèces animales de la DHFF comme le Grand Rhinolophe ou l'Ecaille chinée.

Les secteurs en cours de reboisement sont constitués de fourrés arbustifs qui couvrent 3,68% de la surface du site, soit 23,72 ha. Ils résultent principalement de la recolonisation ligneuse des pelouses et des prairies suite à l'abandon des pratiques pastorales. Même si ces secteurs accueillent quelques espèces de la DHFF (Grand Rhinolophe, Triton crêté), ils constituent des zones de reconquête pour les milieux ouverts notamment pour les pelouses acidiphiles et les landes, milieux à enjeu de conservation majeur en Picardie.



**Photo 8 : Bois mort sur pied présentant des trous de Pics. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

On retrouve sur le site des boisements humides représentés par les « **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*** » (91E0\*) localisées dans les dépressions des différents ruisseaux sur un substrat alluvionnaire, ainsi que par les « **Tourbières boisées** » (91D0\*) localisées dans les zones de suintement d'eaux acides issues du contact entre les buttes sableuses perméables et les assises argileuses imperméables.

Leur état sommaire est jugé moyen à mauvais car le milieu est en cours d'assèchement. Cela s'explique par la présence de fossés de drainage. Différentes essences plantées (*Castanea sativa*, *Pinus sylvestris*) ou spontanées (*Quercus robur*, *Fagus sylvatica*) apparaissent, et le cortège d'espèces herbacées abrite des espèces caractéristiques des sols secs (*Vaccinium myrtillus*). Ces boisements sont également des habitats pour le Grand Rhinolophe, le Triton crêté ou l'Ecaille chinée.

### 2.2.1.2 Les milieux ouverts



**Photo 9 : Milieux ouverts en cours de recolonisation ligneuse.**

**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Les milieux ouverts regroupent : les « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) » (6510) dont l'état sommaire est moyen, les « **Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)** » (6230\*), les « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » (6430), et les « Landes sèches européennes » (4030) dont l'état sommaire est mauvais. Ces quatre types de milieux ouverts sont impactés plus ou moins fortement par l'abandon de systèmes pastoraux. En effet, l'absence d'entretien mène à une fermeture progressive de ces milieux n'étant pas sans conséquence pour les espèces animales de la DHFF comme le Grand Rhinolophe qui chassent principalement en milieu ouvert, le Triton crêté ou l'Ecaille chinée.

On retrouve sur le site, en lien avec les milieux ouverts, un réseau de haies bocagères typique des paysages du Pays de Bray. Ce maillage arboré a été plus ou moins dégradé au cours des dernières décennies. Ce corridor écologique est propice à certaines espèces de la DHFF (Grand Rhinolophe, Triton crêté). Il est nécessaire de préserver et de restaurer cette entité paysagère.

### 2.2.1.3 Les milieux humides et aquatiques (hors boisements humides)

On retrouve sur le site quatre habitats de la DHFF pour les milieux humides et aquatiques (hors boisement humide) : les « Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) » (6410) et les « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » (6430), qui sont associées au cours d'eau. On retrouve également les « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion » (3260) dont l'état sommaire est mauvais compte tenu des pollutions agricoles et domestiques entraînant l'eutrophisation du milieu et du manque d'entretien de la ripisylve. Néanmoins ce type de milieu est susceptible d'héberger deux espèces de la DHFF, le Chabot commun et le Lamproie de planer. Associés avec les boisements humides et les milieux ouverts, les « Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition » (3150) constituent un habitat privilégié pour le Triton crêté ou encore le Grand Rhinolophe.



**Photo 10 : « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin », la Grande Tourbière.**  
Source : J.DEBIEVRE/CAB.

Le réseau d'infrastructures routières reste peu dense sur le site (moins de 1,3% de la surface totale du site). Ce faible réseau limite les éventuelles perturbations sur les habitats naturels et les espèces animales de la DHFF.

En qualité d'écocomplexe, le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise constitue un corridor important pour la grande faune (milieux boisés), les chauves-souris (bocage, milieux boisés, ouverts et humides), les poissons (Vallée de l'Avelon) et les amphibiens (mares prairiales et intraforestières) ([Carte 13 : Continuités écologiques du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »](#)).

## 2.2.2 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Sources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	9 espèces mais données non exhaustives	<u>Oiseaux</u> : Bondrée apivore, Busard Saint-Martin : susceptibles d'utiliser les pelouses et prairies ouvertes comme zones de chasse. Pic mar, Pic noir (observations) : affectionnent les chênaies vieillissantes. Cigogne blanche, Cigogne noire, Grande Aigrette, Pluvier doré (données bibliographiques), Martin-pêcheur d'Europe (observation).	CG 60 (ENS) DREAL(ZNIEFF) CENP Picardie Nature CAB
Espèces de l'annexe II de la directive 79/409	12 espèces	<u>Oiseaux</u> : Alouette des champs, Canard colvert, Courlis cendré, Gallinule poule d'eau, Grive litorne, Grive mauvis, Grive musicienne, Vanneau huppé (données bibliographiques), Corneille noire, Geai des chênes, Grive draine, Merle noir (observations).	Picardie Nature CENP CAB
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	10 espèces	<u>Amphibiens</u> : 3 espèces. Rainette verte (donnée bibliographique), Crapaud accoucheur, Grenouille agile (observations). Ces espèces fréquentent les points d'eau peu ou pas poissonneux. <u>Mammifères</u> : 7 espèces. Muscardin (donnée bibliographique), Murin de Natterer, Murin à moustaches, Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Pipistrelle commune (observations). Les chiroptères sont susceptibles d'utiliser les prairies ouvertes, les points d'eau et les lisières du site comme zones de chasse.	CG 60 (ENS) DREAL (ZNIEFF) CENP Picardie Nature CAB
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	7 espèces	<u>Amphibien</u> : Grenouille rousse (observation). <u>Mammifère</u> : Martre des pins (donnée bibliographique). <u>Espèces végétales</u> : 5 espèces. Leucobryum glauque (observation). Cette bryophyte affectionne les pentes acides du site Natura 2000. Sphaigne des marais, Sphaigne flexueuse, Sphaigne frangée, Sphaigne squarreuse (observations). Ces bryophytes affectionnent les milieux humides.	CG 60 (ENS) DREAL (ZNIEFF Type I) CENP Picardie Nature CAB



Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Sources
Autres espèces végétales	70 espèces	<p><u>Protection régionale en Picardie (Arrêté du 17 août 1989)</u> : 10 espèces. Ajonc nain E/EN, Bruyère quaternée RR/VU, Laïche blanchâtre RR/VU, Linaigrette à feuilles étroites RR/VU, Nard raide E/EN (données bibliographiques), Dorine à feuilles alternes R/LC, Gaillet des rochers RR/VU, Osmonde royale RR/EN, Prêle des bois RR/VU, Véronique à écusson AR/LC (observations).</p> <p><u>Liste rouge des espèces menacées de Picardie</u> : 6 espèces. Canche aquatique RR/VU, Pédiculaire des bois RR/VU (données bibliographiques), Épervière petite-laitue E/EN, Orchis tacheté R/VU, Myosotis raide D/RE, Véronique printanière RR/VU (observations).</p> <p><u>Espèces d'intérêt patrimonial</u> : 30 espèces. Benoîte des ruisseaux R/NT, Blechne en épi R/NT, Cardamine amère AR/LC, Danthonie décombante R/NT, Digitale pourpre AR/LC, Dorine à feuilles opposées AR/LC, Épilobe obscur RR?/DD, Épilobe rosé R/LC, Fétuque capillaire R/NT, Fougère des marais AR/LC, Gaillet des fanges AR/LC, Gaillet des marais AC/LC, Jonc à tépales aigus AR/LC, Jonc épars C/LC, Laïche allongée RR/NT, Laïche des lièvres AR/LC, Laïche étoilée R/NT, Laïche faux-souchet PC/LC, Laïche maigre AR/LC, Laïche pâle AR/LC, Lychnis fleur-de-coucou AC/LC, Myosotis raide D/RE, Myrtille R/NT, Ornithope délicat R/NT, Populage des marais PC/LC, Prêle des borbiers AR/LC, Primevère acaule R/NT, Sélin à feuilles de carvi R/NT, Stellaire des bois R/LC, Trèfle doré D/RE (observations).</p> <p><u>Autres espèces</u> : 24 espèces. Agrostide des chiens AR/LC, Agrostide stolonifère (CC/LC), Berce commune CC/LC, Brome mou CC/LC, Cardamine des prés AC/LC, Centaurée jacée C/LC, Fétuque rouge C/LC, Ficaire C/LC, Fromental élevé CC/LC, Gaillet commun CC/LC, Genêt des teinturiers PC/LC, Jonc des crapauds C/LC, Jonc aggloméré PC/LC, Lotier corniculé C/LC, Morelle douce-amère C/LC, Patience crépue C/LC, Pâturin des prés C/LC, Petite douve PC/LC, Petite oseille PC/LC, Plantain à larges feuilles CC/LC, Renoncule âcre CC/LC, Stellaire intermédiaire CC/LC, Vesce à quatre graines AC/LC, Vesce cultivée C/LC (observations).</p>	CG 60 (ENS) DREAL (ZNIEFF Type I) CENP CBNBI CAB

Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Sources
Autres espèces animales	70 espèces	<p><u>Espèces protégées en France métropolitaine</u> : 57 espèces.  <i>Amphibiens</i> : Triton ponctué (donnée bibliographique), Crapaud commun, Salamandre tachetée, Triton alpestre, Triton palmé (observations).  <i>Oiseaux</i> : Autour des Palombes, Bergeronnette grise, Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Chevalier culblanc, Chevêche d'Athéna, Coucou gris, Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Grosbec casse-noyaux, Hypolaïs polyglotte, Linothe mélodieuse, Locustelle tachetée, Martinet noir, Moineau domestique, Moineau friquet, Pic épeichette, Pipit des arbres, Pipit farlouse, Roitelet huppé, Rossignol philomèle, Rougequeue noir, Rousserolle effarvatte, Serin cini, Tarier pâtre, Tarin des aulnes, Verdier d'Europe (données bibliographiques), Buse variable, Étourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Héron cendré, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange nonnette, Pic épeiche, Pic vert, Pinson des arbres, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Rougequeue à front blanc, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon (observations).  <i>Reptiles</i> : Lézard vivipare, Vipère péliade (données bibliographiques).</p> <p><u>Liste rouge des espèces menacées de Picardie</u> : 2 espèces.  <i>Lépidoptères</i> : Grande Tortue (observation).  <i>Orthoptères</i> : Criquet ensanglanté (observation).</p> <p><u>Espèces d'intérêt patrimonial</u> : 3 espèces.  <i>Lépidoptères</i> : Petit Mars Changeant, Petit Sylvain (observations).  <i>Orthoptères</i> : Criquet des Clairières (observation).</p> <p><u>Autre espèce</u> : 8 espèces.  <i>Lépidoptères</i> : Jaspé, Piéride du Lotier, Tircis (données bibliographiques), Amaryllis, Citron, Myrtil, Piéride du Navet (observations).  <i>Odonates</i> : Gomphe gentil (observation).</p>	CG 60 (ENS) DREAL (ZNIEFF Type I) CENP Picardie Nature CAB
Espèces animales chassées	6 espèces	Chevreuil, Faisan, Lapin de garenne, Pigeon ramier, Renard, Sanglier.	CAB
Espèces animales pêchées	2 espèces	Truite de rivière, Vairon.	AAPPMA

**TABLEAU 6 / HABITATS NATURELS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

**Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009**

**Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 26/03/2010**

**LEBRUN 2008 - Liste Rouge des Lépidoptères Rhopalocères de Picardie**

**Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2015 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées en région Haute-Normandie, région Nord - Pas de Calais et région Picardie. Référentiel taxonomique et référentiel des statuts de DIGITALE. Version 2.6.**

**Inventaire des bryophytes de la Picardie : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°3a – décembre 2013 / CBNBI**

**Rareté en région Picardie** : D = disparu, E = Exceptionnel, RR = Très Rare, RR? = présumé très rare, R = Rare, AR= Assez Rare, PC = Peu Commun, AC = Assez Commun, C = Commun, CC = Très Commun

**Menace en région Picardie** : RE = éteint à l'échelle régionale, EN = taxon en danger, VU = vulnérable, NT = quasi menacé, LC = préoccupation mineure

### 2.2.2.1 Les habitats naturels d'intérêt patrimonial

On retrouve sur le site Natura 2000 divers habitats ([Carte 14 : Habitats semi-naturels et naturels du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »](#)), dont certains ne relèvent pas de la DHFF. Cette diversité s'explique par des stades dynamiques différentiels, qui pourraient évoluer naturellement vers des habitats et habitats d'espèces potentiels. Pour d'autres, des efforts de restauration pourraient y être entrepris.

#### **Les milieux forestiers :**

- Les autres bois caducifoliés (41.H),
- Les chênaies-charmaies (Code Corine Biotope n°41.2),
- Les forêts de conifères (Code Corine Biotope n°42),
- Les forêts mixtes (Code Corine Biotope n°43),
- Les bois marécageux d'Aulnes (Code Corine Biotope n°44.91),
- Les bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes (Code Corine Biotope n°44.911),
- Les saussaies marécageuses (Code Corine Biotope n°44.92),
- Les plantations de conifères (Code Corine Biotope n°83.31),
- Les bordures de haies (Code Corine Biotope n°84.2).

#### **Les milieux humides :**

- Les sources à Cardamines (Code Corine Biotope n°54.112),
- Les bordures à Calamagrotis des eaux courantes (Code Corine Biotope n°53.4).

#### **Les roselières et les cariçaies :**

- Les roselières (Code Corine Biotope n°53.1),
- Les peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies) (Code Corine Biotope n°53.21).

#### **Les prairies :**

- Les prairies pâturées mésophiles (Code Corine Biotope n°38.1),
- Les prairies sèches améliorées (Code Corine Biotope n°81.1).

#### **Les ourlets :**

- Les clairières à Epilobes et Digitales (Code Corine Biotope n°31.8711).

#### **Les fourrés :**

- Les fourrés (Code Corine Biotope n°31.8).

#### **Les landes :**

- Les landes médio-européennes à Cytisus scoparius (Code Corine Biotope n° 31.841),
- Les landes à Fougères (Code Corine Biotope n° 31.86).

### 2.2.2.2 La flore d'intérêt patrimonial

Le Massif forestier du Haut Bray abrite de nombreuses espèces végétales patrimoniales ou protégées observées à l'issue de divers inventaires (ZNIEFF, ENS, CENP, CBNBI, AAPPMA) et prospections réalisées par la CAB (**Annexe 6 : Liste des espèces végétales observées lors des inventaires**). Sur le site Natura 2000, cinq espèces végétales observées relèvent de l'Annexe V de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : le Leucobryum glauque<sup>1</sup> (*Leucobryum glaucum*), la Sphaigne des marais<sup>2</sup> (*Sphagnum palustre*), la Sphaigne flexueuse (*Sphagnum flexuosum*), la Sphaigne frangée (*Sphagnum fimbriatum*) et la Sphaigne squarreuse (*Sphagnum squarrosum*) qui affectionnent les boisements acides. Ces quatre espèces de sphaignes ont été observées à plusieurs reprises dans des petites tourbières boisées.

On trouve sur le site dix espèces végétales protégées en Picardie telles que la Véronique à écussons (*Veronica scutellata*) assez rare et de préoccupation mineure qui peut constituer un indicateur biologique du bon état de conservation des milieux humides. On y retrouve également le Gailllet des rochers<sup>3</sup> (*Galium saxatile*) très rare et vulnérable, observé à deux reprises sur le site notamment dans une pelouse sèche. Dans les boisements humides, on rencontre la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*) rare et de préoccupation mineure ainsi que l'Osmonde royale<sup>4</sup> (*Osmunda regalis*) très rare et menacée d'extinction. Les cinq autres espèces végétales protégées issues des données bibliographiques n'ont pas été observées lors des inventaires de terrain. D'autres espèces végétales observées sont présentes sur la liste rouge des espèces menacées de Picardie, comme l'Orchis tacheté<sup>5</sup> (*Dactylorhiza maculata*) rare et vulnérable.

Enfin, on retrouve grâce à la mosaïque de milieux 30 espèces végétales d'intérêt patrimonial comme la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*) sur les sols plus hydromorphes ou encore le Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*) dans les végétations de lisières notamment le long des berges de l'Avelon. Une sortie floristique de 2014 (CENP/CBNBI) dans une pelouse à proximité du site Natura 2000 a permis de révéler la présence de deux espèces exceptionnels et en danger en région Picardie, le Genêt ailé (*Genistella sagittalis*) et le Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*).



Photo 11 : Flore d'intérêt patrimonial. Source : J.DEBIEVRE/A.LEGOIX/CAB.

### 2.2.2.3 La faune d'intérêt patrimonial

L'ensemble de la faune observée est présentée en [Annexe 7 : Liste des espèces animales observées lors des inventaires](#).

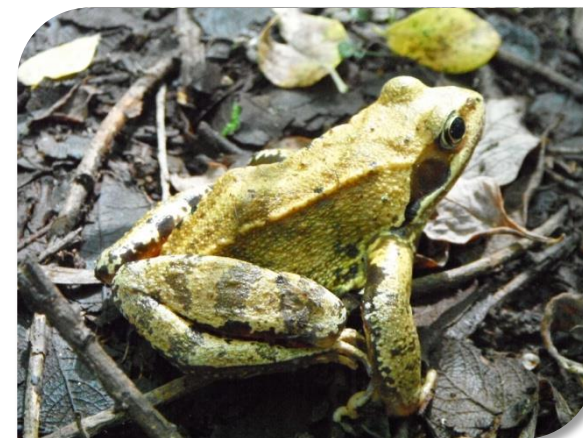
#### ❖ L'avifaune

Le site héberge une avifaune riche puisque 9 espèces sont listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » comme espèces menacées. Parmi ces espèces, le Pic noir (*Dryopcopus martius*) qui est le plus grand pic européen. Il affectionne les massifs de feuillus et de conifères et a été entendu sur le site lors de prospections. De plus, 12 autres espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Oiseaux », 2 autres espèces sont d'intérêt patrimonial à portée nationale comme le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) et le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) qui sont des espèces indicatrices de l'état de conservation des boisements ([Annexe 8 : Apports du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie au Docob "Massifs forestiers du Haut Bray de l'Oise"](#)).

#### ❖ Les amphibiens

Des amphibiens d'intérêt communautaire ont été observés sur le site Natura 2000 telles que la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) inscrits tous deux à l'annexe IV de la Directive « Habitat-Faune-Flore », et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) inscrite à l'annexe V de cette même directive.

D'autres amphibiens protégés au niveau national sont observés tels que le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*) et le Triton alpestre (*Triturus alpestris*). D'après le CENP, il a été remarqué que la population de Triton alpestre semble être très importante au regard d'autres secteurs proches où sa présence est plus ponctuelle. En revanche, le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) n'a pas été observé.



**Photo 12 : Grenouille rousse observée dans la Grande Tourbière.**  
**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

## ❖ Les chiroptères



**Photo 13 : Murin à oreilles échanquées.**

**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Sept espèces de chiroptères d'intérêt communautaire et inscrites à l'annexe IV de la DHFF ont été identifiées sur le site Natura d'après les prospections effectuées par le CENP. Les points d'écoute étaient localisés sur la partie sud du site. Les inventaires recensent des contacts assez nombreux de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et de Noctule commune (*Nyctalus noctula*). On note également la présence de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), du Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et du Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*).

Le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » est composé d'une multitude de milieux, à la fois, forestiers, prairiaux et humides offrant une mosaïque de paysages favorables à la présence des chiroptères. D'après les données issues de Picardie Nature (**Annexe 9 : Synthèse des données chiroptères dans un rayon de 5 Km autour du site Natura 2000 Massif forestier du Haut Bray (60)**), plusieurs espèces de chiroptères peuvent être potentiellement présentes sur le site : le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ». En effet, les deux premières espèces de Murin dépendent de milieux semi-ouverts pour la pratique de la chasse tandis que le Murin de Bechstein est une espèce forestière dont la présence est conditionnée par l'existence de cavités naturelles dans les arbres.

## ❖ L'entomofaune

Les données recueillies sur les insectes sont issues de prospections effectuées par le CENP. Plusieurs lépidoptères d'intérêt patrimonial ont été retrouvés sur le site Natura 2000, il s'agit notamment de la Grande Tortue (*Nymphallus polychloras*) et du Petit Sylvain (*Ladoga camilla*), localisés dans la partie centrale du site. Ces deux espèces sont inféodées aux bois clairs, aux clairières et aux lisières forestières. Deux espèces d'orthoptères d'intérêt patrimonial ont été observées dans la partie sud du site à proximité de prairies humides (le Champ des Taillis), lors des prospections réalisées par la CAB en juillet 2012. Il s'agit du Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) et du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*). Cette dernière espèce constitue un indicateur biologique de l'état de conservation des prairies humides.



**Photo 14 : Petit sylvain observée à proximité de La Poterie. Source : A.LEGOIX/CAB.**

❖ Les mammifères (hors chiroptères)

D'après les données bibliographiques (ENS et ZNIEFF Type I), la Martre des pins inscrite à l'annexe V de la Directive « Habitat-Faune-Flore » est présente sur le site Natura 2000. Elle n'a pas été observée lors des relevés de terrain.

**La mosaïque des paysages du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » offre une grande variété d'habitats naturels proposant à la fois des terrains de chasse, des zones de refuge et de reproduction favorables à la faune.**



### 2.2.3 Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation sur le site (2)	Enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (3)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (4)	Sources
		Ha	%					
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	0,13	0,02	Voile aquatique de la Petite lentille d'eau, parfois en mosaïque avec la Glycérie flottante.	Favorable	Moyen	Favorable	CAB Cahiers d'habitats
		0,03	< 0,01	Quelques tâches de lentilles d'eau en cours d'eutrophisation.	Défavorable inadéquat			
		0,87	0,13	Plan d'eau eutrophe sans végétation caractéristique.	Défavorable mauvais			
Rivières eutrophes (d'aval)	3260-5	< 0,01	< 0,01	Herbier aquatique dominé par le Nénuphar jaune qui se développe dans les cours d'eaux ralentis sur les envasements ponctuels, avec sur les berges la Véronique des ruisseaux.	Défavorable mauvais	Moyen	Favorable	CAB FSD Cahiers d'habitats
Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques	3260-6	< 0,01	< 0,01	Herbier aquatique à végétation peu diversifiée et dominée par la Zannichellie des marais. Végétation dense mais présente sur des petites surfaces sous forme de petites tâches, avec sur les berges la Véronique des ruisseaux.	Défavorable mauvais	Moyen	Favorable	CAB FSD Cahiers d'habitats
Landes nord-atlantiques sèches à subsèches	4030-9	0,19	0,03	Landes constituées essentiellement d'espèces ligneuses basses comme la Callune et l'Ajonc, ponctuées de plantes graminéoïdes vivaces en touffe. Se retrouve sur de faibles surfaces à l'état fragmentaire, en mosaïque avec une pelouse sèche.	Défavorable mauvais	Majeur	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats

Habitats naturels d'intérêt communautaire (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation sur le site (2)	Enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (3)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (4)	Sources
		Ha	%					
<b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques</b>	<b>6230*-8</b>	0,47	0,07	Pelouse vivace plus ou moins rase et assez dense, dominée par des espèces graminéoïdes telles que la Fétuque capillaire et la Houlque molle, accompagnée du Gaillet du Hartz et de la Danthonie décombante. Parfois ponctuée de Callune, se retrouve à l'état fragmentaire sur de faibles surfaces.	Défavorable mauvais	Majeur	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats
Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	6410-13	3,06	0,47	Communautés prairiales associant des espèces des pelouses hygrophiles et des bas-marais plus ou moins acides, quelques espèces de mégaphorbiaies.	Défavorable inadéquat	Important	Défavorable mauvais	CAB Cahiers d'habitats
		0,02	< 0,01	Communautés prairiales associant des espèces des pelouses hygrophiles et des bas-marais plus ou moins acides, avec une fermeture du couvert avancée.	Défavorable mauvais			
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	0,21	0,03	Végétations denses et hautes dominées par des dicotylédones vivaces telles que le Cirse des marais et la Reine des prés, accompagnées des joncs. En cours de recolonisation.	Défavorable mauvais	Moyen	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	0,58	0,09	Liseré ou tâches en relation dynamique avec les forêts alluviales. Composée principalement d'espèces sociales très dynamiques (Ortie, Eupatoire chanvrine...) et des espèces lianiformes (Liseron des haies).	Défavorable mauvais	Moyen	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats

Habitats naturels d'intérêt communautaire (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation sur le site (2)	Enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (3)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (4)	Sources
		Ha	%					
Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	< 0,01	< 0,01	Cette végétation est dominée par des ombellifères (Anthriscus sauvage) accompagnées de plusieurs espèces dont des graminées. Linéaires étroits, plus ou moins discontinu en bordure des chemins ou des berges. Végétation liée à l'eutrophisation du sol provoquée par les activités anthropiques.	Défavorable mauvais	Moyen	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats
Végétations des lisières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	0,28	0,04	Linéaires étroits, plus ou moins discontinus en bordure de chemins ombragés ou des berges. Communautés à Alliaire officinale, avec la Benoîte commune et le Géranium herbe-à-Robert.	Défavorable mauvais	Moyen	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	9,85	1,52	Végétation dominée par des graminées hautes (Fléole des prés, Houlque laineuse, Fromental élevé) et la présence d'une strate basse (Trèfles, Renoncules).	Défavorable inadéquat	Important	Défavorable mauvais	CAB Cahiers d'habitats
		7,24	1,12	Végétation composée de graminées hautes (Houlque laineuse, Fromental élevé) avec une strate basse peu développée (Trèfles, Renoncules).	Défavorable mauvais			
Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	116,30	18,00	Boisement à très forte dominance du Chêne sessile accompagné du Hêtre. Strate arbustive composée du Houx. Strate herbacée réduite et caractérisée par des espèces graminoides (Canche flexueuse) et des ptéridophytes (Fougère aigle). Variante plus sèche avec la présence du Leucobryum glauque et de la Myrtille.	Favorable	Important	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats
		169,24	26,20	Quasi-absence du Hêtre et de la strate arbustive caractérisée par le Houx commun. Perte du degré d'acidité du sol. Présence d'espèce allochtone (Pin).	Défavorable inadéquat			

Habitats naturels d'intérêt communautaire (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation sur le site (2)	Enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (3)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (4)	Sources
		Ha	%					
Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	9130-3	76,72	11,88	Boisement composé du Hêtre, du Chêne sessile et pédonculé. Sous-étage de Charme avec une strate arbustive très claire et constituée du Noisetier. Strate herbacée riche et caractérisée par des tâches de Jacinthe des bois.	Favorable	Important	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats
		26,98	5,72	Forte dominance du Chêne sessile et pédonculé, accompagné du Hêtre. Présence d'espèces allochtones.	Défavorable inadéquat			
		0,47	0,07	Boisement composé d'Aulnes avec une strate herbacée peu caractéristique.	Défavorable mauvais			
Chênaies pédonculées à Molinie Bleue	9190-1	1,83	0,28>	Boisement de Bouleau pubescent, accompagné de l'Aulne glutineux. Le sous-étage est composé de Bouleaux et de Bourdaine. Strates arbustive et muscinale disséminées. La strate herbacée est dense et continue constituée principalement de Molinie bleue et d'espèces hygrophiles acidiphiles.	Défavorable mauvais	Important	Défavorable inadéquat	CAB FSD Cahiers d'habitats

Habitats naturels d'intérêt communautaire (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site		Structure et fonctionnalité	Etat de conservation sur le site (2)	Enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (3)	Etat de conservation à l'échelle biogéographique (4)	Sources
		Ha	%					
Tourbières boisées	91D0*-1.1	1,14	0,18	Boisement assez dense dominé par le Bouleau pubescent, parsemé d'Aulne glutineux. Strate muscinale très dense avec des bombements de Sphaignes.	Favorable	Important	Défavorable inadéquat	CAB Cahiers d'habitats
		0,45	0,07	Boisement assez dense dominé par le Bouleau pubescent, parsemé d'Aulne glutineux. Strate muscinale plus disséminée et embroussaillage par la Fougère aigle et la Ronce.	Défavorable inadéquat			
		0,38	0,06	Boisement dominé par le Bouleau pubescent. Strate arbustive quasi-absente. Strate muscinale réduite et très fragmentaire. Assèchement du milieu lié à l'activité anthropique (présence de drains...).	Défavorable mauvais			
Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0*-8	0,51	0,08	Boisement linéaire et étroit dominé par l'Aulne glutineux. Strate herbacée composée de Laïche espacée et de Cardamine amère.	Favorable	Important	Défavorable mauvais	CAB Cahiers d'habitats
		1,40	0,22	Boisement linéaire et étroit dominé par l'Aulne glutineux. Strate herbacée multi stratifiée mais importants faciès à <i>Carex acutiformis</i> et espèces des mégaphorbiaies.	Défavorable inadéquat			

**TABLEAU 7 / HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43**

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

\* : Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais

(3) HAUGUEL, J.-C., PREY, T., DUHAMEL, F. & CORNIER, T., 2009 – Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces végétales de la directive dans la région Picardie. Méthodologie, présentation et synthèse des résultats. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. 132p. Bailleul.

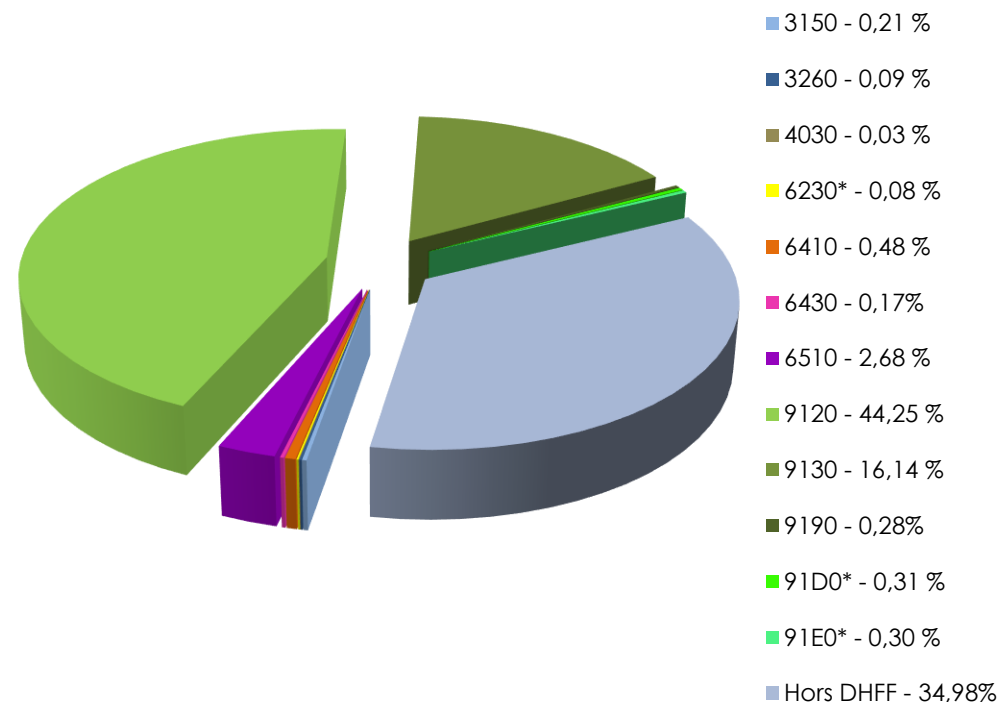
(4) MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <[http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats\\_synthétique-Rapportage\\_2013\\_DHFF.xlsx](http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx)>

Les habitats semi-naturels et naturels de la DHFF couvrent près de 65% (418ha) de la ZSC (**Carte 15 : Statuts des habitats semi-naturels et naturels du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**). On y retrouve 12 habitats d'intérêt communautaire génériques (**Carte 16 : Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**) déclinés en 16 habitats élémentaires. Trois d'entre eux sont d'intérêt communautaire prioritaire et couvrent 0,67% (4,35ha) de la ZSC : « **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques** » (6230\*-8), les « **Tourbières boisées** » (91D0\*-1.1) et les « **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux** » (91E0\*-8).

Chaque habitat d'intérêt communautaire fait l'objet d'une fiche de description (**Annexe 10 : Fiches des habitats naturels d'intérêt communautaires**) issue des Cahiers d'Habitats, de différentes sources bibliographiques et des observations faites lors des inventaires de terrain. De plus, l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est présenté en **Annexe 11 : Synthèse de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires** et localisé en **Carte 17 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**.

De manière générale, les habitats naturels sont des systèmes qui évoluent en fonction de la dynamique végétale naturelle et de leur utilisation par l'Homme. Le schéma présenté en **Annexe 12 : Schéma des liens dynamiques entre les habitats naturels** rassemble les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.

### RÉPARTITION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43 SUR LE SITE NATURA 2000



## ❖ Les habitats forestiers

Cinq habitats forestiers d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site Natura 2000, dont deux sont des boisements humides.

Les « Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx » (9120-2) et les « Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois » (9130-3) sont particulièrement bien représentées sur le site Natura 2000 avec une superficie d'environ 390ha (plus de 60% de la surface du site). Ces deux habitats sont bien structurés avec la présence d'une strate herbacée représentative. Les boisements sont largement dominés par le Chêne sessile et le Chêne pédonculé compte tenu des anciens traitements sylvicoles en taillis-sous-futaie. Le sous étage a eu tendance à être surexploité sur certains secteurs, notamment dans les « Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx » où le Houx y est parfois inexistant. On y retrouve néanmoins la présence d'une sous-association à Myrtille qui témoigne du caractère submontagnard du site. Dans les stations les moins productives et les plus acides, la gestion a été orientée vers des traitements en taillis de Châtaigniers et en futaie de Pins par bouquet.



**Photo 15 : « Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx » au lieu-dit « la Montagne des Corbeaux ». Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Présents sur des surfaces réduites et fragmentaires, les « Chênaies pédonculées à Molinie Bleue » (9190-1) montrent des sylvofaciès dégradés. Leur état de conservation est jugé défavorable mauvais compte tenu de l'absence du Chêne pédonculé, des plantations de Pins à proximité des stations, ainsi que de la présence d'anciens drains visant à "assainir" le milieu. Néanmoins, les strates herbacées et muscinales sont bien représentatives de l'habitat. C'est pourquoi les possibilités de restauration peuvent être jugées possibles avec la mise en place d'une gestion minimale compte tenu de la faible rentabilité en cas d'exploitation sylvicole.



**Photo 16 : « Tourbière boisée » (91D0\*-1.1). Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Les prospections ont permis d'identifier des boisements humides dont l'enjeu de conservation en Picardie est jugé important. Il s'agit des « **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux** » (91E0\*-8) et des « **Tourbières boisées** » (91D0\*-1.1). Les « Tourbières boisées » caractérisées par les Boulaies à Sphaignes sont dans des états de conservation variables. Diverses perturbations comme la création de drains ont modifié profondément les conditions écologiques du milieu. Néanmoins, il subsiste des stations dans un bon état de conservation, recouvertes de tapis denses de Sphaignes ponctués d'Osmondes royales (*Osmunda regalis*), espèce d'intérêt patrimonial qui témoigne de la typicité de cet habitat.

## ❖ Les habitats aquatiques



**Photo 17 : Cours d'eau de l'Avelon.**  
**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Les habitats aquatiques occupent une surface de 0ha73 (0,11% de la surface du site). On retrouve dans les eaux courantes de l'Avelon les « Rivières eutrophes (d'aval) » (3260-5) et les « Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques » (3260-6) formant des petites taches denses d'herbiers aquatiques. L'impact de l'agriculture sur ce type de milieu est important (apport de phosphore, azote...). Le cours d'eau s'eutrophise, s'envase et le débit ralentit. La fermeture du couvert boisé y participe dans une moindre mesure et empêche le cycle de développement d'espèces de poissons (Truite fario). Les milieux d'eaux stagnantes constitués des mares prairiales et intraforestières ont été identifiés avec les « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau » (3150-3). Cet habitat est dans un bon état de conservation et est favorable à la faune, notamment au Triton crêté, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».



**Photo 18 : Mare intraforestière au lieu-dit de « la Grande Tourbière ».**  
**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

## ❖ Les mégaphorbiaies et les végétations de lisières



**Photo 19 : Mégaphorbiaies au lieu-dit de « la Grande Tourbière ».**  
**Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

Les mégaphorbiaies représentées par l'habitat générique des « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » (6430) ont été déclinées en quatre habitats élémentaires. D'une part, les « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (6430-1), principalement localisées dans la partie sud du site, les « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (6430-4), en lisières forestières les « Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles » (6430-6) et les « Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles » (6430-7) qui occupent de faibles surfaces sur le site. Même si l'enjeu de conservation en Picardie des végétations de mégaphorbiaies et d'ourlets eutrophes varie de moyen à important, elles restent néanmoins des habitats naturels à préserver de par leurs fonctions de support de la vie d'une entomofaune diversifiée et de corridor écologique entre les milieux forestiers, prairiaux et humides. Dans un bon état écologique, ces habitats sont néanmoins en forte régression sur le site.



## ❖ Les prairies

Deux types de prairies d'intérêt communautaire sont présents sur le site Natura 2000. Les « Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles » (6510-4) ainsi que les « Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales » (6410-13), qui sont dans un état de conservation relativement correct. On y retrouve des espèces indicatrices comme la Dolomède des marais et le Criquet ensanglanté qui ont été respectivement observés par le CENP en 2007 et 2012 dans la partie sud du site, ainsi que le Cordulégastre annelé rencontré en 2012 dans une prairie humide. Néanmoins, afin de conserver ces habitats, il faudra veiller à maîtriser l'embroussaillage au pourtour des prairies par une fauche exportatrice.



**Photo 20 : Prairie de fauche au lieu-dit « le Fond Cendrot ». Source : J.DEBIEVRE/CAB.**



**Photo 21 : Pelouse sèche au lieu-dit de « la Jonquère ». Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

## ❖ Les pelouses

Les pelouses sèches caractérisées par les « **Pelouses acidiphiles subatlantiques et nord-atlantiques** » (6230\*-8) ont nettement régressé depuis la rédaction initiale du FSD. Elles ont souffert de la déprise agricole depuis les années 1970 et de la diminution du pâturage, mode privilégié d'entretien de cet habitat. Les végétations semi-ligneuses et ligneuses apparaissent. Le milieu ouvert se referme naturellement. Trois stations de pelouses acidiphiles sont présentes sur le site Natura 2000 avec un état de conservation mauvais. Cet habitat a la particularité d'occuper de très petites surfaces, c'est pourquoi il est urgent d'entamer sa restauration.

## ❖ Les landes

L'une des landes les plus menacées en Picardie sont les landes à caractère atlantique qui hébergent la Bruyère cendrée, représentées par les « Landes nord-atlantiques sèches à subsèches » (4030-9). Le Massif forestier du Haut Bray de l'Oise constituait l'un des derniers bastions de cet habitat. Malheureusement, ces landes n'occupent plus que 2000m<sup>2</sup> de par l'abandon des pratiques pastorales et la pression sylvicole. Son état de conservation est jugé mauvais. Néanmoins, la lande a tendance à s'exprimer avec l'apparition de la Callune commune dans les récentes coupes forestières et les layons forestiers. Le retour de cet habitat potentiel passera par la mise en place d'opérations de restauration (déboisements, étrépages, pâturages, fauches).



**Photo 22 : Landes relictuelles sur une place de dépôt. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

## 2.2.4 Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Habitat de l'espèce	État de conservation sur le site (2)	Priorité de conservation régionale (3)	État de conservation à l'échelle biogéographique (4)	Sources
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	1096	Non évaluée	<u>Habitat :</u> Rivières d'eaux plus ou moins courantes telles que l'Avelon	Non évalué	Fortement prioritaire	Défavorable inadéquat	AAPPMA
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	1163	Non évaluée	<u>Habitat :</u> Rivières d'eaux plus ou moins courantes telles que l'Avelon	Non évalué	Non prioritaire	Défavorable inadéquat	AAPPMA
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1166	1 individu observé dans une mare prairiale au Nord du site	<u>Habitats :</u> Mosaïque de milieux (Boisements, haies, mares prairiales...)	Défavorable inadéquat	Moyennement prioritaire	Favorable	CENP CAB
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	1 individu mâle, solitaire et de passage observé dans la cave d'une bâtisse	<u>Habitats :</u> Mosaïque de milieux (lisières forestières, végétations semi-ouvertes,...)	Défavorable mauvais	Fortement prioritaire	Défavorable inadéquat	CENP CAB
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	6199	1 individu observé dans la partie sud du site, le long du cours d'eau de l'Avelon	<u>Habitats :</u> Mégaphorbiaies, landes, pelouses, prairies, lisières forestières, boisements	Défavorable inadéquat	Non évaluée	Favorable	CAB

**TABLEAU 8 / ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43**

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais

(3) Enjeux de conservation en Picardie : espèces animales, [http://www.natura2000-picardie.fr/El\\_EC1.pdf](http://www.natura2000-picardie.fr/El_EC1.pdf)

(4) MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <[http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats\\_synthétique-Rapportage\\_2013\\_DHFF.xlsx](http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx)>

Chaque espèce d'intérêt communautaire fait l'objet d'une fiche de description ([Annexe 13: Fiches des espèces d'intérêt communautaire](#)).

#### ❖ Les poissons

Les données sur la faune halieutique ont été récoltées auprès de l'AAPPMA « La truite de Saint-Paul ». Celle-ci recense la présence de deux espèces d'intérêt communautaire, le Chabot commun (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), toutes deux inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore ». Ces deux espèces sont potentiellement présentes dans la partie sud du site Natura 2000, dans le cours d'eau de l'Avelon. Leur état de conservation sur le site n'a pas été évalué car les espèces n'ont pas été observées lors des inventaires de terrain. Des inventaires complémentaires seront à mener.

L'étude piscicole sur le sous bassin versant d'Ons en Bray (2012) révèle la présence de ces deux espèces en amont du site Natura 2000, dans les affluents rive gauche de l'Avelon. L'état de conservation des populations est bon notamment dans le ru des Martaudes et le ru des Morues avec un intérêt piscicole moyen à fort (nombreuses frayères). Afin de préserver ces espèces, les mesures de gestions seront à généraliser au-delà du site Natura 2000.



**Photo 23 : Grand Rhinolophe.**  
**Source : N. COTTIN/Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.**

#### ❖ Les chiroptères

Lors d'une prospection effectuée par la CAB avec l'aide du CENP en 2012, le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) a été observé dans la cave d'une ancienne bâtisse présente hors du périmètre du site Natura mais enclavée dans ce dernier. Le Grand rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, de landes, de friches... Ainsi les zones bocagères lui sont particulièrement favorables, de même que la proximité de zones humides bordées de végétation. Son état de conservation à l'échelle du site est jugé défavorable mauvais car seul un individu a été observé, et compte tenu de l'état de conservation de ses habitats. Des inventaires complémentaires seront à mener.

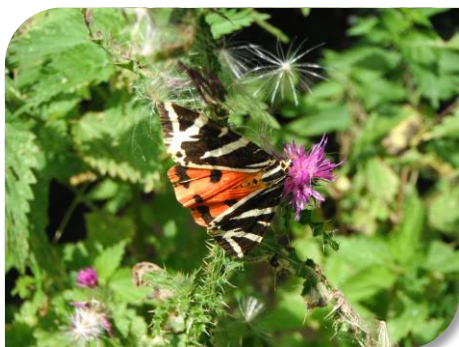
### ❖ Les amphibiens

Les 3/4 des mares et des plans d'eau du site Natura 2000 ont été prospectées avec l'aide du CENP en 2012. De nombreux rus traversant le site Natura 2000 favorisent la présence potentielle d'amphibiens d'intérêt communautaire. Les prospections menées de nuit ont permis d'identifier le Triton crêté (*Triturus cristatus*) inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore », et observé dans une seule mare du site. Ceci montre bien le caractère fragile de sa présence qui dépend de conditions écologiques particulières (mosaïque entre les zones bocagères, les boisements, les mares prairiales et intraforestières...). Son état de conservation à l'échelle du site est jugé défavorable mauvais car seul un individu a été observé, et compte tenu de l'état de conservation de ses habitats (milieux ouverts, mares, bocages).



**Photo 24 : Triton crêté.**

**Source : A. MESSEAN/Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.**



**Photo 25 : Ecaille chinée en bordure du cours d'eau de l'Avelon.**

**Source : A.LEGOIX/CAB.**

### ❖ Les lépidoptères

La seule espèce citée dans le FSD initial et ayant contribué à la désignation du site, a été observée sur le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise » récemment lors des inventaires de terrain. Il s'agit de l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitat, Faune, Flore ». Ce lépidoptère a été localisé en 2012 à proximité du cours d'eau de l'Avelon dans la partie sud du site, dans une prairie humide. Son état de conservation sur le site est jugé défavorable inadéquat compte tenu du mauvais état de conservation de certains de ses habitats (pelouses, landes, mégaphorbiaies). Le groupe d'expert sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

Il est important de noter que l'ensemble des populations de ces espèces sont en interconnexion avec les populations voisines du site Natura 2000, que ce soit au niveau de la vallée de l'Avelon (Chabot commun et la Lamproie de Planer) ou des massifs forestiers et cavités environnants (Grand Rhinolophe). Les mesures de protection et de gestion mises en place sur le site Natura 2000 seront donc profitables aux populations présentes dans et en périphérie de la ZSC.

La préservation des espèces d'intérêt communautaire est intimement liée à l'état de conservation de leur habitat. Afin d'assurer une meilleure prise en considération des espèces et de leurs habitats lors de la réalisation d'une évaluation d'incidence d'un projet sur la ZSC, une cartographie des points d'observation des espèces d'intérêt communautaire est présentée en **Carte 18 : Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**.

### 2.2.5 Les espèces exotiques envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce allochtone, dont l'introduction par l'Homme, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives (UICN, 2000). Lors des inventaires, plusieurs espèces floristiques perturbatrices des milieux ont été observées sur le « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ». Chaque station d'espèces exotiques envahissantes rencontrée a été géolocalisée (**Carte 19 : Espèces exotiques envahissantes du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**).

Les espèces exotiques peuvent avoir un comportement envahissant soit avéré, soit potentiel en région Picardie. Le caractère envahissant avéré s'applique aux espèces ayant une dynamique d'extension rapide et durable dans son territoire d'introduction, qui forment des populations denses et induisent des changements dans la végétation indigène. Le caractère envahissant potentiel s'applique aux espèces n'ayant pas encore de caractère envahissant dans le territoire concerné. Ces espèces ne forment pas de populations denses et n'induisent pas de changements dans la végétation mais risquent de présenter un caractère envahissant à plus ou moins long terme du fait de leur comportement dans les régions biogéographiquement et climatiquement semblables à la Picardie. Sur le site Natura 2000, cinq espèces exotiques ont été observées. Trois sont des espèces exotiques envahissantes avérées, il s'agit de la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), de l'Aster américain (*Aster lanceolatus*) et de la Balsamine Géante (*Impatiens glandulifera*). Deux autres sont des espèces exotiques envahissantes potentielles, il s'agit du Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et de la Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri*).

### ❖ La Renouée du Japon

La Renouée du Japon est une espèce exotique envahissante terrestre.

On la retrouve en milieu forestier dans deux habitats d'intérêt communautaire : les Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx et les Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois, le long des boisements en bordure de chemin. Plus ponctuellement, la Renouée a été observée à proximité des Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales ainsi que dans une friche.

Menaces et impacts de cette espèce sur le site : Monospécificité de la végétation, disparition locale des espèces végétales indigènes, régénération naturelle difficile en milieu forestier. Cette plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.

Modes de propagation : La Renouée du Japon se reproduit par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tiges. L'homme a une responsabilité dans la propagation de cette espèce, en l'occurrence, lors de transferts et de dépôts de terre. Elle se dissémine également grâce à l'eau, le long des cours d'eau.



**Photo 26 : Renouée du Japon observée dans une friche sur la commune de Savignies. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**



**Photo 27 : Aster américain et Mélilot Blanc observés dans une friche sur la commune de Savignies. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

### ❖ L'Aster américain

L'espèce d'Aster rencontrée sur le site Natura 2000 est l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*) qui est une espèce exotique envahissante terrestre.

Sur le site Natura 2000, l'Aster lancéolé n'a été observé qu'une seule fois dans une friche (issue de remblais) avec une autre espèce exotique envahissante, la Renouée du Japon. L'Aster lancéolé ne semble pas envahissant sur le site car sa présence est extrêmement réduite et largement concurrencée par le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), une plante très mellifère qui recouvre la quasi-totalité de la parcelle.

Menaces et impacts de cette espèce sur le site : Monospécificité de la végétation. Cette plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.

Modes de propagation : L'Aster lancéolé se reproduit de deux manières. Tout d'abord grâce à ses fruits ailés, les akènes, qui sont disséminés par le vent. Mais également et surtout par extension des rhizomes en partie sous-terraine.

#### ❖ Le Laurier-cerise

Le Laurier-cerise est une espèce exotique envahissante terrestre.

Sur le site Natura 2000, de nombreux pieds de Laurier-cerise ont été observés, particulièrement localisés dans la partie nord du site. On les retrouve en milieu forestier dans un habitat d'intérêt communautaire : les Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx. Le Laurier-cerise est majoritairement à l'état de plantule, très certainement disséminé par les oiseaux. En effet, de nombreuses haies des villages voisins sont constituées de Laurier-cerise.

Menaces et impacts de cette espèce sur le site : Disparition locale des espèces végétales indigènes notamment dans la strate herbacée due à des peuplements denses et ombragés, intérêt limité pour la faune sauvage dû à la toxicité de la fructification et de la litière. Cette plante présente un risque pour la santé humaine et les animaux (feuilles et graines toxiques).

Mode de propagation : Le Laurier-cerise se reproduit grâce à ses graines disséminées essentiellement par les animaux. Les fruits sont consommés occasionnellement par les merles et les étourneaux. La plantation des haies constituées de Laurier-cerise favorise également son extension.



**Photo 28 : Laurier-cerise en milieu forestier acide.  
Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

### ❖ La Balsamine de Balfour

La Balsamine de Balfour est une espèce exotique envahissante terrestre.

Sur le site Natura 2000, l'espèce a été observée deux fois en bordure de chemin forestier. On la retrouve dans un habitat d'intérêt communautaire : les Végétations des lisières nitrophiles, hygroclynes, semi-sciaphiles à sciaphiles.

Menaces et impacts de cette espèce sur le site : Monospécificité de la végétation, Disparition locale des espèces végétales indigènes. Cette plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.

Mode de propagation : La Balsamine de Balfour se dissémine grâce à ses graines propulsées lors de l'ouverture du fruit, parfois à plusieurs mètres du pied mère.



**Photo 29 : Balsamine de Balfour en bordure de chemin forestier dans le Bois de Courcelles. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**



**Photo 30 : Balsamine Géante en bordure du cours d'eau de l'Avelon. Source : J.DEBIEVRE/CAB.**

### ❖ La Balsamine Géante

La Balsamine Géante est une espèce exotique envahissante terrestre.

Sur le site Natura 2000, la Balsamine Géante a été observée plusieurs fois en bordure du cours d'eau de l'Avelon. On la retrouve dans un habitat d'intérêt communautaire : les Végétations des lisières nitrophiles, hygroclynes, semi-sciaphiles à sciaphiles.

Menaces et impacts de cette espèce sur le site : Monospécificité de la végétation, disparition locale des espèces végétales indigènes, érosion des berges, gêne pour l'accès aux cours d'eau par les usagers.

Mode de propagation : La Balsamine Géante se dissémine grâce à ses graines propulsées lors de l'ouverture du fruit, soit par l'intermédiaire de l'eau qui va transporter des graines le long d'un réseau hydrographique. Cette espèce a également une forte capacité de bouturage.



## CHAPITRE 3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

### 3.1 ENJEUX ET OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS HUMAINES

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Enjeu de conservation du site (1)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Enjeu de conservation du site (2)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Milieux forestiers et associés	Améliorer l'état de conservation global des milieux forestiers d'intérêt communautaire	9120-2 : Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	Prioritaire	Ecaille Chinée	Secondaire	Sylviculture Chasse Tourisme	ENS
		9130-3 : Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	Prioritaire				PADD du SCOT
		9190-1 : Chênaies pédonculées à Molinie Bleue	Prioritaire	Grand Rhinolophe	Prioritaire		PSG
	Améliorer l'état de conservation des boisements humides d'intérêt majeur	<b>91D0*-1.1 : Tourbières boisées</b>	Prioritaire	Triton crêté	Prioritaire	Sylviculture Chasse	ENS
		<b>91E0*-8 : Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux</b>	Prioritaire				PADD du SCOT PSG
Milieux ouverts et associés	Améliorer l'état de conservation global des milieux ouverts d'intérêt communautaire	4030-9 : Landes nord-atlantiques sèches à subsèches	Prioritaire	Ecaille chinée	Secondaire	Sylviculture Agriculture Chasse	ENS
		<b>6230*-8 : Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques</b>	Prioritaire	Grand Rhinolophe			Prioritaire
		6410-13 : Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	Prioritaire	Ecaille chinée	Secondaire	Agriculture Chasse	ENS PADD du SCOT
				Triton crêté	Prioritaire		
	6510-4 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	Prioritaire	Grand Rhinolophe	Prioritaire			

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Enjeu de conservation du site (1)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Enjeu de conservation du site (2)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Milieux humides et associés	Améliorer l'état de conservation global des milieux humides d'intérêt communautaire	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	Secondaire	Grand Rhinolophe Triton crêté	Prioritaire	Sylviculture Agriculture	ENS PADD du SCOT PSG
		3260-5 : Rivières eutrophes (d'aval) 3260-6 : Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques	Prioritaire	Chabot commun Lamproie de planer	Non évaluée	Sylviculture Agriculture Pêche	ENS PADD du SCOT PSG SDAGE
	Améliorer le réseau de mares prairiales	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	Secondaire	Grand Rhinolophe Triton crêté	Prioritaire	Agriculture	ENS PADD du SCOT

**TABLEAU 9 / ENJEUX ET OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS**

(1) Par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des habitats

(2) Par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats

\* : **Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire**

### 3.2 ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Enjeu de conservation du site (1)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Enjeu de conservation du site (2)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les habitats des espèces animales d'intérêt communautaire	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Sylviculture	PSG SDAGE Plan de gestion du CENP
					Agriculture	
Favoriser les corridors écologiques dans et au pourtour du site Natura 2000	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Secondaire	Ecaille chinée	Secondaire	Sylviculture	PSG Plan de gestion du CENP
	6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces					
	6430-6 : Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles					
	6430-7 : Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	Secondaire	Grand Rhinolophe	Prioritaire	Agriculture	
	Milieux forestiers					
	6430-7 : Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles					
	Réseau de haies, linéaires boisés, bosquets et lisières, pelouses et prairies	Secondaire	Ecaille chinée	Secondaire	Sylviculture	
	Secondaire	Grand Rhinolophe	Prioritaire	Agriculture		
	Secondaire	Triton crêté	Prioritaire	Tourisme		

Objectifs de développement durable	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Enjeu de conservation du site (1)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Enjeu de conservation du site (2)	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du docob	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Sylviculture, agriculture, chasse, pêche, tourisme, urbanisme, recherche	Articles dans les bulletins d'informations Réunions de groupe de travail du CENP Sites Internet de la DREAL et DDT...
					Sylviculture, agriculture, chasse, pêche	Animation N2000
Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Sylviculture, agriculture, chasse, pêche	Animation N2000 Plan de gestion du CENP
					Sylviculture, agriculture, chasse, pêche	Animation N2000 Plan de gestion du CENP
Assurer la mission de veille environnementale	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire à prioritaire	Sylviculture, agriculture, chasse, pêche, tourisme, urbanisme, recherche	Animation N2000 Plan de gestion du CENP PLU...

**TABLEAU 10 / ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

(1) Par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des habitats

(2) Par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats

\* : **Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire**

Les enjeux et les objectifs de développement durable permettent de répondre aux objectifs de conservation des habitats, des espèces et des habitats d'espèces de la DHFF en lien avec les activités humaines sur le site. Les enjeux de conservation du site ont été définis par rapport à la responsabilité régionale et à l'état des populations et de leurs habitats. Dix objectifs ont été définis pouvant être regroupés en 4 grandes entités de gestion.

❖ Entité de gestion liée aux milieux forestiers et associés

L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire et des boisements humides d'intérêt majeur. On y retrouve :

- les Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) et les Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) : ces boisements sont globalement dans un état de conservation bon à moyen avec pour principales menaces la surexploitation du sous étage, les plantations résineuses, le tassement du sol (limoneux) et l'envahissement de la ronce lors des exploitations forestières. L'enjeu de conservation du site est prioritaire.
- les Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1) en mosaïque avec les **Tourbières boisées (91D0\*-1.1)**, et les **Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0\*-8)**. Ces boisements sont globalement dans un mauvais état de conservation compte tenu du sylvofaciès dégradé principalement dû aux plantations résineuses et à la présence d'anciens fossés de drainage. L'enjeu de conservation du site est prioritaire.

Le Grand rhinolophe ainsi que le Triton crêté fréquentent ces boisements. Les mesures de gestion préconisées pour ces milieux sont l'irrégularisation des boisements avec la préservation le sous-étage, la régénération naturelle sera favorisée, l'impact des dessertes forestières sera limitée, maîtrisée et associée à un débardage alternatif, des arbres morts ou dépérissants seront conservés notamment pour le Grand rhinolophe ainsi que les lisières étagées internes et externes.

❖ Entité de gestion liée aux milieux ouverts (pelouses, prairies, landes, lisières, mégaphorbiaies) et associés

L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des milieux ouverts d'intérêt communautaire. On y retrouve :

- les Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) en mosaïque avec les **Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230\*-8)** sont fréquentées par le Grand rhinolophe et l'Ecaïlle chinée. Les landes relictuelles et les pelouses sont dans un mauvais état de conservation. Les landes sont menacées par les plantations résineuses et les pelouses par l'abandon des systèmes pastoraux. Le milieu se referme sous l'effet de la colonisation du milieu par les végétations semis-ligneuses et ligneuses. Des opérations de restauration seront

menées au travers de coupes d'arbustes, puis des entretiens par fauchage et/ou pâturage. L'enjeu de conservation du site est prioritaire pour ces deux milieux ouverts.

- les « Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles » (6510-4) et les « Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales » (6410-13) sont dans un état de conservation moyen à mauvais. Le milieu se referme suite à l'abandon des systèmes pastoraux. Pour maintenir ces milieux ouverts, des entretiens par fauchage et/ou pâturage seront à entreprendre. L'Ecaille chinée, le Grand rhinolophe et le Triton crêté fréquentent ce type de milieu ouvert. L'enjeu de conservation du site est prioritaire.

❖ Entité de gestion liée aux milieux humides (mares intraforestières et prairiales, cours d'eau) et associés

Les objectifs sont d'améliorer l'état de conservation des milieux humides d'intérêt communautaire et le réseau de mares prairiales. On y retrouve :

- les « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau » (3150-3) dans un état de conservation favorable à mauvais, fréquentés par le Grand rhinolophe et le Triton crêté. La principale menace qui pèse sur ce milieu est la fermeture du couvert boisé, l'eutrophisation et l'atterrissement des mares. Les mesures de gestion préconisées sont de créer des zones ombre-lumière au pourtour des mares et le retrait d'une partie du voile de lentilles d'eau. Des mares seront créées afin d'améliorer de réseau de mares prairiales. L'enjeu de conservation du site est secondaire à prioritaire.
- les eaux courantes de l'Avelon les « Rivières eutrophes (d'aval) » (3260-5) et les « Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques » (3260-6) forment des petites tâches denses d'herbiers aquatiques, impactés par les pollutions agricoles (apport de phosphore, azote...). Le cours d'eau s'eutrophise, s'envase et le débit ralentit. La fermeture du couvert boisé y participe dans une moindre mesure et empêche le cycle de développement d'espèces de poissons. Les mesures de gestion préconisées sont d'entretenir et restaurer les ripisylves et les cours d'eau (création de déflecteurs, curages, ouverture du couvert boisé...). Le Chabot commun et le Lamproie de Planer fréquenteraient potentiellement ces cours d'eaux. L'enjeu de conservation du site est prioritaire.

❖ Entité de gestion liée aux objectifs transversaux

Les objectifs sont de préserver les habitats des espèces animales d'intérêt communautaire, de favoriser les corridors écologiques dans et au pourtour du site Natura 2000 (bocage et bassin versant), de mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du docob, de suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 et d'assurer la mission de veille environnementale.

### 3.3 RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Types d'objectifs			
			Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Milieux forestiers et associés	Améliorer l'état de conservation global des milieux forestiers d'intérêt communautaire	**	X	X	X	
	Améliorer l'état de conservation des boisements humides d'intérêt majeur	***	X	X	X	
Milieux ouverts et associés	Améliorer l'état de conservation global des milieux ouverts d'intérêt communautaire	***	X	X	X	
Milieux humides et associés	Améliorer l'état de conservation global des milieux humides d'intérêt communautaire	***	X	X	X	
	Améliorer le réseau de mares prairiales	**	X	X	X	
Objectifs transversaux	Préserver les habitats des espèces animales d'intérêt communautaire	***	X	X	X	
	Favoriser les corridors écologiques dans et au pourtour du site Natura 2000	*	X	X	X	
	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du docob	***				X
	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000	**				X
	Assurer la mission de veille environnementale	**				X

**TABLEAU 11 / RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(1) \*\*\* : niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

Chaque objectif de développement durable a été affecté d'un niveau de priorité afin de prioriser les futures actions de gestions. Les trois niveaux de priorité (élevé, moyen et faible) tiennent compte des habitats, des espèces, des habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernés, de leur état et enjeu de conservation ainsi que des activités humaines concernées.



## CHAPITRE 4. MESURES DE GESTION

#### 4.1 MESURES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS ET ASSOCIÉS

Numéro de fiche de la mesure	Niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Habitat(s) ciblé(s)	Espèce(s) ciblée(s)	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)	Financeur(s) potentiel(s)
1	**	Conserver des arbres morts ou dépérissants	91D0*-1.1, 91E0*-8, 9120-2, 9130-3, 9190-1	Grand Rhinolophe	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires,...	Entreprise spécialisée, propriétaires ou gestionnaires, associations,...	Etat (MEDDE, MAAF), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise, CR Picardie...
2	***	Limiter et maîtriser l'impact des dessertes forestières		Triton crêté			
3	**	Mettre en œuvre un débardage alternatif					
4	**	Favoriser la régénération naturelle	Grand Rhinolophe				
5	***	Irrégulariser les boisements et préserver le sous-étage	91E0*-8, 9120-2, 9130-3, 9190-1	Triton crêté, Grand Rhinolophe			
6	*	Créer et entretenir des lisières étagées internes et externes	6430-6, 6430-7, 9120-2, 9130-3, 9190-1	Triton crêté, Grand Rhinolophe, Ecaille chinée			

**TABLEAU 12 / MESURES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS ET ASSOCIÉS**

#### 4.2 MESURES DE GESTION DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES, PRAIRIES, LANDES, LISIÈRES, MÉGAPHORBIAIES) ET ASSOCIÉS

Numéro de fiche de la mesure	Niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Habitat(s) ciblé(s)	Espèce(s) ciblée(s)	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)	Financeur(s) potentiel(s)
7	*	Conserver, développer et créer des connexions boisées	6230*-8, 6430-1, 6430-4, 6430-6, 6430-7, 6510-4	Triton crêté, Grand Rhinolophe, Ecaille chinée	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires,...	Entreprise spécialisée, propriétaires ou gestionnaires, associations,...	Etat (MEDDE, MAAF), Union européenne (FEADER), CG de l'Oise, CR Picardie...
8	***	Entretenir et restaurer les milieux ouverts par fauche		Grand Rhinolophe, Ecaille chinée			
9	***	Restaurer les milieux ouverts par coupe d'arbres et d'arbustes	6230*-8, 4030-9, 6410-13, 6430-1, 6510-4	Grand Rhinolophe, Ecaille chinée			
10	***	Gérer les rejets, drageons, ronciers et jeunes repousses consécutifs à une opération de restauration					
11	***	Entretenir et restaurer les milieux ouverts par pâturage	6230*-8, 4030-9, 6410-13, 6510-4	Grand Rhinolophe, Ecaille chinée			
12	***	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique					
13	**	Etrépage de surfaces limitées	6230*-8, 4030-9, 6410-13	Grand Rhinolophe, Ecaille chinée			

**TABLEAU 13 / MESURES DE GESTION DES MILIEUX OUVERTS (PELOUSES, PRAIRIES, LANDES, LISIÈRES, MÉGAPHORBIAIES) ET ASSOCIÉS**

(1) \*\*\* : niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

#### 4.3 MESURES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES (MARES INTRAFORÊTIÈRES ET PRAIRIALES, COURS D'EAU) ET ASSOCIÉS

Numéro de fiche de la mesure	Niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Habitat(s) ciblé(s)	Espèce(s) ciblée(s)	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)	Financeur(s) potentiel(s)
14	**	Entretien d'une mare intraforestière ou prairiale	3150-3	Triton crêté, Grand Rhinolophe	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires,...	Entreprise spécialisée, propriétaires ou gestionnaires, associations,...	Etat (MEDDE, MAAF), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise, CR Picardie...
15	**	Créer une mare prairiale					
16	***	Entretien et restauration des ripisylves et des cours d'eau	3260-5, 3260-6, 6430-6, <b>91E0*-8</b>	Lamproie de planer, Chabot commun, Grand Rhinolophe, Ecaille chinée			

**TABLEAU 14 / MESURES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES (MARES INTRAFORÊTIÈRES ET PRAIRIALES, COURS D'EAU) ET ASSOCIÉS**

(1) \*\*\* : niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

#### 4.4 MESURES DE GESTION POUR LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Numéro de fiche de la mesure	Niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Habitat(s) ciblé(s)	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Maître(s) d'œuvre potentiel(s)	Financeur(s) potentiel(s)
17	**	Eliminer ou limiter les espèces indésirables et/ou invasives	Ensemble des milieux	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires,...	Entreprise spécialisée, propriétaires ou gestionnaires, associations,...	Etat (MEDDE, MAAF), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise, CR Picardie...
18	***	Informers les usagers des objectifs/actions du docob		DREAL Picardie, DDT Oise, CG de l'Oise, CR Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie, animateur, collectivités territoriales, gestionnaires pour le compte des propriétaires,...	Animateur, associations, entreprises spécialisées...	Etat (MEDDE, MAAF), Union européenne (FEADER), Agence de l'eau Seine-Normandie, CG de l'Oise, CR Picardie...
19	**	Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire		Animateur, collectivités territoriales, gestionnaires pour le compte des propriétaires,...	Animateur, associations, universités, bureaux d'études...	
20	**	Suivre l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire				
21	**	Animer le site Natura 2000 pour une cohérence entre les préconisations du docob et les documents de planification/programmes de travaux/pratiques agropastorales et sylvicoles		DREAL Picardie, DDT Oise, CRPF, Collectivités territoriales...	Animateur, CRPF, associations...	

**TABLEAU 15 / MESURES DE GESTION POUR LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

(1) \*\*\* : niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

Les mesures de gestion du docob permettent d'atteindre les objectifs de développement durable. Ces mesures ont été proposées en considérant :

- les instruments de planification et de programmes à disposition sur le site,
- les bonnes pratiques existantes,
- les actions complémentaires à mettre en place,
- les moyens économiques, humains et financiers existants ou mobilisables,
- les projets, les besoins et les attentes des différents acteurs,
- la faisabilité technique et socio-économique de ces mesures.

Ces 21 mesures qui concernent les quatre grandes entités de gestion (milieux ouverts et associés, milieux forestiers et associés, milieux humides et associés et objectifs transversaux) ont été regroupées en :

- 6 types de mesures pour les milieux forestiers et associés (conserver des arbres morts ou dépérissants, limiter et maîtriser l'impact des dessertes forestières, mettre en œuvre un débardage alternatif, favoriser la régénération naturelle, irrégulariser les boisements et préserver le sous-étage, créer et entretenir des lisières étagées internes et externes),
- 7 types de mesures pour les milieux ouverts et associés (conserver, développer et créer des connexions boisées, entretenir et restaurer les milieux ouverts par fauche, restaurer les milieux ouverts par coupe d'arbres et d'arbustes, gérer les rejets, drageons, ronciers et jeunes repousses consécutifs à une opération de restauration, entretenir et restaurer les milieux ouverts par pâturage, équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, étrépage de surfaces limitées),
- 3 types de mesures pour les milieux humides et associés (entretenir une mare intraforestière ou prairiale, créer une mare prairiale, entretenir et restaurer les ripisylves et les cours d'eau),
- 5 types de mesures pour les objectifs transversaux (éliminer ou limiter les espèces indésirables et/ou invasives, informer les usagers des objectifs/actions du docob, suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, suivre l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, animer le site Natura 2000 pour une cohérence entre les préconisations du docob et les documents de planification/programmes de travaux/pratiques agropastorales et sylvicoles).

Chaque mesure de gestion du site Natura 2000 est décrite au sein d'une fiche qui détaille les habitats et les espèces ciblées, le périmètre d'application, les objectifs de la mesure et ses critères techniques globaux, la fréquence et la période d'intervention, les documents et enregistrements, l'évaluation.

Fiche n°1	CONSERVER DES ARBRES MORTS OU DÉPÉRISSANTS		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblées	<u>Habitats :</u> <b>Tourbières boisées (91D0*-1.1)</b> <b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0*-8)</b> Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304)	
Périmètre d'application	Ensemble de la ZSC.		
Objectif(s)	Conserver et favoriser le développement d'arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts, sous forme disséminés ou en groupes dits îlots dans le peuplement, afin de favoriser les espèces de l'annexe II de la directive Habitats qui en dépendent. Les contrats forestiers régionaux constituent un minimum pour le présent document d'objectif. L'optimum proposé pour la conservation de la faune saproxylique par WWF qui est de 20 à 30 m3 de bois mort par hectare ou plus de 5 % de biomasse sera recherché principalement dans les peuplements de gros bois (diamètre supérieur à 45 cm).		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien et développement d'arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité, dépérissants, présentant des cavités, des fissures et des branches mortes et/ou morts sur pied ou au sol de préférence jusqu'à leur dégradation complète, dans la limite du bon sens de sécurité (chute de branches aux abords des chemins) et tout en évitant des coupes rases en périphérie immédiate des arbres morts sur pied (effet de surchauffe des troncs défavorable à la faune saproxylique),</li> <li>- maintien et développement de ces arbres disséminés ou en îlots dans les peuplements, de manière à constituer un réseau à l'échelle du site Natura 2000,</li> <li>- marquage à 1,30 mètres du sol avec un signe distinctif (à la peinture ou à la griffe d'un triangle pointe vers le bas...) afin de les repérer lors de la gestion sylvicole courante.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- maintien des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte de localisation et marquage des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots concernés. <u>Pendant travaux :</u> absence d'intervention sylvicole au niveau des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts marqués et des îlots concernés.		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> nombre et surface des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots concernés par l'action, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> nombre d'arbres maintenus, surface des îlots.		

Fiche n°2	LIMITER ET MAÎTRISER L'IMPACT DES DESSERTES FORESTIÈRES		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> <b>Tourbières boisées (91D0*-1.1)</b> <b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0*-8)</b> Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Ces actions sont liées à la maîtrise de la fréquentation humaine (randonnées, cheval, etc.) et des actions sur les habitats et habitats d'espèces ciblées par la déviation des parcours existants et la mise en place de dispositifs spécifiques de protections (barrières, dispositifs antiérosifs et pour les déplacements de la faune, ouvrages de franchissement permanents ou temporaires...)		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déviation des parcours normaux d'une voirie existante,</li> <li>- mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux autochtones...),</li> <li>- mise en place de dispositifs antiérosifs,</li> <li>- mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...),</li> <li>- mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ou en remplacement d'un franchissement temporaire.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- à réaliser au cas par cas.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte de localisation des espèces et habitats menacés, carte de localisation des aménagements à réaliser et/ou des équipements à installer, documents techniques de présentation des aménagements et des équipements. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des différentes dates de réalisation des principales étapes (terrassment, pose...).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> efficacité des aménagements réalisés et/ou des équipements installés notamment dans la gestion des habitats ciblés, observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> respect de la localisation et des caractéristiques techniques des aménagements et des équipements, non-détérioration d'habitats naturels et/ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.		

Fiche n°3	METTRE EN ŒUVRE UN DÉBARDAGE ALTERNATIF		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> <b>Tourbières boisées (91D0*-1.1)</b> <b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0*-8)</b> Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives notamment le débardage à cheval, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que ce qui est communément pratiqué dans la région. Cette action sera principalement réalisée dans les zones où le sol a une faible portance et/ou pentu, ainsi que dans les zones enclavées.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail en traîne directe (griffes, crochets, câbles...),</li> <li>- débardage des grumes (fardier ou trinqueballe pour les charges lourdes et le bois de chauffage).</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à réaliser après chaque coupe,</li> <li>- à réaliser préférentiellement en période de gel.</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée.		



Fiche n°4	FAVORISER LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> <b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0*-8)</b> Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Conserver les essences déterminantes de certains habitats naturels d'intérêts communautaires telles que le Hêtre et le Chêne. La régénération naturelle permet de créer et conserver des peuplements forestiers à partir d'arbres possédant une origine génétique locale et mieux adaptée aux contraintes écologiques du milieu. La régénération par plantation est une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement par émergence du semis naturel est difficile.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éliminer/réduire les espèces qui ne sont pas déterminantes des habitats naturels (pins...),</li> <li>- réaliser un relevé de couvert en sélectionnant les arbres présents au niveau du sous étage pour apporter la lumière au sol. Ceci créera des conditions satisfaisantes pour la régénération naturelle (meilleure décomposition de l'humus + lumière et chaleur nécessaires à la germination),</li> <li>- réaliser une coupe préparatoire en éliminant des bois tarés et mal conformés (l'élimination des espèces inadaptées au sol ou celles dont on ne souhaite pas la régénération aura déjà été réalisée). Cette coupe permet la mise en lumière de tous les arbres à régénérer : on l'appelle aussi coupe d'ensemencement ; de façon indicative, cette coupe enlève jusqu'à 50% du nombre de tiges installées dans l'étage dominant,</li> <li>- réaliser une coupe intermédiaire ou secondaire en assurant le développement des semis avec une mise en lumière peu brutale afin d'éviter l'explosion de la végétation concurrente (principalement la ronce et la fougère). Le choix des semenciers doit être réalisé avec beaucoup de précautions pour que le houppier des arbres soit réellement en mesure de fructifier. La coupe intermédiaire enlève jusqu'à 30% du nombre de tiges restant,</li> <li>- réaliser une coupe définitive : les semis sont acquis (hauteur minimale de 0,7 m) et exploitation des derniers semenciers.</li> </ul> Des travaux annexes à la régénération sont nécessaires pour sa bonne réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de cloisonnements d'exploitation permettant l'évacuation des produits de coupes,</li> <li>- mise en place de cloisonnements sylvicoles permettant l'accès pour travaux,</li> <li>- dégager les semis ou les jeunes plants,</li> <li>- lutte contre la végétation concurrente (non-utilisation de produits phytosanitaires).</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du terrain (matérialisation des cloisonnements) et du peuplement doivent être faites avant la chute des graines.</li> <li>- coupe intermédiaire et définitive peuvent être effectuées toute l'année mais de préférence après la chute des graines et hors période de nidification.</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser, autorisation de défrichement si nécessaire. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée.		

Fiche n°5	IRRÉGULARISER LES BOISEMENTS ET PRÉSERVER LE SOUS-ÉTAGE		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> <b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0*-8)</b> Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166) Grand Rhinolophe (1304)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Conserver et favoriser l'irrégularité des peuplements forestiers dans le respect du maintien et/ou de l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêts communautaires.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation de coupes jardinatoires en faveur du maintien ou du développement d'un sous-étage,</li> <li>- utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors de l'évacuation des coupes lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...),</li> <li>- maintien et/ou amélioration du mélange d'essences lors des coupes jardinatoires avec le respect de la régénération naturelle en place (sélection possible des essences typiques de l'habitat naturel concerné) et/ou lors des plantations,</li> <li>- mise en place des protections individuelles des plants contre le gibier,</li> <li>- non-fertilisation organique ou minérale et la non-utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- rotation des coupes jardinatoires tous les 8 à 12 ans (en fonction de la richesse du peuplement, des essences et de la station) à réaliser en automne et en hiver.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitées.		

Fiche n°6	CRÉER ET ENTREtenir DES LISIÈRES ÉTAGÉES INTERNES ET EXTERNES		Niveau de priorité faible
Habitats et espèces ciblés	<p><u>Habitats :</u> Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6) Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7) Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (9120-2) Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) Chênaies pédonculées à Molinie Bleue (9190-1)</p>	<p><u>Espèces :</u> Triton crêté (1166) Grand Rhinolophe (1304) Ecaille chinée (6199)</p>	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblés est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	<p>Les lisières forestières constituent une interface entre deux écosystèmes voisins. Elles sont souvent situées en limite de propriété (piste, route, cultures...). Les lisières possèdent un rôle important en matière de biodiversité et de fonctionnement des écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protègent les habitats naturels et notamment les milieux forestiers de différentes menaces telles que la pollution, le vent, la fréquentation trop importante...</li> <li>- zones de refuge, d'alimentation pour la faune (insectes, chiroptère, oiseaux...),</li> </ul> <p>L'absence d'entretien qui entraîne la fermeture des milieux adjacents ou un mauvais entretien par la fauche, le broyage sans exportation de la matière organique, ou l'utilisation d'outils inadaptés (épareuse par exemple) conduit à une dégradation du milieu ainsi qu'à un appauvrissement et une banalisation de la faune et de la flore.</p>		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- créer ou entretenir un ourlet herbeux par fauchage avec exportation,</li> <li>- créer ou entretenir un ourlet arbustif par l'éclaircissement de la bordure du milieu forestier,</li> <li>- entretenir le manteau forestier externe en irrégularisant le peuplement forestier sur une bande de 20 à 40 mètres environ. Cette opération sera réalisée si possible en même temps que l'exploitation de la parcelle forestière.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<p>La période d'intervention pour les travaux s'effectuera hors saison de végétation pour ne pas perturber le cycle biologique des plantes et ainsi leur laisser le temps de se développer, fleurir et pouvoir fructifier. De plus, pour ne pas perturber la nidification des espèces d'oiseaux, l'entretien ne devra pas se faire au cours de cette période :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ourlet herbeux : fauche tardive après le 15 octobre (intérêt pour les insectes). Cette bande sera fauchée tous les ans,</li> <li>- ourlet arbustif : recouvrement de cette strate allant de 30 à 60%. Débroussailler et/ou faucher tous les deux ou trois ans,</li> <li>- manteau forestier externe : tous les 5 à 7 ans.</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<p><u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).</p>		
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitées, évacuation des produits de fauche.</p>		

Fiche n°7	CONSERVER, DÉVELOPPER ET CRÉER DES CONNEXIONS BOISÉES		Niveau de priorité faible
Habitats et espèces ciblées	<u>Habitats :</u> <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6) Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7) Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166) Grand Rhinolophe (1304) Ecaille chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Préserver, restaurer et/ou entretenir les structures et les mailles ligneuses afin de favoriser les corridors écologiques nécessaires au cycle de développement des espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien des haies, des bosquets et des arbres isolés,</li> <li>- maintien des vieux arbres et/ou des arbres morts favorables aux espèces saproxyliques et cavicoles,</li> <li>- entretien des haies et des arbres isolés existants en respectant leur intégrité lors de la taille, sans générer de blessures au tronc principal, ni de branches éclatées,</li> <li>- limitation de la progression des ligneux, notamment en périphérie des bosquets, au sein des habitats ciblés,</li> <li>- exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) ou brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres,</li> <li>- remplacement des arbres manquants au sein des linéaires de haies dégradées par replantation en privilégiant le choix des espèces d'arbres et d'arbustes par transplantation ou bouturage d'individus en place (mieux adaptés aux conditions locales),</li> <li>- restauration de connexions boisées par plantation (taille minimum des plants de 60 à 90 centimètres, plantation en potée, pose d'un paillage biodégradable pour éviter la concurrence avec la strate herbacée, protection des arbustes contre les animaux et remplacement des plants morts, utilisation des essences régionales adaptées au sol...),</li> <li>- non-fertilisation organique (hors paillage biodégradable) ou minérale et la non-utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien tous les sept à dix ans avec un système de taille par rotation (laisser une partie non taillée).</li> <li>- entretien et plantation à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 01 janvier au 31 mars et du 15 octobre au 31 décembre pour l'entretien et du 01 janvier au 01 mars et du 01 novembre au 31 décembre pour les plantations).</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte de localisation des haies, des bosquets et des arbres isolés. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (arbre(s) et/ou bosquet(s) traité(s) et plantation(s) réalisée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> nombre d'arbres taillés et/ou conservés, surface et linéaire de bosquets et/ou de plantations concernés par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, nombre d'arbres taillés et/ou conservés, surface et linéaire de bosquets et/ou de plantations concernés, espèces végétales plantées et techniques utilisées (taille des plants, présence d'un paillage et de protection individuelle...) et évacuation des rémanents.		

Fiche n°8	ENTREtenir ET RESTAURER PAR FAUCHE LES MILIEUX OUVERTS		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblées	<p><u>Habitats :</u> Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4) Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6) Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7) Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)</p>	<p><u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304) Ecaïlle chinée (6199)</p>	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Maintenir les habitats pelousaires et prairiaux, les mégaphorbiaies et les landes par fauchage de la strate herbacée, ainsi que les espèces associées à l'aide d'interventions manuelles et mécaniques spécifiques.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fauchage réalisé en période sèche et permettant la fuite de la faune vers les zones-refuges périphériques (fauchage centrifuge...) avec la possibilité de préserver des zones non fauchées pour la faune et la flore,</li> <li>- fauchage réalisé à l'aide d'un matériel adapté (gyrobroyeur, exportateur, ensileuse ou matériel équivalent) sur les secteurs mécanisables (pentes douces à nulles) ou manuellement à l'aide d'une débroussailluse, notamment sur les secteurs non mécanisables</li> <li>- sur des secteurs mécanisables, utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm<sup>2</sup>) lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...),</li> <li>- brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des produits de fauche (manuelle ou mécanique après la fauche) dans tout autre cas,</li> <li>- non-retournement, non-réensemencement et non-boisement de ces habitats ouverts,</li> <li>- non-fertilisation organique (hors apports par pâturage extensif) ou minérale, non-utilisation de produits phytosanitaires, pas de pratique d'écobuage,</li> <li>- maintien du taux de recouvrement de la strate herbacée à 80 % minimum, en privilégiant au niveau des strates arbustives et arborées les espèces les moins colonisatrices.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une fois par an pour les pelouses et les prairies et tous les 3 à 5 ans pour les mégaphorbiaies.</li> <li>- sans valorisation agricole, opération à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (du 15 octobre au 15 mars), et avec valorisation agricole, opération de fauche autorisée à partir du 26 juin sauf plan de gestion spécifique validé par l'opérateur.</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<p><u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).</p>		
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée, taux de recouvrement de la strate herbacée et évacuation des produits de fauche.</p>		

Fiche n°9	RESTAURER LES MILIEUX OUVERTS PAR COUPE D'ARBRES ET D'ARBUSTES		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13) Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304) Ecaille chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s) et description	Limiter la fermeture des milieux ouverts par abattage, débroussaillage et/ou dessouchage des ligneux afin de favoriser leur restauration et/ou préservation. Cette mesure devra être suivie d'une gestion des rejets, drageons et d'un entretien de l'habitat par pâturage ou par fauche.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bûcheronnage et coupe des ligneux en privilégiant la technique de tire-sèves. L'arrachage directement est préférable à la technique du tire-sève en milieu sec,</li> <li>- dessouchage par arrachage manuel ou mécanique, sans utilisation de produits chimiques (technique à ne systématiser que dans le cas d'espèces rejetant de souches et de conditions de pente n'occasionnant ou n'accentuant pas l'érosion des sols),</li> <li>- possibilité d'utiliser une rogneuse sur les souches restantes,</li> <li>- interdiction de dévitaliser les souches avec des produits chimiques,</li> <li>- débroussaillage des ligneux (gyrobroyeur ou débroussailleuse),</li> <li>- brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas, avec la possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour la faune,</li> <li>- utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm<sup>2</sup>) ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors du dessouchage, du broyage et de l'exportation des rémanents, lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...),</li> <li>- abaissement global du taux de recouvrement des ligneux à 20 % maximum, en privilégiant les espèces les moins colonisatrices et/ou caractéristiques d'un type d'habitat.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une fois pour l'abattage et une fois par an parfois pendant plusieurs années pour le débroussaillage.</li> <li>- à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale. Si nécessaire, les rejets à repousses vigoureuses peuvent être traités plusieurs fois dans l'année et à d'autre période adaptée (en s'assurant que cette action ne porte pas atteinte à l'avifaune nicheuse).</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser, autorisation de défrichement si nécessaire. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée, taux de recouvrement de la strate ligneuse et évacuation des produits de coupe ou de débroussaillage.		

Fiche n°10	<b>GÉRER LES REJETS, DRAGEONS, RONCIERS ET JEUNES REPOUSSES CONSECUTIFS À UNE OPÉRATION DE RESTAURATION</b>		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13) Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304) Ecaïlle chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s) et description	Améliorer l'état de conservation et augmenter les surfaces des habitats ouverts en entretenant les surfaces ayant fait l'objet préalablement de coupe d'arbres et d'arbustes à l'aide de coupes, arrachages répétés des rejets, drageons, ronciers et jeunes repousses de ligneux.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- coupe manuelle ou mécanisée ou arrachage des rejets, drageons, repousses et ronciers sur les secteurs restaurés,</li> <li>- brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas, avec la possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour la faune,</li> <li>- utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm<sup>2</sup>) ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors du broyage et de l'exportation des rémanents, lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...).</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à mener au moins deux fois par an.</li> <li>- à réaliser au mois de mai et août / septembre.</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser, autorisation de défrichement si nécessaire <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s))		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée, taux de recouvrement de la strate ligneuse et évacuation des produits de coupe ou de débroussaillage		

Fiche n°11	ENTREtenir ET RESTAURER PAR PÂTURAGE LES MILIEUX OUVERTS		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13) Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304) Ecaille chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Maintenir les habitats ainsi que les espèces associées à l'aide d'un pâturage extensif : les bovins/équins pour les prairies et les mégaphorbiaies, les ovins/caprins pour les pelouses, les prairies, et les landes.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place et/ou vérification des clôtures avant l'entrée des animaux,</li> <li>- chargement des animaux pour un pâturage de type extensif, modulé en fonction de l'habitat afin de prendre en compte l'impact, tant au niveau de la pression de pâturage que de la fertilisation indirecte,</li> <li>- dates de pâturage à adapter suivant le type de végétations ouvertes et leur état de conservation, tout en évitant le stationnement prolongé des animaux en hiver ainsi que l'apport de foin,</li> <li>- mise en place de pratiques permettant la prévention des risques parasitaires, de recommandations et de précautions d'utilisation des traitements plutôt que de pratiquer des traitements systématiques en adoptant une démarche de contrôle des parasites (rupture du cycle biologique des parasites par variation du type d'animaux qui pâturent sur la zone au cours de l'année et sur plusieurs années, laisser faire aux jeunes animaux leur immunité, utiliser plutôt la phytothérapie ou l'homéopathie ou des produits moins nocifs...). Néanmoins, en zone humide et pour des animaux de boucherie, obligation de réaliser des traitements traditionnels,</li> <li>- non-retournement, non-réensemencement et non-boisement de ces habitats ouverts,</li> <li>- non-fertilisation organique (hors apports par pâturage extensif) ou minérale, non-utilisation de produits phytosanitaires, pas de pratique d'écobuage.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- à moduler en fonction de l'habitat (type de végétations ouvertes et état de conservation) et du type d'animaux utilisés (espèces et races). Dans certains cas, notamment l'habitat <b>6230*-8</b> et 6510-4, pâturage extensif possible uniquement sur regains après la fauche.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des secteurs à pâturer, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (surface(s) pâturée(s) avec plan, date(s) de pâturage, type d'animaux utilisés (espèces et races), chargement(s), traitement(s) parasitaire(s) effectué(s) sur place).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, surface pâturée et hauteur de la végétation.		



Fiche n°12	ÉQUIPEMENTS PASTORAUX DANS LE CADRE D'UN PROJET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13) Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (6510-4)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304) Ecaille chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de restauration ou entretien de milieux ouverts par pâturage.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pose ou remplacement d'une clôture adaptée (mobile, semi-fixe à fixe) facilitant le pâturage, comprenant également les clôtures pour une mise en défens éventuelle de certains secteurs, dans le respect de perméabilité pour la grande faune (hauteur minimum de 40 centimètres sous la clôture et hauteur maximum de la clôture de 1,20 m),</li> <li>- pose ou remplacement d'équipements pastoraux (abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...),</li> <li>- aménagement et réaménagement d'accès ou de zones de contention en évaluant les incidences sur les habitats,</li> <li>- préparation du terrain où sont implantés les clôtures et/ou équipements pastoraux et/ou entretien de la végétation pour faciliter leur accès ou leur efficacité par fauche ou débroussaillage léger ou lourd avec brûlage des rémanents et des produits de fauche (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimoniales et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou exportation des produits (manuelle ou mécanique, avec gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- possibilité de les installer ou de les remplacer et d'entretenir la végétation toute l'année.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte de localisation des aménagements à réaliser et/ou des équipements à installer, documents techniques de présentation des aménagements et des équipements. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des différentes dates de réalisation des principales étapes (terrassment, pose...).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> efficacité des aménagements réalisés et/ou des équipements installés notamment dans la gestion des habitats ciblés, observations visuelles, expression de espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> respect de la localisation et des caractéristiques techniques des aménagements et des équipements, non-détérioration d'habitats naturels et/ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.		

Fiche n°13	ÉTRÉPAGE DE SURFACES LIMITÉES		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (4030-9) <b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques (6230*-8)</b> Moliniaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales (6410-13)	<u>Espèces :</u> Grand Rhinolophe (1304) Ecaille chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats ciblés est avérée ou potentielle.		
Objectif(s) et description	Créer des conditions favorables à l'expression d'habitats en priorité au <b>6230*-8</b> , des zones favorables à l'extension des habitats présents, maintenir une mosaïque de milieux naturels retraçant tous les stades végétaux. L'étrépage est une opération qui consiste à supprimer la couche superficielle de sol d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques plus pauvres en éléments nutritifs et de restaurer ainsi le caractère oligotrophe des sols.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- piquetage du ou des secteurs d'intervention, des accès d'engins, des éventuelles zones hors travaux (mise en défens) et du lieu éventuel de stockage des produits de décapage,</li> <li>- griffage sur une petite surface, sans enlèvement des horizons superficiels, notamment dans le cas de restauration du <b>6230*-8</b> ou pour limiter la repousse de ligneux,</li> <li>- décapage léger par enlèvement des horizons superficiels du sol sur une épaisseur variable. Des placettes tests devront être réalisées préalablement afin de définir précisément l'épaisseur de sol à enlever suivant l'habitat ciblé,</li> <li>- utilisation d'une pelle à bras (godet de curage sans dent) pour le griffage, l'étrépage et/ou le décapage mécanique,</li> <li>- utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm<sup>2</sup>) lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...),</li> <li>- exportation des produits d'étrépage et/ou décapage hors du site obligatoire ou régilage sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...).</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale (15 octobre au 31 mars).		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface étrépage et évacuation des produits d'étrépage et/ou du décapage.		

Fiche n°14	ENTREtenir UNE MARE INtraFOREstIÈRE OU PraIRIALE		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3)	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166) Grand Rhinolophe (1304)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Rétablir des mares intraforestières ou prairiales favorables à l'expression d'habitats et des espèces d'intérêts communautaires. Cette mesure intègre les travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écologique des mares comprenant la fonctionnalité écosystémique d'une mare ou son insertion dans un réseau de mares.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- débroussaillage et dégagement des abords,</li> <li>- entretiens nécessaires au bon fonctionnement de la mare ou de l'étang,</li> <li>- dévitalisation par annellation,</li> <li>- exportation des végétaux ligneux à proximité des mares afin de constituer des refuges terrestres.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- à réaliser en dehors de la période de reproduction des amphibiens dont le pic se situe entre le 1er janvier et le 31 juillet.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, des interventions, surface traitée.		

Fiche n°15	CRÉER UNE MARE PRAIRIALE		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3)	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166) Grand Rhinolophe (1304)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Créer des mares prairiales favorables à l'expression d'habitats et des espèces d'intérêts communautaires. Cette mesure intègre les travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écologique des mares comprenant la fonctionnalité écosystémique d'une mare ou son insertion dans un réseau de mares.		
Critères techniques	- travaux de creusement de la mare, - exportation des déblais en dehors du site, - utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm <sup>2</sup> ).		
Fréquence et période d'intervention	- fréquence variable suivant les opérations, - à réaliser en dehors de la période de reproduction des amphibiens dont le pic se situe entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 juillet.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface concernée par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, des interventions, surface traitée.		

Fiche n°16	ENTREtenir ET RESTAURER LES RIPISYLVES ET LES COURS D'EAU		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats :</u> Rivières eutrophes (d'aval) (3260-5) Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6) Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6) <b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0*-8)</b>	<u>Espèces :</u> Lamproie de planer (1096) Chabot commun (1163) Grand Rhinolophe (1304) Ecaïlle chinée (6199)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Préserver, entretenir et restaurer les habitats naturels aquatiques et humides ciblés ainsi qu'accroître la mise en réseau d'habitats d'espèces animales ciblées par une gestion des couverts arboré, arbustif et herbacé des milieux d'eaux douces. Favoriser l'écoulement des cours d'eau et garantir la fixation des berges.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de l'ensoleillement des cours d'eau par une gestion du couvert arboré et arbustif,</li> <li>- fauchage des formations herbacées des berges en période sèche,</li> <li>- maintien des vieux arbres et/ou des arbres morts favorables aux espèces saproxyliques et cavicoles,</li> <li>- enlèvement des embâcles,</li> <li>- restauration et gestion des ouvrages de petite hydraulique,</li> <li>- brûlage des rémanents (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres, ou l'exportation des rémanents (gyrobroyeur exportateur ou matériel équivalent) dans tout autre cas, avec la possibilité de laisser quelques grumes et souches sur place, servant d'abris notamment pour la faune,</li> <li>- utilisation d'engins munis de pneus basse pression ou chenillés (pression au sol à vide maximale de 120 g/cm<sup>2</sup>) ou de techniques traditionnelles (débardage à cheval) notamment lors du broyage et de l'exportation des rémanents, lorsque les conditions de travail le nécessitent (sols peu portants, zones d'intervention enclavées...).</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquence variable suivant les opérations (opérations uniques sur la durée de contractualisation pour les éclaircies, l'élagage sélectif, le maintien de vieux arbres et/ou d'arbres morts opérations répétées pour le fauchage des formations herbacées, l'enlèvement des embâcles).</li> <li>- à réaliser en périodes automnale et/ou hivernale quand les niveaux d'eau sont bas et après la floraison et les périodes de reproduction de la faune.</li> </ul>		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux :</u> carte des zones à traiter, cahier des charges des travaux à réaliser. <u>Pendant travaux :</u> tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi :</u> observations visuelles, expression des espèces végétales, suivi photographique avant et après intervention, surface, linéaire et/ou nombre d'arbres concernés par l'action, maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces ciblées, préservation et accroissement de la population des espèces ciblées. <u>Points de contrôle :</u> présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface, linéaire et/ou nombre d'arbres concernés.		

Fiche n°17	ÉLIMINER OU LIMITER LES ESPÈCES INDÉSIRABLES ET/OU INVASIVES		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblées	<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaire		<u>Espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire
Périmètre d'application	Secteurs où les espèces indésirables et/ou invasives peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces ciblées.		
Objectif(s)	Limiter ou supprimer des espèces végétales ou animales jugées indésirables et/ou invasives afin de préserver les habitats naturels et les espèces ciblées		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suppression des espèces animales ou végétales exogènes lorsqu'elles concurrencent ou détériorent les habitats naturels et d'espèces ainsi que les espèces d'intérêt communautaire ciblées,</li> <li>- contrôle des espèces locales susceptibles d'avoir une dynamique naturelle envahissante, perturbant les habitats naturels et d'espèces ainsi que les espèces d'intérêt communautaire ciblées,</li> <li>- non-utilisation d'une lutte chimique pour les espèces animales ou végétales,</li> <li>- utilisation de cages pièges pour les espèces animales,</li> <li>- utilisation de techniques de limitation ou de suppression adaptées à chaque espèce végétale afin d'éviter toute dissémination d'espèces : traitements mécaniques (coupe, arrachage, broyage, dévitalisation par annellation...) avec brûlage sur place afin d'éviter toute dissémination (interdiction du recours à des pneus ou à des liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux) dans le cas d'activité agricole, de la gestion forestière ou de demande d'autorisation de la commune, sur tôle ondulée, sur des zones sans intérêt patrimonial et non éligibles au titre de Natura 2000 (chemins, voies diverses...) ou sinon sur tôles surélevées (au moins 50 centimètres) ou sur braséro, avec exportation des cendres.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- à adapter suivant les espèces jugées indésirables et/ou invasives.		
Documents et enregistrements	<p><u>Avant travaux</u> : carte des zones à traiter et de localisation des cages pièges, cahier des charges des travaux à réaliser ou du protocole utilisé.</p> <p><u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions réalisées (espèce(s) à limiter ou à supprimer, surface(s) traitée(s) avec plan, date(s) d'intervention(s) et matériel(s) utilisé(s) pour les espèces végétales, localisation des cages pièges avec plan, date(s) de pose et de prélèvement pour les espèces animales).</p>		
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi</u> : surface concernée par l'action, disparition ou régression des espèces végétales ou animales locales et/ou exogènes jugées indésirables et/ou invasives.</p> <p><u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement des interventions, surface traitée avec évacuation des produits de coupe et nombre de cages pièges posées avec les effectifs détruits.</p>		

Fiche n°18	INFORMER LES USAGERS DES OBJECTIFS/ACTIONS DU DOCOB		Niveau de priorité élevé
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<u>Espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Informers les usagers du site afin de les inciter à limiter l'incidence de leurs activités sur les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire sensibles.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conception de panneaux d'information recommandant la préservation des milieux, voire interdisant le passage sur certains secteurs,</li> <li>- fabrication en adéquation avec le concept de développement durable (matériaux recyclés ou bois, norme PEFC ou FSC...),</li> <li>- pose et éventuelle dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu, avec l'utilisation d'engins adaptés lorsque les conditions de travail le nécessitent (pneus basse pression ou chenillés avec une pression au sol à vide maximale de 120 g/cm<sup>2</sup>),</li> <li>- positionnement sur le site à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...),</li> <li>- entretien, remplacement ou réparation en cas de dégradation.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- à préciser au cas par cas.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux</u> : carte de localisation des panneaux, cahier des charges de leur réalisation (matériaux utilisés...) <u>Pendant travaux</u> : tenue d'un cahier d'enregistrement de la pose (type(s) de panneau(x) avec plan, date(s) de la pose et matériel(s) utilisé(s)).		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de panneaux concernés par l'action, emplacement choisi pour l'installation de l'ensemble des panneaux concernés par l'action, observations visuelles, suivi photographique avant et après intervention. <u>Points de contrôle</u> : présentation du cahier d'enregistrement de la pose, type d'informations transmises notamment le(s) recommandation(s) pour la préservation des milieux ou le(s) interdiction(s) de passage.		

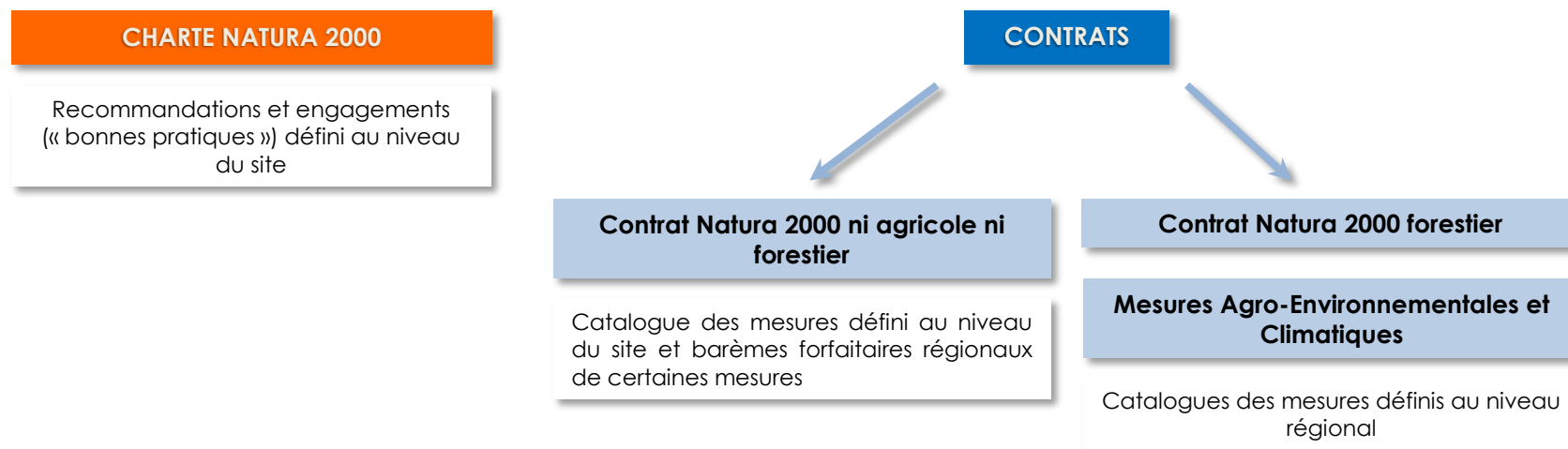
Fiche n°19	SUIVRE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Niveau de priorité moyen
Habitats ciblés	<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.	
Objectif(s)	Evaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats.	
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- hiérarchisation des milieux à suivre avec l'élaboration de protocoles d'inventaires adaptés aux habitats naturels concernés (relevés phytosociologiques...), avec la définition des indicateurs qualitatifs adaptés à chaque type d'habitats pour évaluer au mieux leur état de conservation,</li> <li>- réalisation des prospections de terrain en respectant les protocoles d'inventaires,</li> <li>- bilan annuel des résultats obtenus en faisant ressortir l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels ciblés,</li> <li>- mise en place d'une base de données géo référencées.</li> </ul>	
Fréquence et période d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une fois tous les 3 ans minimum pour l'ensemble des suivis.</li> <li>- à réaliser en fonction de la période d'expression floristique optimale des différents habitats naturels ciblés.</li> </ul>	
Documents et enregistrements	<p><u>Avant suivis</u> : carte de localisation des suivis, cahier des charges des inventaires à réaliser.</p> <p><u>Pendant suivis</u> : tenue d'un bordereau d'inventaire (inventaire(s) réalisé(s) avec plan, date(s) d'inventaire(s), matériel(s) utilisé(s), résultat(s)).</p>	
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi</u> : nombre d'inventaires réalisés, évolution de l'état de conservation des habitats naturels ciblés.</p> <p><u>Points de contrôle</u> : bilan annuel de suivi des habitats naturels visés, présentation du bordereau d'inventaire.</p>	



Fiche n°20	SUIVRE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	Niveau de priorité moyen
Espèces ciblées	<u>Espèces :</u> Triton crêté (1166) Grand Rhinolophe (1304)	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.	
Objectif(s)	Evaluer l'évolution de l'état de conservation des espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats.	
Critères techniques	<p>- réalisation des prospections de terrain en respectant les protocoles d'inventaires des espèces d'intérêt communautaire : Grand Rhinolophe : 1) prospection des gîtes potentiels d'hibernation (caves, souterrains...) au cours de l'hiver (Janvier à Février) au travers d'observations directes à l'aide d'une lampe torche. Chaque chiroptère est identifié et comptabilisé. Chaque site fera l'objet d'une fiche de relevé. 2) prospection des gîtes potentiels de mise-bas (greniers, bâtiments agricoles, caves, souterrains...) au cours de l'été (juin à août) au travers d'observations directes à l'aide d'une lampe torche ou de détecteur d'ultrasons type D240X. Chaque colonie est identifiée et comptabilisée. Chaque site fera l'objet d'une fiche de relevé. 3) recherche des territoires de chasse et des corridors biologiques au cours de la période de vol de l'espèce (avril à fin septembre) à l'aide d'un système d'enregistrement automatique des ultrasons (D500X) ou au travers de points d'écoute/transects en début de soirée via un détecteur manuel de type D240X par exemple. L'ensemble des prospections fera l'objet d'une fiche de relevé.</p> <p>Triton crêté : prospection de l'ensemble des mares de la ZSC de nuit au cours du printemps lors de la période de reproduction (Avril à Mai) au travers d'observations à l'aide d'une lampe torche. Après une capture au filet, chaque amphibien est identifié (photo du dessin abdominal pour les Tritons crêtés), sexé si possible, comptabilisé, puis remis de suite à l'eau. Le nombre de prédateurs (poissons, dytiques, libellules,...) et la durée de prospection sont relevés. Chaque mare fera l'objet d'une fiche de relevé.</p> <p>- bilan annuel des résultats obtenus en faisant ressortir l'évolution des connaissances et de l'état de conservation des espèces ciblées,            - mise en place d'une base de données géo référencées.</p>	
Fréquence et période d'intervention	<p>- une fois par an minimum pour l'ensemble des suivis,            - à réaliser en fonction de la phénologie des espèces animales ciblées.</p>	
Documents et enregistrements	<p><u>Avant suivis :</u> carte de localisation des suivis, cahier des charges des inventaires à réaliser.  <u>Pendant suivis :</u> tenue d'un bordereau d'inventaire (inventaire(s) réalisé(s) avec plan, date(s) d'inventaire(s), matériel(s) utilisé(s), résultat(s)).</p>	
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi :</u> nombre d'inventaires réalisés, évolution de l'état de conservation des espèces animales ciblées.  <u>Points de contrôle :</u> bilan annuel de suivi des populations animales ciblées et leurs habitats, présentation du bordereau d'inventaire.</p>	

Fiche n°21	ANIMER LE SITE NATURA 2000 POUR UNE COHÉRENCE ENTRE LES PRÉCONISATIONS DU DOCOB ET LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION/PROGRAMMES DE TRAVAUX/PRATIQUES AGROPASTORALES ET SYLVICOLES		Niveau de priorité moyen
Habitats et espèces ciblés	<u>Habitats</u> : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<u>Espèces</u> : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	
Périmètre d'application	Secteurs de la ZSC où la présence des habitats et des espèces ciblées est avérée ou potentielle.		
Objectif(s)	Communiquer, informer et diffuser des informations sur la prise en compte du site Natura 2000 dans l'aménagement du territoire auprès des élus et des services publics associés, ainsi que sur les pratiques agropastorales et sylvicoles respectueuses vers les professionnels concernés, afin de préserver ou de restaurer le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces ciblées.		
Critères techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise de contact avec les élus et les services publics associés (Conseils Généraux, Mairies, Communautés de Communes...), ainsi que les exploitants agricoles et forestiers, afin de les informer sur la démarche Natura 2000 (périmètre de la ZSC, document d'objectifs, charte Natura 2000, MAEC, contrats Natura 2000),</li> <li>- élaboration et diffusion d'un guide de mise en cohérence de documents de planification (Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), cartes communales, Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)) ou de programmes de travaux (projets d'aménagement du territoire...) à destination des élus et des services publics associés, ainsi qu'un guide de bonnes pratiques (basées sur la charte Natura 2000...) à destination des exploitants agricoles, des propriétaires ou des gestionnaires forestiers,</li> <li>- rédaction et édition régulière d'un bulletin, d'une lettre et/ou d'une plaquette d'informations à destination des élus et des services publics associés, des professionnels agricoles et forestiers,</li> <li>- rédaction d'articles sur la bonne prise en compte du SIC et sur les bonnes pratiques agropastorales et sylvicoles au sein de la presse locale et professionnelle spécialisée,</li> <li>- organisation de réunions d'informations en salle ou sur le terrain,</li> <li>- bilan annuel de l'animation engagée vers les élus et les services publics associés, les professionnels agricoles et forestiers.</li> </ul>		
Fréquence et période d'intervention	- un COPIL par an.		
Documents et enregistrements	<u>Avant travaux</u> : bilan des élus, des services publics associés, et des professionnels concernés, priorisation des communications à réaliser <u>Pendant travaux</u> : mise en place d'un groupe de travail pour validation.		
Evaluation	<u>Indicateurs de suivi</u> : nombre de prises de contact, de communications et de réunions réalisés, COPIL, évolution des documents de planification et des programmes de travaux du territoire, des adhérents de la charte Natura 2000 et des contractants aux MAEC et contrats Natura 2000. <u>Points de contrôle</u> : bilan annuel de l'animation engagée.		

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures de gestion est définie par un cadrage général des orientations de gestion du site Natura 2000 au sein de l'atlas cartographique du document d'objectifs (**Carte 20 : Orientations de gestion du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**). Deux outils de gestion sont mis à disposition du propriétaire ou de l'ayant droit :



Les cahiers des charges applicables aux mesures de gestion ni agricoles et ni forestières ainsi que la charte Natura 2000 sont définis au niveau du site après concertation au sein de groupes de travail (**Annexe 14 : Cahiers des charges applicables aux mesures de gestion ni agricoles et ni forestières du site Natura 2000 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »** et **Annexe 15 : Charte Natura 2000 du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**). Certaines mesures de gestion en milieux ni agricoles et ni forestiers sont éligibles à des barèmes forfaitaires définis par arrêté préfectoral du 11 juillet 2011.

Pour plus d'informations : [http://www.natura2000-picardie.fr/pdf\\_arrete\\_baremes\\_contratsnini.pdf](http://www.natura2000-picardie.fr/pdf_arrete_baremes_contratsnini.pdf).

Les mesures agricoles et forestières sont quant à elles définies au niveau régional. Les contrats forestiers possèdent des cahiers des charges validés au niveau régional par le Préfet.

Pour plus d'informations : [http://www.natura2000-picardie.fr/pdf\\_arrete\\_mesures\\_foret.pdf](http://www.natura2000-picardie.fr/pdf_arrete_mesures_foret.pdf).

## 4.5 DISPOSITIFS FINANCIERS DES MESURES DE GESTION

La majorité des mesures de gestion peut être mise en place par différents financements instaurés dans le cadre de Natura 2000 grâce à l'État et l'Union Européenne. D'autres financements sont liés aux politiques de l'eau via l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et de préservation des milieux naturels et des espèces via le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional de Picardie.

### ❖ Les aides aux investissements forestiers

Les aides aux investissements forestiers relèvent du Ministère chargé des forêts. Dans les sites Natura 2000, le demandeur peut avoir une majoration de 10% si les travaux sont reconnus conformes aux prescriptions du document d'objectifs.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- la taille du chantier doit être de 4 ha en général pour un ou plusieurs îlots de plus de 1 ha,
- Le propriétaire doit pouvoir prouver que la forêt présente des garanties de gestion durable (Plan simple de Gestion, code des bonnes pratiques...),
- l'aide concerne des travaux ayant pour objectif d'améliorer la production,
- il n'y a pas d'aide possible en cas de renouvellement à l'identique.

Il est possible d'inclure dans les surfaces éligibles à la subvention des habitats naturels non boisés ou sans objectif sylvicole (jusqu'à 20% du total) : milieux ouverts, maintien d'îlots de vieillissement ou de sénescence)

### ❖ Les actions opérationnelles hors site et hors contrat Natura 2000

Afin de contribuer au maintien de l'intérêt des lisières externes, des mesures pourront être proposées aux agriculteurs exploitants les terres cultivées situées en continuité du site Natura 2000. Ces mesures devront s'insérer dans les mesures agro-environnementales et climatiques visées par le PDRR. L'objectif pourrait être de mettre en place en limite du site des bandes enherbées, fauchées une fois par an.

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Contrat Natura 2000 forestiers	Contrat Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Autres financements	Intervenant potentiel
1	Conserver des arbres morts ou dépérissants		Dispositif favorisant le développement de bois sénescents		CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
2	Limiter et maîtriser l'impact des dessertes forestières		Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
3	Mettre en œuvre un débardage alternatif		Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif		CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
4	Favoriser la régénération naturelle		Mise en œuvre de régénérations dirigées		CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
5	Irrégulariser les boisements et préserver le sous-étage		Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production  Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive		CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
6	Créer et entretenir des lisières étagées internes et externes		Travaux d'aménagement de lisière étagée		CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
7	Conserver, développer et créer des connexions boisées	LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente  LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements  LINEA_04 : Entretien de bosquets		Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets  Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF, Chambres d'agriculture

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Contrat Natura 2000 forestiers	Contrat Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Autres financements	Intervenant potentiel
8	Entretien et restaurer les milieux ouverts par fauche	<p>Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE 2)</p> <p>Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)</p> <p>SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe</p> <p>SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives</p> <p>SOCLEH03 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective</p> <p>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</p> <p>HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</p> <p>HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle</p> <p>HERBE_08 : Entretien des prairies remarquables par fauche à pied</p> <p>HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois</p> <p>MILIEU_01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables</p>	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	<p>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p> <p>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP, Chambres d'agriculture

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Contrat Natura 2000 forestiers	Contrat Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Autres financements	Intervenant potentiel
9	Restaurer les milieux ouverts par coupe d'arbres et d'arbustes	<p>SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives</p> <p>OUVERT01 : Ouverture d'un milieu en déprise</p> <p>OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</p>	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	<p>Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</p> <p>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP, Chambres d'agriculture, CRPF
10	Gérer les rejets, drageons, ronciers et jeunes repousses consécutifs à une opération de restauration	<p>SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives</p> <p>OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables</p>	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP, Chambres d'agriculture, CRPF

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Contrat Natura 2000 forestiers	Contrat Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Autres financements	Intervenant potentiel
11	Entretien et restaurer les milieux ouverts par pâturage	<p>Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE 2)</p> <p>Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)</p> <p>Protection des Races Menacées de disparition (PRM)</p> <p>SOCLEH01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe</p> <p>SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives</p> <p>SOCLEH03 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective</p> <p>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</p> <p>HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)</p> <p>HERBE_05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables</p> <p>HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle</p> <p>HERBE_09 : Gestion pastorale</p> <p>HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides</p> <p>HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois</p> <p>MILIEU_01 : Mise en défens temporaire de milieux remarquables</p>	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	<p>Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p>Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires</p>	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP, Chambres d'agriculture



Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Contrat Natura 2000 forestiers	Contrat Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Autres financements	Intervenant potentiel
12	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique			Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	CG 60	CENP, Chambres d'agriculture
13	Etrépage de surfaces limitées			Décapage ou étrépage sur de petites placettes en milieux humides  Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP
14	Entretien d'une mare intraforestière ou prairiale		Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	Entretien de mares	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP, CRPF
15	Créer une mare prairiale	LINEA_07 : Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau		Création ou rétablissement de mares	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CENP, Chambres d'agriculture, CRPF
16	Entretien et restaurer les ripisylves et les cours d'eau	LINEA_03 : Entretien des ripisylves	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles  Restauration des ouvrages de petite hydraulique  Gestion des ouvrages de petite hydraulique	Agence de l'Eau Seine-Normandie	CENP, CRPF, ONÉMA

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	Contrat Natura 2000 forestiers	Contrat Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Autres financements	Intervenant potentiel
17	Eliminer ou limiter les espèces indésirables et/ou invasives	OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Agence de l'eau Seine-Normandie, CG 60, CR Picardie	CBNBI, CENP, Chambres d'agriculture,
18	Informers les usagers des objectifs/actions du docob		Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Agence de l'Eau Seine-Normandie, CG de l'Oise, CR Picardie	CENP, CRPF
19	Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire				Union Européenne, Etat, CG 60, CR Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie	CBNBI, CENP, Picardie Nature
20	Suivre l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire				Union Européenne, Etat, CG 60, CR Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie	CBNBI, CENP, Picardie Nature
21	Animer le site Natura 2000 pour une cohérence entre les préconisations du docob et les documents de planification/programmes de travaux/pratiques agropastorales et sylvicoles				Union Européenne, Etat, CG 60, CR Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie	CENP, CRPF, Chambres d'agriculture

**TABLEAU 16 / DISPOSITIFS FINANCIERS**

## CHAPITRE 5. SUIVIS DU SITE NATURA 2000

## 5.1 SUIVIS DES MESURES DE GESTION

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation
1	Conserver des arbres morts ou dépérissants	Accroissement du nombre et de la surface des arbres mûres, sénescents, fissurés et/ou morts et des îlots. Préservation ou accroissement de la population des espèces ciblées	Nombre et surface d'arbres et d'îlots préservés
2	Limiter et maîtriser l'impact des dessertes forestières	Efficacité des aménagements réalisés et/ou des équipements installés. Préservation des habitats ciblés	Non-détérioration de la surface des habitats visés
3	Mettre en œuvre un débardage alternatif	Augmentation des surfaces de boisements concernée par l'action. Préservation des habitats ciblés	Non-détérioration de la surface des habitats visés
4	Favoriser la régénération naturelle	Augmentation des surfaces de boisements traitées en régénération naturelle	Surface de parcelle(s) concernée(s)
5	Irrégulariser les boisements et préserver le sous-étage	Augmentation des surfaces de boisements traitées en futaie irrégulière	Surface de parcelle(s) concernée(s)
6	Créer et entretenir des lisières étagées internes et externes	Augmentation des surfaces concernée par l'action	Surface d'habitats ouverts visés Evolution de la surface des habitats visés
7	Conserver, développer et créer des connexions boisées	Augmentation du linéaire et/ou de la surface de haies et/ou bosquets conservés et/ou restaurés	Linéaire et/ou surface de haies et/ou bosquets concernés
8	Entretenir et restaurer les milieux ouverts par fauche	Abaissement de la hauteur de la végétation ouverte	Surface fauchée d'habitats ouverts Evolution de la surface des habitats visés
9	Restaurer les milieux ouverts par coupe d'arbres et d'arbustes	Abaissement global du taux de recouvrement des ligneux à 20 % maximum	Surface d'habitats ouverts visés Evolution de la surface des habitats visés
10	Gérer les rejets, drageons, ronciers et jeunes repousses consécutifs à une opération de restauration	Maintien de la hauteur de la végétation ouverte	Surface d'habitats ouverts visés Evolution de la surface des habitats visés
11	Entretenir et restaurer les milieux ouverts par pâturage	Abaissement de la hauteur de la végétation ouverte	Surface pâturée d'habitats ouverts Evolution de la surface des habitats visés
12	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Linéaire et/ou quantité d'aménagements réalisés et/ou des équipements installés dans la gestion des habitats ciblés	Types et nombre d'aménagements réalisés et/ou d'équipements installés Evolution de la surface des habitats visés
13	Etrépage de surfaces limitées	Absence de végétation et mis à nu du sol	Surface étrépee Evolution de la surface des habitats visés
14	Entretenir une mare intraforestière ou prairiale	Augmentation des surfaces de mares intraforestières ou prairiales entretenues	Surface entretenue
15	Créer une mare prairiale	Augmentation des surfaces de mares prairiales	Surface créée

Numéro de fiche de la mesure	Intitulé de la mesure	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation
16	Entretien et restaurer les ripisylves et les cours d'eau	Préservation ou extension d'habitats naturels et d'espèces ciblées et préservation ou accroissement de la population des espèces ciblées	Surface et/ou linéaire de berges et/ou d'herbiers aquatiques concernés, nombre et/ou linéaire d'arbres concernés
17	Éliminer ou limiter les espèces indésirables et/ou invasives	Disparition ou régression des espèces végétales ou animales locales et/ou exogènes jugées indésirables et/ou invasives	Surface traitée et effectifs éliminés
18	Informers les usagers des objectifs/actions du docob	Emplacement et informations des panneaux	Nombre de panneau installé
19	Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	Évolution de l'état de conservation des habitats naturels ciblés	Bilan des suivis des habitats naturels visés
20	Suivre l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	Évolution de l'état de conservation des espèces ciblées	Bilan des suivis des populations ciblées et de leurs habitats
21	Animer le site Natura 2000 pour une cohérence entre les préconisations du docob et les documents de planification/programmes de travaux/pratiques agropastorales et sylvicoles	Évolution des documents de planification et des programmes de travaux du territoire. Évolution des adhérents de la charte Natura 2000 et des contractants aux MAEC et contrat Natura 2000	Nombre de prises de contact, de communications et de réunions réalisées

**TABLEAU 17 / SUIVIS DES MESURES DE GESTION**

## 5.2 SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface initiale couverte par l'habitat (ha)	Evolution de la surface	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	1,03				
Rivières eutrophes (d'aval)	3260-5	< 0,01				
Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques	3260-6	< 0,01				
Landes nord-atlantiques sèches à subsèches	4030-9	< 0,01				
<b>Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques</b>	<b>6230*-8</b>	0,47				
Molinaies acidiphiles subatlantiques à pré-continentales	6410-13	3,08				
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	0,21				
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	0,58				
Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	< 0,01				
Végétations des lisières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	0,28				
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	17,09				
<b>Tourbières boisées</b>	<b>91D0*-1.1</b>	1,97				
<b>Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux</b>	<b>91E0*-8</b>	1,91				
Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	285,54				
Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	9130-3	82,51				
Chênaies pédonculées à Molinie Bleue	9190-1	1,83				

**TABLEAU 18 / SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS**

### 5.3 SUIVIS DE LA GESTION DES ESPÈCES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Espèces animales d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Estimation de la population initiale	Evolution de la population	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Lamproie de planer	1096	non évaluée				
Chabot commun	1163	non évaluée				
Triton crêté	1166	1 individu				
Grand Rhinolophe	1304	non évaluée				
Ecaille chinée	6199	non évaluée				

TABLEAU 19 / SUIVIS DE LA GESTION DES ESPÈCES